



Rhône-Alpes Région

Mission d'accompagnement du Parc naturel régional de Chartreuse pour la définition d'un schéma de développement culturel de territoire

Rapport intermédiaire de fin de 1^{ère} phase

Une étude commanditée par le Parc naturel régional de Chartreuse

Pilotage par l'Observatoire des politiques culturelles :

Cécile Martin, directrice des études
Samuel Périgois, chargé de mission études

Equipe de recherche :

Philippe Teillet, maître de conférences à l'IEP de Grenoble
Pierre-Antoine Landel, maître de conférences à l'Université Joseph Fourier de Grenoble
Samuel Périgois, chargé de mission études
Assistés par Sylvain Heyraud, stagiaire à l'Observatoire des politiques culturelles

Sommaire

INTRODUCTION	1
1. Contexte et enjeux de l'étude	1
2. Un territoire en mutation	4
<i>Un massif fortement entamé par des dynamiques urbaines de proximité et conditionné par les mobilités</i>	4
<i>Une identité discutée</i>	6
<i>Un territoire fragmenté par les politiques et procédures publiques</i>	6
<i>Le Parc naturel régional de Chartreuse, garant de la cohérence du massif</i>	10
<i>L'actualité des (re)compositions intercommunales</i>	10
PARTIE I : DYNAMIQUES DE L'OFFRE CULTURELLE	11
I.1. L'organisation territoriale de l'offre	12
<i>Les équipements culturels et artistiques du territoire</i>	13
<i>L'événementiel en Chartreuse : une offre protéiforme... avec quelques manifestations phares</i> ..	24
I.2. Des dynamiques de projets multiples	27
PARTIE II : DES RESSOURCES ET DES INITIATIVES CULTURELLES AU SERVICE DE L'INTERET GENERAL TERRITORIAL	33
II.1. Culture et développement territorial	34
II.2. Singularités et ambivalences des logiques touristiques	36
<i>Un tourisme de proximité déterminé par la présence de nombreux sites naturels</i>	36
<i>Les questions posées par le tourisme de sports d'hiver</i>	37
<i>L'itinérance, clé du développement touristique futur ?</i>	38
<i>Une action culturelle faiblement impactée par l'activité touristique</i>	38
II.3. Culture et environnement	38
II.4. Les habitants et les organisations de la société civile dans la vie culturelle en Chartreuse.....	40
<i>Les projets associatifs et la mobilisation du bénévolat</i>	41
<i>L'accompagnement professionnel à la mobilisation culturelle des populations du PNR</i>	47
PARTIE III : LE JEU COMPLEXE ET MOUVANT DE LA GOUVERNANCE CULTURELLE EN CHARTREUSE	50
III.1. Le faible partage intercommunal de responsabilités culturelles	50
III.2. La relation des acteurs culturels au PNR de Chartreuse	54
III.3. Les relations ambivalentes aux espaces urbains environnants.....	56
CONCLUSION	58
1. Propositions pour les grandes orientations du projet culturel du Parc	58
2. Pistes de stratégies d'action à mettre en œuvre.....	59
Annexe : Liste des personnes rencontrées dans le cadre des entretiens	61

INTRODUCTION

1. Contexte et enjeux de l'étude

Le Parc naturel régional (PNR) de Chartreuse a confié à l'Observatoire des politiques culturelles (OPC) une mission d'accompagnement pour l'élaboration de son **schéma de développement culturel de territoire**. Ce travail s'inscrit dans une démarche concertée d'élaboration d'une stratégie culturelle qui favorise la mobilisation des acteurs locaux.

La première phase (1^{er} semestre 2012) consiste à réaliser un diagnostic actualisé et partagé de l'offre culturelle prenant en compte les ressources, les attentes et les besoins des acteurs culturels du territoire, tout en s'adaptant au contexte et aux enjeux du territoire. Le présent rapport fait état des premiers résultats de ce diagnostic et dresse quelques hypothèses de travail dans la perspective de la deuxième phase (octobre 2012 à juin 2013) pendant laquelle l'Observatoire accompagnera le Parc naturel régional de Chartreuse dans la définition d'une stratégie de développement culturel du territoire, en identifiant des axes de travail prioritaires, des stratégies et des moyens nécessaires pour leur mise en œuvre.

Plusieurs méthodes d'intervention ont été mises en œuvre simultanément pendant la première phase de l'étude :

- **recueil et analyse des données documentaires existantes** (documentation sur les actions et projets du Parc et de ses partenaires, notamment le diagnostic et la charte du PNR, rapports d'études et documentation nationale...) – en lien notamment avec un travail de **repérage de l'offre** dans les domaines culturels, artistiques et patrimoniaux (cf. partie I) ;
- enquête de terrain avec réalisation d'**entretiens qualitatifs auprès d'une vingtaine de personnes ressources**. Ces entretiens – réalisés de février à mai 2012 (cf. liste des personnes rencontrées en annexe) – ont permis d'approfondir le contexte et la situation du territoire, d'appréhender ses évolutions et ses grands enjeux, ainsi que de mieux identifier les acteurs, les projets, les moyens déployés notamment dans les domaines culturels, artistiques et patrimoniaux ;
- organisation de **trois séminaires de travail** dans différents lieux répartis sur le massif¹. Ces séminaires ont réuni au total plus de 60 participants du territoire. Ils ont permis une première mise en débat d'éléments du diagnostic, un échange sur les projets identifiés sur le territoire et sur le rôle du Parc face aux différents défis culturels et territoriaux. La démarche de concertation retenue visait à mettre en débat les analyses, à favoriser une vision partagée des enjeux culturels et également à faciliter l'appropriation de la démarche de schéma de développement culturel.

Le croisement de ces méthodes (entretiens, séminaires) a permis de recueillir les discours d'acteurs variés : milieu associatif local ; élus et représentants du territoire de la Chartreuse ; artistes, acteurs et professionnels de la culture et du patrimoine, responsables de structures, d'équipements et de musées ; organisateurs d'événements ; personnes ressources du PNR ; services des collectivités impliquées sur le territoire dans les domaines concernés ; autres acteurs du développement en articulation avec les champs du tourisme, de l'économie, de l'éducation...

¹ Ces séminaires ont eu lieu respectivement les 10, 11 et 12 mai 2012 à Saint-Christophe-la-Grotte, Chapareillan et Pommiers-la-Placette.

Eléments problématiques

Le mouvement de territorialisation des politiques culturelles invite à construire celles à venir en s'appuyant sur des diagnostics des territoires concernés, ainsi que sur des perspectives de décloisonnement des domaines d'intervention (par exemple : aménagement du territoire et culture, développement local et culture, éducation et culture, etc.).

La démarche du Parc naturel régional de Chartreuse répond bien à cette exigence relativement nouvelle de la fabrique des politiques culturelles.

Elle se déroule dans un contexte marqué par trois évolutions sensibles :

- 1) **L'évolution de l'identité et des missions des PNR**². La réflexion sur les responsabilités culturelles du PNR de Chartreuse sera nécessairement liée à celles qui concernent l'ensemble de ses missions et les évolutions que ces dernières seront amenées à connaître dans les prochaines années. Celles-ci sont notamment favorisées par les changements socio-démographiques (« exode » urbain en Chartreuse) et socio-politiques (participation) qui enrichissent et renouvellent les missions initialement confiées aux PNR.
- 2) **Les recompositions territoriales**, le renforcement de l'intercommunalité après la loi du 16 décembre 2010, le travail des Commissions départementales de la coopération intercommunale et l'élaboration des Schémas départementaux de la coopération intercommunale. Dans ce territoire, il s'agit de l'extension des communautés à dimension urbaine sur les franges du PNR et de la fusion des intercommunalités au cœur du massif (cf. 2. « Un territoire en mutation »). Ces mouvements ayant bien entendu un impact sur le rôle du Parc comme structure de dialogue et de médiation entre territoires urbains et ruraux. A ces évolutions s'ajoutent celles concernant **l'avenir des collectivités territoriales**. Partenaires du Parc, la région et les deux départements concernés sont dans un contexte relativement incertain résultant à la fois des réformes institutionnelles en cours dont l'issue est pour partie suspendue aux décisions prises par la nouvelle majorité présidentielle, et du contexte budgétaire qui peut sensiblement affecter leurs capacités à soutenir les projets portés par le (et au sein du) PNR de Chartreuse.
- 3) **Les changements et débats concernant les politiques culturelles**. Le modèle français en la matière (marqué par le rôle dominant de l'Etat central, la professionnalisation, la forte sectorisation, l'ambition de démocratisation, le primat accordé aux questions artistiques, le rapport immédiat aux œuvres, la volonté de protéger la culture de l'économie et le volontarisme politique) est de plus en plus fragile et contesté. Apparaissent des modèles alternatifs marqués par la territorialisation, la transversalité, le souci de la diversité et des identités culturelles, la place de la culture dans les stratégies de développement économique, l'usage des médias et du numérique en particulier dans la production et la diffusion culturelles, la recherche de modalités plus participatives et concertées d'élaboration des politiques culturelles. Loin d'un passage d'un modèle à l'autre, la situation présente paraît hybride, de nombreux éléments du modèle « ancien » étant associés avec de plus en plus d'éléments du modèle « nouveau ». Pour l'avenir, la prospective ministérielle³ offre une série de quatre scénarios possibles pour l'avenir des politiques culturelles, chacun étant un composé variable de continuités et ruptures.

² Cf. Parcs naturels régionaux de France, *Orientations pour l'avenir des Parcs naturels régionaux*, avril 2012.

³ *Culture & médias 2030* (<http://www.culturemedias2030.culture.gouv.fr/>).

Un tel contexte peut être perçu comme une accumulation de contraintes menaçant un territoire et des acteurs plus fragiles ici qu'ailleurs, tant en raison de la jeunesse relative du Parc que de la plus faible institutionnalisation des acteurs de la vie culturelle qui s'y déploie.

Les travaux que nous avons réalisés (entretiens, repérage, séminaires) témoignent de cette fragilité et de la faible confiance en l'avenir que plusieurs personnalités investies dans des activités culturelles au sein de ce territoire, ont à son égard. Beaucoup dépendent en effet d'individualités hyperactives dont l'engagement sur le long terme n'est pas assuré ; beaucoup de structures culturelles sont financées sur projets auprès de plusieurs partenaires publics et, comme dans la plupart des territoires à dominante rurale, la professionnalisation du domaine culturel est plus faible qu'en milieu urbain.

Cependant, nos travaux ont aussi montré que la situation du Parc est en phase avec les problématiques qui traversent et renouvellent les politiques culturelles. Loin d'être en retard et donc dans des perspectives de rattrapage par rapport à des territoires qui seraient considérés comme plus avancés, les acteurs culturels de Chartreuse illustrent assez bien les dilemmes que connaît aujourd'hui ce domaine d'intervention publique. Les pistes d'évolution et de transformation de ces politiques apparaissant dans des territoires urbains, sont ici présentes. Plus encore, l'héritage et le poids d'institutions culturelles sont en Chartreuse faibles et, de ce fait, moins contraignant pour innover dans la conception et la mise en œuvre de politiques à dimension culturelle. De cette façon, si les PNR ont à terme vocation à devenir des « plateformes territoriales de l'innovation »⁴, ce que nous avons pu entendre lors des entretiens invite le PNR de Chartreuse à se constituer en plateforme de l'innovation culturelle.

Ce diagnostic partagé témoigne de cette façon d'un débat identitaire tant parmi les habitants et organisations du massif qu'au sein de l'organisation qu'est le PNR de Chartreuse. Assez logiquement, à sa création, les premières orientations culturelles du Parc ont concerné la préservation de son identité, naturelle et culturelle. Il s'agissait, au fond, de le préserver tout en assurant son développement, voire de le préserver en le développant, de faire en sorte que le Parc puisse être un territoire vivant tout en restant identique à lui-même. Ceci reste encore une préoccupation présente chez certains acteurs culturels du Parc. Mais ce que nous avons entendu montre aussi que le Parc se transforme, que ses habitants ne sont plus tout à fait les mêmes depuis quelques années ou décennies, que leurs attentes et besoins ont changé et qu'ils demandent au Parc un accompagnement dans ces changements pour permettre à ce territoire et aux populations qui y vivent de se donner une autre identité que celle dont ils héritent. La question est alors posée de savoir comment composer une orientation culturelle en tenant compte de ces deux logiques identitaires : celle de l'héritage à préserver et de l'identité à construire.

Enfin, ce qui précède annonce déjà que ce diagnostic partagé ne peut se limiter au champ de la culture tel qu'il est généralement pris en compte par les politiques et services culturels de l'Etat. Si dans ce cadre, il concerne pour l'essentiel les arts et le patrimoine (en grande partie artistique), nous avons ici à prendre en compte non seulement ces éléments mais aussi d'autres, d'ordre plus anthropologique. Notre approche est ainsi conforme à la définition que l'Unesco donne de la culture, soit : l'ensemble des traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social et qu'elle englobe,

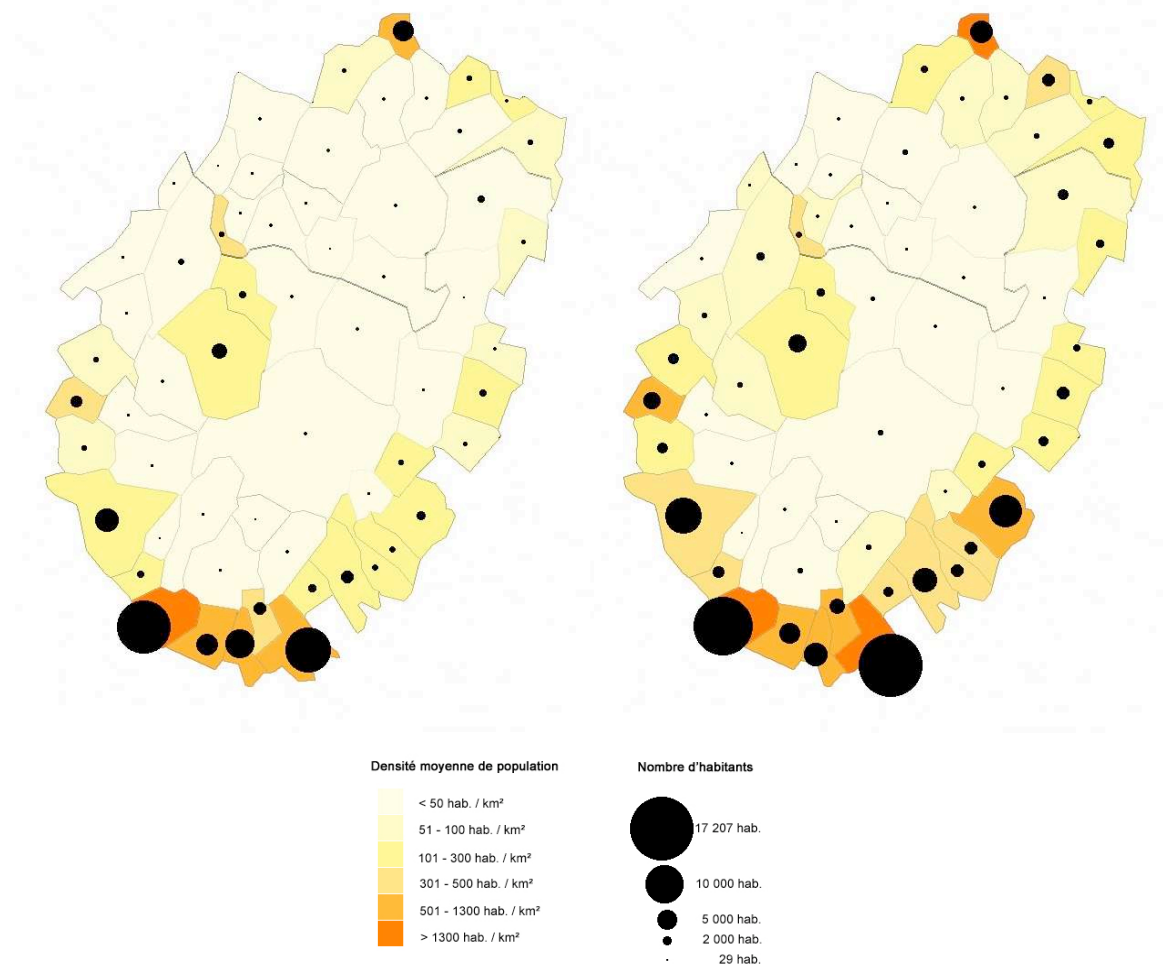
⁴ Parcs naturels régionaux de France, *Orientations pour l'avenir des Parcs naturels régionaux*, avril 2012, p.5.

outre les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances⁵.

2. Un territoire en mutation

Un massif fortement entamé par des dynamiques urbaines de proximité et conditionné par les mobilités

Cartes 1 et 2 : La situation démographique du massif de Chartreuse en 1975 et en 2008



Source : Insee

Le territoire du PNR de Chartreuse a connu une hausse démographique significative ces trente dernières années, avec un accroissement de la densité de population⁶ (cf. cartes 1 et 2). La pression démographique est surtout forte sur la partie sud du PNR, particulièrement sur les communes périurbaines du Grésivaudan, près de Grenoble, ainsi que sur la périphérie voironnaise. Les hausses démographiques se sont encore accrues depuis 10 ans sur les

⁵ Définition conforme aux conclusions de la Conférence mondiale sur les politiques culturelles (MONDIACULT, Mexico, 1982), de la Commission mondiale de la culture et du développement (Notre diversité créatrice, 1995) et de la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement (Stockholm, 1998).

⁶ Sur son site Internet, l'Insee propose un zoom territorial « Chartreuse » qui n'intègre pas l'ensemble des communes des « franges » notamment celles du sud. Le découpage utilisé par l'Insee mentionne une population d'environ 54 000 habitants en 2008, contre 35 000 habitants environ en 1982.

franges, notamment dans le Grésivaudan. Les communes du massif qui connaissent une baisse de population entre 1999 et 2008 sont rares⁷, et il s'agit alors d'une baisse de population relativement limitée.

Cet accroissement de la population – dû relativement plus au solde migratoire qu'au solde naturel – n'épargne pas le secteur central du massif. Ainsi les intercommunalités du cœur de Chartreuse (Chartreuse-Guiers, Mont-Beauvoir, Vallée des Entremonts) connaissent une hausse démographique – même si cette hausse a démarré plus tardivement (à partir du milieu des années 1990) sur le secteur des Entremonts. C'est l'arrivée de différentes populations qui explique ces évolutions. Après une première vague de populations modestes, employés et ouvriers, qui avaient des attaches en Chartreuse, ce sont depuis les années 1990 des classes plus aisées qui viennent s'implanter : commerçants, professions libérales, ingénieurs, chercheurs. Le manque de terrains et l'exposition aux risques naturels limitent les possibilités de constructions nouvelles et l'accroissement des populations pourrait être freiné. On entre plutôt dans une période de renouvellement constant, marquée par une accélération des arrivées et des départs. On constate également des disparités internes au massif, notamment entre les franges est du territoire, relativement urbanisées, et les franges ouest, plus rurales, ce qui n'est pas sans soulever des enjeux en termes d'équipements et de services.

Ces évolutions sont bien sûr à mettre en perspective avec d'autres hausses, plus fortes, sur certains secteurs et avec le contexte démographique régional relativement dynamique. Les territoires des autres PNR proches voient aussi leur population augmenter (Vercors, Bauges).

Les données de l'Insee nous renseignent sur les mobilités quotidiennes, notamment celles sur la « population active résidente ayant un emploi selon le lieu de travail ». On remarque une hausse du nombre de résidents de la Chartreuse dont le lieu de travail est situé hors de ce territoire : le taux de personnes dont le lieu de travail est situé sur une commune de Rhône-Alpes mais hors du territoire de Chartreuse est passé de 62,5 % en 1999 à 69,6 % en 2008. Pratiquement toutes les communes voient au moins 40 % de leurs actifs aller travailler hors du territoire communal.

L'« enquête ménages-déplacements 2010 sur la grande région grenobloise »⁸ menée par le Syndicat mixte des transports en commun et l'agence d'urbanisme de Grenoble donne également des informations sur les déplacements réalisés par les habitants du territoire, un jour moyen de semaine, par tous les modes de transport. Cette enquête statistique a été réalisée auprès d'un échantillon représentatif des ménages de la grande région grenobloise c'est-à-dire couvrant l'agglomération grenobloise, l'ensemble du sud Isère jusqu'aux secteurs de Bièvre-Valloire et du Voironnais. Des données de mobilités ont été produites sur des secteurs géographiques spécifiques. Pour le secteur Chartreuse qui est limité à la partie centrale et iséroise du territoire de Chartreuse, englobant les intercommunalités de Chartreuse-Guiers et du Balcon sud, l'enquête montre que :

- un habitant de la Chartreuse parcourt quotidiennement 25,5 km pour ses déplacements, contre 22,6 km pour les habitants de l'ensemble du territoire de l'enquête ;
- un habitant de la Chartreuse consacre quotidiennement 59 minutes à se déplacer (contre 58 minutes pour les habitants du territoire) ;
- les déplacements internes au massif représentent 62 % des mobilités ; 17 % des échanges se font, ensuite, avec le territoire de la Metro (viennent ensuite le Voironnais et la Savoie).

L'enquête met également en évidence un autre élément marquant : le poids important de la voiture individuelle dans la mobilité des habitants de Chartreuse, au détriment des transports

⁷ Mont-Saint-Martin, Saint-Julien-de-Raz, Les Echelles, auxquelles s'ajoutent quelques communes qui stagnent ou régressent dans la première couronne grenobloise.

⁸ http://www.aurg.org/pdf/fiches_EMD_nov_2011.pdf

en commun, peu développés. Cette analyse ne doit pas exclure les déplacements vers la Chartreuse de personnes extérieures au territoire, notamment à des fins de loisirs et de tourisme.

Ces mobilités induisent une forte diversification des pratiques culturelles, certaines restant proches de celles du monde rural, d'autres étant assimilables à celles de publics urbains, sur les franges du massif. Toutefois, une sorte d'entre-deux peut émerger, du fait de publics nouveaux, souhaitant affirmer leur ancrage sur le massif et y développer de nouvelles pratiques.

Une identité discutée

L'histoire longue du massif est fortement marquée par la présence du monastère de la Grande Chartreuse et de son modèle de développement. Sur une longue période, c'est à partir du centre du massif que le monastère a pris le contrôle des ressources, en particulier pour ce qui est des terres agricoles, de l'hydraulique et du bois, générant ainsi une activité agricole et forestière puissante, associée à l'émergence d'une industrie liée au fer.

L'emprise du monastère de la Grande Chartreuse sur l'économie du territoire se cantonne maintenant à la production de liqueur à Voiron, conférant au massif une forte notoriété. L'activité métallurgique se maintient au cœur du massif, en particulier à Saint-Laurent-du-Pont. Ce sont maintenant les dynamiques résidentielles et touristiques qui déterminent les changements en cours, du fait de l'arrivée sur le massif de nouvelles populations qui y dépensent des revenus tirés d'autres lieux.

L'espace chartrousin est très difficilement mobilisable en tant que territoire, car il se « déverse » vers l'extérieur. L'histoire du territoire est celle d'une « fragmentation en petites unités, entités tournées vers les bas pays environnants, (qui) ne favorise guère l'éclosion d'un sentiment d'appartenance fort⁹ ». Pour beaucoup d'habitants, le cœur de Chartreuse correspond au territoire central entre les deux Guiers et Saint-Pierre-de-Chartreuse. Il y a un profond hiatus entre le massif de Chartreuse et l'appartenance au territoire. Comme dans de nombreux territoires, ce sont des multi appartenances qui s'affirment, au gré des mobilités et de leurs rythmes. Même s'il y a une image forte, il n'y a pas d'identité de massif partagée par tous les habitants et les élus.

Un territoire fragmenté par les politiques et procédures publiques

En 2012, le découpage du massif est représentatif du « millefeuille » constitué des territoires administratifs « donnés » et de territoires de projets « construits » en réponse à des problèmes spécifiques. À côté des collectivités territoriales (communes, cantons) et des intercommunalités, plusieurs périmètres de projets peuvent être observés, qui mobilisent de manières variées la culture et le patrimoine.

Il y a, tout d'abord, ceux des **Contrats de Développement Durable Rhône-Alpes (CDRRA)**, qui sont passés entre la région et des collectivités pour accompagner chaque bassin de vie et d'emploi. Les acteurs locaux sont invités à se fédérer pour déterminer ensemble un projet de territoire centré sur les grands enjeux locaux et les priorités de la région. L'objectif affiché est d'intégrer le développement durable dans tous les éléments du projet de territoire : développement des activités et emploi, solidarités sociales territoriales dont la création et

⁹ Hervé Gumuchian, *Entre aujourd'hui et demain, La Chartreuse, un territoire école*, Saint-Pierre-d'Entremont, Collection D'ici et d'ailleurs, 2006, p.31.

l'action culturelles, préservation de l'environnement et des ressources naturelles, développement de la gouvernance... Ces contrats sont passés pour une durée de 6 ans et reposent sur une charte qui définit leurs enjeux et objectifs. Ils sont pourvus de dotations financières de la région, d'un minimum de 55 euros par habitant sur la durée du contrat, modulées en fonction de la richesse des territoires. Sur le massif de la Chartreuse, plusieurs CDDRA sont en œuvre (cf. carte 3) : Grésivaudan, Pays Voironnais, Espace Métropole Savoie et un est en cours de redéfinition dans l'Avant-Pays Savoyard-Chartreuse. En outre, la région a signé un Contrat d'agglomération avec la Métro, communauté d'agglomération de Grenoble Alpes Métropole, visant à reconnaître les fonctions de centralité exercées sur l'ensemble des territoires environnants.

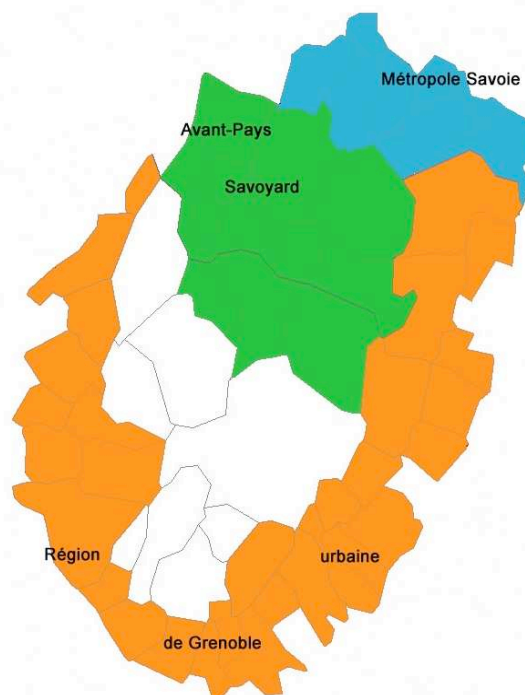
La place de la culture dans les différents CDDRA peut aussi être appréciée au regard du volume des crédits affectés à des actions culturelles¹⁰, par rapport au montant total des crédits du programme.

CDDRA	Montant total des crédits affectés par la région	Montant des crédits affectés à des actions culturelles	Part des crédits culture au regard du montant total des crédits
Grésivaudan	4.274.000 euros	446.000 euros	10,44 %
Avant-Pays Savoyard-Chartreuse	3.200.000 euros	327.372 euros	10,23 %
Voironnais	4.782.310 euros	200.000 euros	4,18%
Espace Métropole Savoie	7.146.500 euros	192.840 euros	2,70%
Grenoble Alpes Métropole	19.978.250 euros	300.000 euros	1,5%

Carte 3 : Les CDDRA et la convention d'agglomération développés par le conseil régional sur le massif de la Chartreuse en 2012



Carte 4 : Les trois SCOT développés sur le massif de la Chartreuse en 2012



¹⁰ Le terme est ici entendu dans un sens large : les actions peuvent concerner par exemple la mise en réseau des acteurs, le soutien à la diffusion culturelle, le développement de stratégies sur l'événementiel.

Les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) résultent de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (loi SRU) de 2000. Un SCOT est un documents d'urbanisme qui détermine, à l'échelle d'un groupement de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux, de services, d'énergie et de continuités écologiques. Les SCOT sont élaborés en trois phases comprenant un diagnostic, une prospective et un document d'orientations et d'objectifs avec lequel les communes vont mettre en compatibilité leurs documents d'urbanisme. Le volet culturel y est présent, en particulier au travers des équipements. Ce sont trois SCOT qui intègrent en quasi-totalité le massif de Chartreuse¹¹ (cf. carte 4) : le SCOT de la Région urbaine de Grenoble, le SCOT de l'Avant-Pays Savoyard et le SCOT Métropole Savoie. Huit communes du massif de Chartreuse n'appartiennent à aucun SCOT.

Le programme Leader mobilise les fonds européens au titre du développement rural durant les périodes de programmation des politiques régionales européennes (actuellement 2007-2013). Il repose sur des objectifs d'animation territoriale, visant à coordonner des acteurs autour d'un projet de développement transversal, concentré autour d'une thématique principale. La gouvernance du programme est assurée par un Groupe d'action locale (GAL) associant des collectivités locales à des partenaires tels que des associations, des représentants économiques et des services. Deux programmes Leader sont développés sur le massif de Chartreuse pour la période 2007-2013¹² : Chartreuse Avant-Pays Savoyard et Voironnais (cf. carte 5). Dans le premier cas, il s'agit de construire une alternative aux risques de banalisation du territoire liés à sa résidentialisation. Dans le cas du Leader Voironnais, la priorité consiste à faire émerger et consolider une culture commune de territoire, assise sur l'identité rurale ; elle mobilise fortement les savoir-faire et le patrimoine.

Lancé en 2005 par la Délégation interministérielle à l'aménagement et la compétitivité des territoires (DIACT), l'appel à projets « **Pôles d'excellence rurale** » répond à l'ambition, exprimée par nombre d'élus ruraux, de proposer un volet rural complémentaire des pôles de compétitivité mis en place un an auparavant. Les 700 réponses aux deux phases de l'appel à projets concernent un canton sur 4 et une intercommunalité rurale sur 2. Deux sont présents sur le périmètre du Parc naturel régional de Chartreuse :

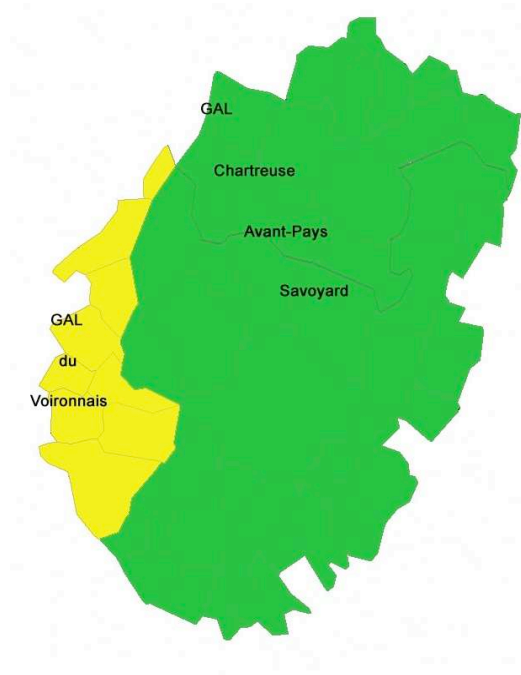
- un premier intitulé « Tourisme, pêche et patrimoine au fil de la rivière Guiers en vallée de Chartreuse », qui vise à créer un pôle d'économie touristique basé sur le développement de la filière pêche et la valorisation de sites naturels et historiques ;
- un second dans le domaine des bioressources intitulé « Le bois énergie : levier de développement rural et facteur d'échanges entre ville et montagne ».

Ces deux programmes qui relèvent de la seconde période de programmation (2010-2012), visent à développer des ressources spécifiques, au travers d'une affirmation des complémentarités rural-urbain.

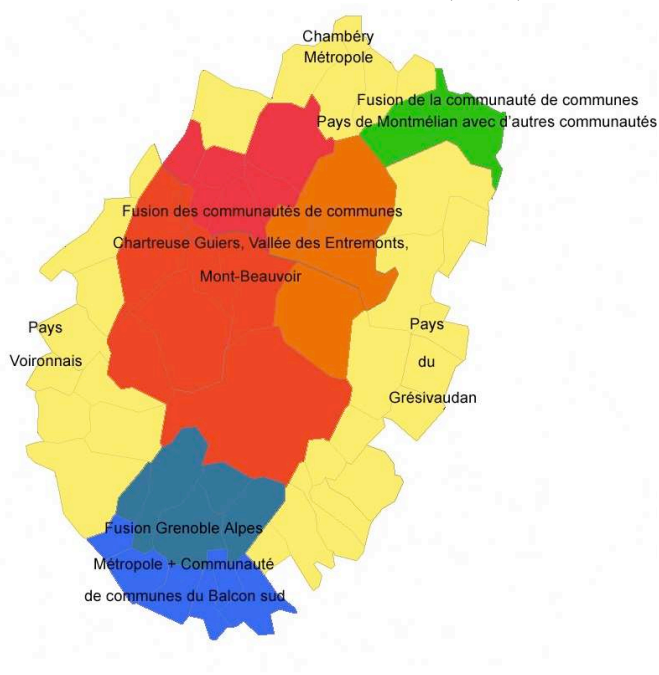
¹¹ SCOT en cours ou approuvés comme celui de Métropole Savoie.

¹² <http://feader.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Presentation-des-17-territoires>.

Carte 5 : Programmes Leader du massif de la Chartreuse en 2012



Carte 6 : Carte des recompositions intercommunales prévues dans le cadre des Schémas départementaux de coopération intercommunale Isère et Savoie (2011)



NB : les intercommunalités représentées en jaune sont celles dont les périmètres n'évoluent pas.

Cette situation, qui voit se superposer sur le massif de Chartreuse quatre types de procédures, générant une dizaine de périmètres différents n'a rien d'exceptionnel. La présentation serait incomplète si l'on omettait de signaler les 13 territoires définis par le conseil général de l'Isère pour gérer ses services de proximité. Seul le Pays Voironnais connaît la superposition des périmètres de la communauté d'agglomération, du CDDRA et du programme Leader, sans que cela ne permette de renforcer l'unification de la gouvernance, chacune des procédures générant sa propre organisation.

Par ailleurs, le Parc est engagé dans deux projets de cohérence à l'échelle du massif : Espace Valléen et Contrat station durable de moyenne montagne Massif de Chartreuse avec la région Rhône-Alpes.

Ces différents territoires de projet se superposent, au gré de la territorialisation des politiques publiques générées par les différents échelons d'intervention : Union européenne, Etat, région, département. Chacun d'entre eux secrète un système de règles et de normes différenciées, et la raréfaction des fonds publics a tendance à amplifier ce processus. Plusieurs d'entre eux s'inscrivent dans des démarches de projets de territoire, inscrites dans des engagements contractuels de type « charte ». L'enjeu du développement territorial est de coordonner ces normes voire de les intégrer dans un projet de territoire suffisamment partagé pour s'imposer à ses partenaires. Pour ce faire, les acteurs du massif de Chartreuse disposent de deux leviers d'action : le Parc naturel régional et les recompositions en cours au niveau intercommunal.

Le Parc naturel régional de Chartreuse, garant de la cohérence du massif

Créé en 1995, le PNR de Chartreuse a pour mission de préserver les patrimoines naturels et culturels, de coordonner les actions de développement économique et d'expérimenter de nouvelles pratiques. Pour ce faire, il s'appuie sur une charte définie à l'issue d'une longue procédure d'élaboration, en relation étroite avec le conseil régional qui assure la majorité des financements du Parc. La charte actuelle est définie sur la période 2008-2019. Elle repose sur trois orientations fortes : « s'appuyer sur le dynamisme des acteurs locaux pour porter et partager le projet de territoire ; protéger et valoriser ensemble et au quotidien les patrimoines de Chartreuse ; mobiliser les atouts de la Chartreuse pour un développement endogène durable de montagne ».

La fragmentation du massif, au travers des pratiques de ses habitants mais aussi de la multiplication des procédures dont plusieurs sont polarisées vers les agglomérations environnantes, fait courir au Parc le risque d'être peu perceptible par ses habitants et les acteurs qui y vivent. C'est dans ce contexte complexe que le Parc doit faire vivre « l'interterritorialité ». Cela implique une mise en réseau permanente des acteurs, développée à la fois de façon construite et pragmatique. Le projet politique du Parc intègre cette dimension en affirmant l'objectif « d'agir ensemble pour une culture commune, de renforcer l'adhésion des habitants et l'implication des acteurs, de développer des collaborations entre territoires de montagne et régions urbaines ». La question est celle des moyens permettant d'y parvenir. Le premier axe est celui du fonctionnement politique. Il passe par la négociation permanente et la recherche du consensus, tout en associant les acteurs au processus d'élaboration des décisions. Le second est celui de l'ingénierie territoriale. De par la transversalité de ses compétences, l'équipe du parc peut développer des actions concrètes, qui s'inscrivent à la fois dans des logiques de massif et dans des dispositifs de coopération avec des acteurs externes d'origines multiples.

L'actualité des (re)compositions intercommunales

Les années 2012 et 2013 sont marquées par la mise en œuvre opérationnelle des schémas départementaux de la coopération intercommunale discutés et définis en 2011 dans le cadre des Commissions départementales de la coopération intercommunale de l'Isère et de la Savoie, présidées par les préfets. La carte 6 représente les principales évolutions de périmètres attendues. La partie sud du massif est marquée par l'extension de la Métro sur le Balcon Sud de Chartreuse. La recomposition la plus importante sera issue de la fusion des 3 communautés de communes Chartreuse-Guiers, Vallée des Entremonts et Mont-Beauvoir. Serait ainsi constituée la communauté de communes du « Cœur de Chartreuse », à cheval sur les départements de l'Isère et de la Savoie. Enfin, au nord, la seule modification concerne la fusion de la communauté de communes du Pays de Montmélian avec d'autres intercommunalités savoyardes.

Cette recomposition des périmètres s'accompagne d'une redéfinition des statuts et donc des compétences transférées, y compris dans le champ culturel. Si les communes conservent le pouvoir de décision, le Parc pourrait proposer une réflexion sur la répartition des compétences entre les communes, les intercommunalités, mais aussi lui-même en tant qu'entité ayant capacité à développer des actions concrètes. Il y a là une occasion unique d'intervenir de façon efficace et pragmatique, en esquissant aussi une possibilité de modulation des interventions du Parc selon le niveau d'équipement des communes, mais aussi selon les pratiques culturelles.

PARTIE I : DYNAMIQUES DE L'OFFRE CULTURELLE

Le diagnostic de l'offre culturelle de Chartreuse s'appuie sur un repérage d'acteurs, d'équipements, de ressources et d'événements culturels situés sur le territoire. Ce repérage a été réalisé au 1^{er} semestre 2012, par l'Observatoire des politiques culturelles, sur la base de recherches documentaires et bibliographiques, la consultation de sites internet (notamment de collectivités territoriales, d'associations, de lieux ressources), le recueil et l'analyse de bases de données (PNR, Amis du Parc, Drac Rhône-Alpes, NACRe, ARALD, Diapason, etc.) ainsi que sur des informations collectées durant les entretiens qualitatifs.

Le repérage présenté dans cette première partie est basé sur l'état actuel de l'offre, des équipements et des ressources culturelles et patrimoniales. Des projets qui émergent sur le territoire ont été identifiés durant les séminaires (cf. partie I.2.), toutefois ils ne sont pas mentionnés dans la cartographie réalisée pour le présent rapport qui représente uniquement l'existant.

Ce repérage a été mis en perspective avec le volet culturel du diagnostic réalisé en 2004-2005 dans le cadre de la révision de la charte du PNR : bien que relativement factuel et reflétant peu les dynamiques en œuvre, ce diagnostic de 2004-2005 constitue une base de comparaison intéressante en pointant un certain nombre d'atouts, de faiblesses et d'enjeux du territoire. Le repérage a également été mis en perspective avec d'autres ressources variées mais souvent fragmentaires¹³.

Plusieurs limites méthodologiques du repérage doivent être soulignées :

- Tout d'abord, il s'agit d'un repérage non exhaustif. En effet, l'étude ne vise pas à établir un inventaire exhaustif ou une cartographie détaillée de l'offre du massif mais se présente comme un diagnostic stratégique à partir d'un repérage des éléments structurants et des dynamiques en œuvre dans les domaines culturel, artistique, patrimonial, mais aussi associatif, événementiel...
- Une autre précaution concerne le périmètre géographique retenu pour le diagnostic. Sauf mention spécifique, les chiffres donnés sont calculés sur la base du périmètre actuel du PNR (c'est-à-dire sur les 60 communes adhérentes en 2012, alors qu'elles étaient une cinquantaine dans le périmètre de la première charte, en 1995), à partir soit du diagnostic réalisé par le PNR en 2004-2005, soit du repérage effectué par l'Observatoire au 1^{er} semestre 2012. Or, ces données doivent être maniées avec prudence car certaines communes ne sont que partiellement dans le périmètre du parc mais ont été considérées en intégralité dans le cadre de l'enquête : le repérage liste donc des éléments qui, s'ils ne sont pas dans le périmètre du PNR au sens strict, sont situés sur des communes adhérentes (ce problème d'écart se pose particulièrement pour les franges grenobloises, le Grésivaudan...). Or les processus et les pratiques ne se limitent pas aux frontières du parc : il y a des effets d'attraction des pôles urbains extérieurs et des territoires environnants qui se traduisent par des mobilités, des pratiques interterritoriales. Ces phénomènes ont bien entendu été pris en compte dans

¹³ Citons à titre d'exemple :

-L'inventaire communal réalisé par l'Insee en mars 1998 auprès de toutes les mairies de France, qui liste les équipements, commerces et services au niveau de chaque commune et permet de connaître la densité d'implantation et la fréquentation des équipements.

-Le rapport de stage de Claire Spaini : *Diagnostic des richesses culturelles présentes dans le parc de Chartreuse*, Parc naturel de Chartreuse, 2004.

l'analyse – toutefois les documents cartographiques de ce rapport se limitent aux périmètres des communes adhérentes au PNR¹⁴.

- Un dernier point – et c'est l'un des plus importants – concerne les spécificités notamment territoriales du diagnostic : le processus de réalisation d'un diagnostic en espace rural n'est pas le même qu'en milieu urbain où il est relativement plus aisé de répertorier des équipements, des services, lorsque l'offre est structurée à partir de pôles... Ces mécanismes ont une valeur nettement plus relative en milieu rural, où les actions et les acteurs sont souvent moins facilement repérables.

I.1. L'organisation territoriale de l'offre

Tout d'abord, les acteurs rencontrés font état de **pratiques culturelles et artistiques dynamiques** en Chartreuse. Elles reposent sur l'existence d'**équipements qui structurent le territoire et qui constituent des lieux ressources pour les acteurs culturels et les habitants**. Ces pratiques s'appuient sur un **tissu dynamique** de personnes ressources, d'artistes, de créateurs et de compagnies, d'associations, de porteurs de manifestations... Certaines structures d'animation de plus en plus professionnalisées interviennent aussi à un niveau territorial supracommunal ou intercommunal et structurent le territoire : Association d'animation des Entremonts en Chartreuse (AADEC), Association d'animation de la vallée des Echelles (AAVE), Association pour l'Action des Jeunes (PAJ), Centre social des Pays du Guiers (cf. partie II)...

Dans le cadre du diagnostic, un repérage des acteurs présents ou impliqués sur le territoire de Chartreuse dans les domaines artistiques, culturels et patrimoniaux a été élaboré. Plusieurs dizaines d'associations qui interviennent dans le domaine du patrimoine¹⁵ ont ainsi été identifiées, ainsi que sur les thématiques artistiques et culturelles comme l'Association des artistes de Chartreuse (cf. partie II), sans oublier d'autres acteurs comme les radios associatives (par exemple Radio Couleur Chartreuse). La croissance du nombre d'associations en quelques décennies – et pas uniquement dans le domaine culturel – n'est pas spécifique à la Chartreuse : elle correspond à un mouvement plus large comme cela a été montré dans le domaine patrimonial¹⁶.

En second lieu, l'étude souligne la **polyvalence de nombreux équipements et structures** (ainsi que celle des acteurs !), le **caractère diffus et/ou « de proximité » de nombreuses ressources, actions et propositions culturelles¹⁷ notamment sur le secteur central du territoire**, rural et montagnard. Par ailleurs, un certain nombre d'actions mobilisent l'itinérance, et une partie de la programmation culturelle fonctionne sur le principe du bouche-à-oreille, de manière peu institutionnalisée¹⁸.

La manière dont le territoire est structuré et le fonctionnement des ressources amènent à identifier, de manière schématique, deux **logiques d'acteurs différenciées** : une logique

¹⁴ Cela renvoie à la difficulté de représenter des ressources ou des acteurs situés hors du massif mais qui mènent des actions (ponctuelles, itinérantes...) ayant un impact sur le territoire.

¹⁵ A titre d'exemples : Association pour la recherche et la connaissance de l'histoire et du patrimoine de La Tronche, Association culture et patrimoine (Corenc), Association des amis de l'église de Saint-Hughes de Chartreuse et de l'œuvre d'Arcabas, Association pour la sauvegarde des croix et des petits monuments culturels de Chartreuse, Sauvegarde et valorisation de Fort-Barraux...

¹⁶ Cf. notamment Guy Saez, Hervé Glevarec, *Le patrimoine saisi par les associations*, La Documentation française, 2002.

¹⁷ « Beaucoup d'actions un peu partout », « beaucoup de propositions autour des arts plastiques » (extraits d'entretiens).

¹⁸ « Ce n'est pas institutionnalisé mais ça existe ».

périurbaine dans les zones sous influence des agglomérations, une logique plus rurale au centre du massif. La première renvoie notamment à des dynamiques de polarisation alors que la seconde s'appuie sur ce qui est diffus, polyvalent voire qui relève de l'« intime ». Il faut toutefois être prudent car ces logiques s'entremêlent et elles renvoient à des représentations fondées notamment sur des types de sociabilités plus ou moins idéalisés, comme le modèle de la communauté villageoise. Cette tension s'exprime parfaitement à travers un objet comme le périurbain en tant qu'espace sous dynamique urbaine (sa croissance repose généralement sur la proximité d'une métropole) mais dont les traits identitaires sont souvent assimilés par l'imaginaire social à ceux du rural.

Par ailleurs, en lien avec ces représentations, certains discours font état d'un **rapport particulier à la culture de communes périurbaines** situées en périphérie des agglomérations (notamment de l'agglomération grenobloise) et intégrées dans des dynamiques métropolitaines, comme en témoigne cet élu : « il est difficile de faire une politique culturelle quand on est proche d'une grosse agglomération [...], il faut trouver quelque chose de différent par rapport à l'agglomération » surtout lorsqu'« on a un tout petit budget culturel » face à ceux des pôles urbains. Ces territoires doivent alors réfléchir aux manières de porter des propositions pour accompagner les pratiques artistiques notamment amateur, favoriser l'accès à des lieux culturels complémentaires aux institutions des villes-centres...

Une autre tension transparaît dans les **rapports entre les ressources locales et les apports culturels extérieurs**. A parfois été souligné un manque de ressources des acteurs culturels du territoire pour « résister » et imposer leur propre politique culturelle face à celles « imposées par les métropoles et par leurs grands équipements culturels ». Plusieurs participants aux séminaires ont indiqué que les spécificités du monde rural n'étaient pas suffisamment prises en compte dans les politiques culturelles, et ont souligné la nécessité pour la Chartreuse de se différencier de « fonctionnements très urbains, métropolitains ». Ces témoignages pointent un rejet de l'inscription dans des « logiques d'équipement » (voire de suréquipement) et d'une action culturelle urbaine perçue comme élitiste... Plus largement, ils soulignent un fort attachement aux spécificités du territoire chartrois (« ne pas transposer ce qui se fait dans les villes portes ») – encore renforcé dans certains discours par une logique défensive (« ne pas multiplier les accélérateurs de développement dans les territoires protégés, encore peu équipés »).

Les équipements culturels et artistiques du territoire

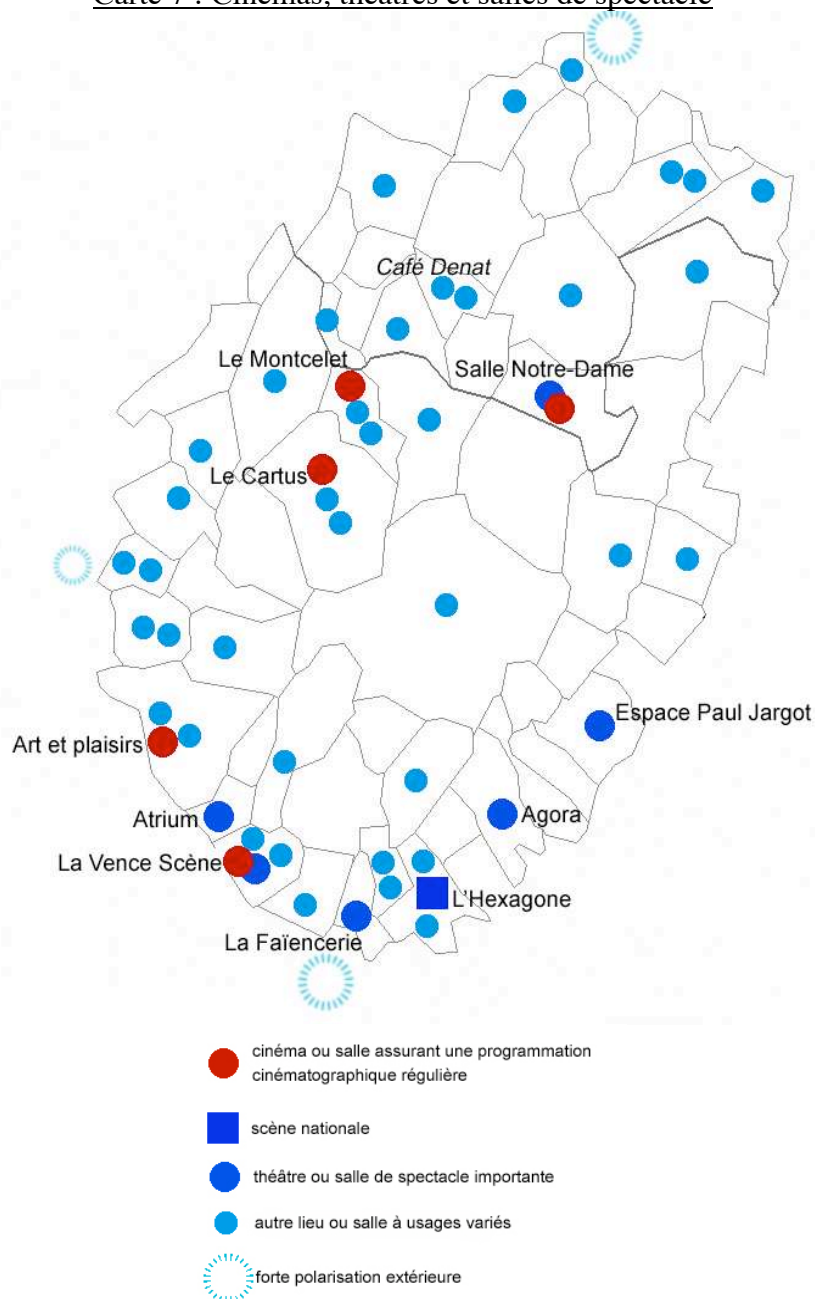
Les documents cartographiques qui suivent (équipements, lieux culturels, événements...) constituent une modalité de représentation du repérage reposant sur des éléments localisables et localisés. Celle-ci n'a pas prétention à faire état de l'intégralité de ce qui se passe sur le territoire. Aussi l'absence de certains équipements sur le secteur central du massif ne signifie pas qu'il n'y a pas de vie culturelle, sachant que les équipements constituent une des facettes multiples de l'activité, qu'il faut croiser avec les actions menées dans d'autres cadres (polymorphes, itinérants, diffus...) ainsi qu'avec les contenus et le sens des structures : quelles programmations ? quels usages des équipements ? quels publics ?

L'examen de **l'implantation et des logiques spatiales des équipements** fait apparaître des **disparités territoriales importantes** ; celles-ci mettent en exergue des logiques de polarisation pour certains types d'équipements. Un certain nombre d'équipements culturels de type écoles de musique et salles de spectacle, sont principalement concentrés sur les

communes urbaines et périurbaines des piémonts, c'est-à-dire les secteurs périphériques du massif. Pour ces types d'équipements, le cœur du massif et les communes de Savoie apparaissent faiblement équipés, à l'exception de quelques rares centralités secondaires. La fréquentation des équipements et les pratiques habitantes doivent être mises en perspective avec les problématiques de saisonnalités et avec les contraintes liées aux mobilités sur un territoire de montagne. Des frontières naturelles engendrent par exemple des temps de transport longs pour atteindre les pôles dotés d'équipements, voire rendent les déplacements difficiles en Chartreuse, par exemple sur le secteur des Entremonts.

*Cinémas, théâtres et salles de spectacle... : des équipements culturels polyvalents

Carte 7 : Cinémas, théâtres et salles de spectacle



Le territoire compte 3 cinémas et 2 salles qui accueillent une programmation cinématographique régulière. 4 de ces 5 lieux sont classés Art et essai. La population n'a globalement pas besoin d'avoir recours aux cinémas des pôles urbains limitrophes (Grenoble, Chambéry, Voiron) pour visionner des films. Toutefois, certains secteurs restent éloignés du septième art. Le nombre d'équipements cinématographiques reste constant depuis 2004 mais avec une redistribution géographique puisque, depuis cette date, une salle a fermé sur le Plateau des Petites roches et un équipement situé à Saint-Egrève propose désormais une programmation cinématographique.

Les acteurs rencontrés ont souligné le bon fonctionnement de certains lieux gérés de manière associative (comme le cinéma de Saint-Laurent-du-Pont). Les enjeux principaux dans le domaine du cinéma renvoient à l'équipement des salles notamment en lien avec le passage au numérique (certaines sont déjà équipées) ainsi qu'aux moyens de faire face aux pressions de certains distributeurs sur la diffusion.

Des programmations saisonnières itinérantes complètent cette offre. La manifestation *Cinétoiles en Grésivaudan* propose par exemple des projections de films en plein air dans une trentaine de communes, en soirée, qui connaissent un bon succès (cf. encadré 3).

L'offre en matière de salles de spectacle et de théâtres est plurielle. Le territoire ne compte pas de scène conventionnée. A l'unique scène nationale – l'Hexagone, situé à Meylan – et aux 6 principaux théâtres ou salles de spectacle – situés sur les franges du massif et concentrés autour du bassin grenoblois, à une exception près (la Salle Notre-Dame à Saint-Pierre-d'Entremont) – il faut ajouter au moins une trentaine de lieux qui, s'ils ne sont pas officiellement identifiés comme théâtres ou salles de spectacles, peuvent accueillir de manière plus ou moins régulière diverses représentations ou actions culturelles et artistiques.

Ces lieux « autres » à usages variés peuvent être des salles polyvalentes, des salles des fêtes (c'est par exemple le cas de la salle des fêtes de Saint-Pierre-de-Chartreuse qui accueille régulièrement des représentations de la MC2, avec le soutien de l'association Pic Livre), mais également des cafés comme le Café Denat à Saint-Jean-de-Couz (cf. encadré 1) où ont lieu des soirées associant repas conviviaux, spectacles et concerts, ou encore le bar-restaurant l'Abreuvoir à Saint-Pierre-d'Entremont qui accueille des cafés patrimoine organisés par l'association des Amis du parc (cf. encadré 4, partie II).

Cette diversité de lieux peut être perçue comme une richesse. Toutefois des problèmes se posent pour de nombreuses salles des fêtes qui ne sont pas véritablement équipées pour accueillir des spectacles importants et un public conséquent. Les acteurs rencontrés ont également soulevé l'insuffisance des infrastructures existantes de Chartreuse pour accueillir des spectacles, et le problème de la taille de ces infrastructures.

Encadré 1 : Le Café Denat et l'association *Instinct'taf*

A Saint-Jean-de-Couz, dans la communauté de communes du Mont-Beauvoir, l'ancien café de Yolande Denat reprend vie et redevient un lieu d'échange convivial, culinaire et culturel. Racheté en février 2010 par la municipalité, le bar-restaurant se rénove peu à peu et bénéficie d'un partenariat efficace et actif entre les différents acteurs locaux qui, rassemblés autour de ce lieu commun et d'un projet collectif, dynamisent la vie sociale et culturelle dans cette partie du territoire. En tant qu'association à vocation artistique et culturelle, *Instinct'taf* assure la programmation culturelle du lieu en organisant des soirées tout au long de l'année : rencontres gustato-musicales, jeudis de Saint-Jean, *Zygomatic festival*... La commune qui dégage quelques recettes avec la gestion du débit de boissons, s'engage à financer les spectacles que l'association produit au café et peut aussi compter sur l'Association d'Animation de la Vallée des Echelles (AAVE) et du Parc naturel régional de Chartreuse pour soutenir la diffusion de ces soirées culturelles.

Surtout, le développement culturel sur Saint-Jean-de-Couz permet au Café Denat et à l'association

Instinct'taf de rayonner au-delà du simple territoire du Mont-Beauvoir et d'irriguer les communes environnantes. *Instinct'taf* a par exemple lancé en 2008 un festival d'humour annuel itinérant, le *Zygomatic festival* dont les spectacles se déroulent sur les communes de Saint-Thibaud-de-Couz, La Bauche, Entremont-le-Vieux et Saint-Jean-de-Couz au Café Denat. La communauté de communes du Mont-Beauvoir apporte également son soutien pour chaque spectacle de ce festival.

Créée par des intermittents du spectacle au début des années 2000, l'association *Instinct'taf* installée à Saint-Jean-de-Couz, développe de nombreux projets avec l'aide de bénévoles et l'appui financier du département de la Savoie, ainsi que de la région Rhône-Alpes. En effet, en plus des soirées organisées au Café Denat, elle accompagne administrativement des artistes locaux dans le lancement de leurs activités et crée des décors ou des scénographies pour des compagnies théâtrales. Par ailleurs, l'association est engagée dans des projets de coopération et de solidarité auprès d'artistes, d'artisans et d'acteurs sociaux et culturels au Sénégal. Par exemple, elle a noué un partenariat avec une ONG locale, l'Association des Handicapés Moteurs de Yoff, pour permettre à des personnes en situation de handicap d'accéder à l'emploi. Elle a également lancé la création d'une compagnie artistique franco-sénégalaise itinérante (la compagnie TAF TAF) pour participer au rayonnement culturel du Sénégal en France.

Une des spécificités du territoire est la **polyvalence de certains lieux** qui peuvent être à la fois théâtre et cinéma, salle des fêtes et salle de spectacle, salle de spectacle et salle de répétition... La Salle Notre-Dame à Saint-Pierre-d'Entremont constitue un bon exemple de ces lieux polyvalents du territoire. A la fois salle de spectacle et lieu de programmation cinématographique, elle a un rôle structurant pour le cœur du massif et est perçue comme « un lieu repère » par de nombreux acteurs, alors que sa rénovation ne date que de 2007-2008 (cf. encadré 2).

Encadré 2 : La Salle Notre-Dame

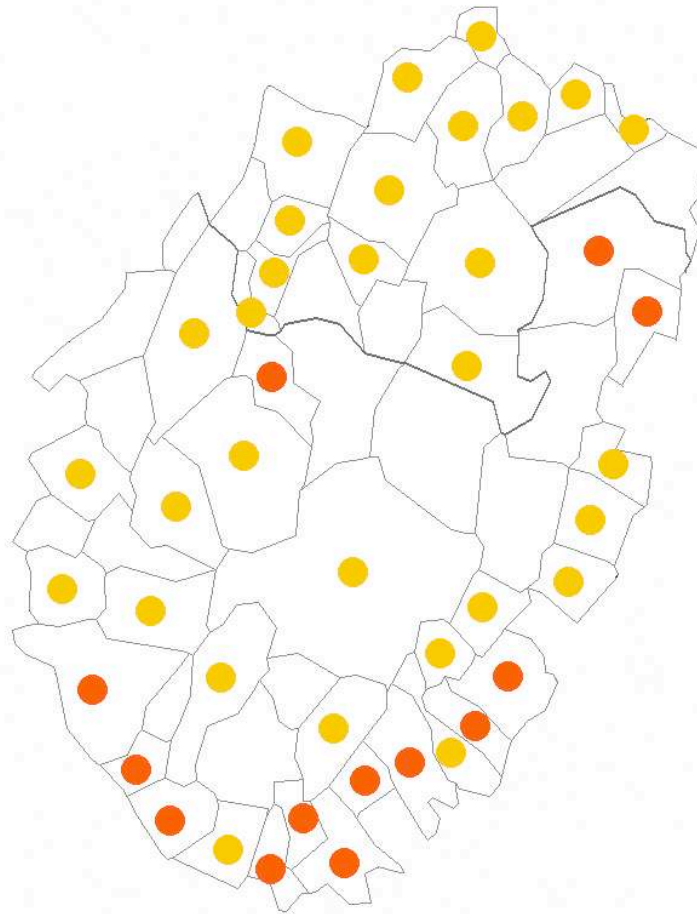
Ancienne salle paroissiale jusqu'en 1997, la réhabilitation complète et l'aménagement de ce lieu en salle de spectacle au début des années 2000 a transformé la vie culturelle locale. Entre 2002 et 2007, la salle accueille quelques spectacles permettant de « tester » une programmation culturelle renouvelée puis en 2007-2008 d'importants travaux d'aménagement et d'équipement sont lancés. La rénovation du lieu fédère des acteurs de cette partie du Parc rassemblés autour d'un projet d'envergure, financé « à 100 % par des fonds publics » (Leader, région Rhône-Alpes, départements de Savoie et d'Isère, communauté de communes de la Vallée des Entremonts, commune de Saint-Pierre-d'Entremont). Concrètement, un bail emphytéotique de 25 ans est accordé par la mairie de Saint-Pierre-d'Entremont à la communauté de communes qui délègue ensuite la gestion du lieu à l'Association d'Animation des Entremonts en Chartreuse (AADEC). Puis, l'AADEC emploie une personne chargée d'organiser la programmation de la salle.

La Salle Notre-Dame héberge une compagnie locale de théâtre amateur "Kasimodo" et propose, tous les deux mois, un spectacle professionnel « qui permet d'impulser toute une dynamique sur le territoire. [La salle] est vraiment un outil levier qui permet de rayonner » puisqu'elle accueille près de 3 000 spectateurs par an (théâtre, musique, opéra...). Des projections de films (un film Art & essai par semaine et deux séances par mois) sont également assurées avec le soutien de l'association itinérante savoyarde *Cinébus*.

*Les bibliothèques : des lieux pivots de la vie culturelle

Durant les séminaires, les bibliothèques ont été citées comme des lieux essentiels pour la culture sur les différents territoires du massif. En effet, la bibliothèque est un équipement assez facilement accessible (« media culturel qui ne coûte pas cher/est gratuit »), un « vecteur des autres actions culturelles » qui présente aussi l'avantage d'être « souvent investi par les enfants ».

Carte 8 : La lecture publique



- bibliothèque ou médiathèque municipale ouverte à tous les publics au moins 8 heures par semaine et disposant :
 - d'un local réservé à usage de bibliothèque d'une surface minimale de 0,04 m² par habitant et au moins égale à 50 m²
 - d'un budget d'acquisition documentaire d'au moins 1 € / habitant
 - d'un salarié affecté à la bibliothèque (critères ARALD, mars 2012)
- autre bibliothèque municipale ou point lecture

On dénombre une trentaine de bibliothèques et médiathèques sur le territoire. Un certain nombre correspond en fait à des bibliothèques relais et des points lectures. Malgré tout, le territoire est relativement bien équipé dans le domaine de la lecture publique.

Globalement, le niveau d'équipement reste relativement proche de celui d'il y a 8 ans. La très légère augmentation en 8 ans du nombre de communes sans équipement n'est pas significative (on passe de 15 communes sans équipement en 2004 à 17 sans équipement en 2012)¹⁹, d'autant que les critères de comparaison entre 2004 et 2012 sont différents et que les deux départements ne disposent pas des mêmes modes de classement des bibliothèques. Dans le cadre du repérage, nous avons opté pour l'utilisation des critères de l'ARALD (cf. carte 8) qui permettent d'établir une première hiérarchie au sein de ces équipements. Ces critères confirment également l'absence de bibliothèque de niveau intercommunal sur le territoire.

¹⁹ Pour rappel : les chiffres sont donnés sur la base du périmètre actuel du PNR, à partir du diagnostic réalisé par le PNR en 2004 pour les valeurs de cette année là, et sur celles du repérage effectué par l'OPC au 1^{er} semestre 2012 pour celles de l'année en cours.

Toutefois des projets de médiathèques « tête de réseau », à l'échelle intercommunale, sont en cours de constitution, comme à Saint-Laurent-du-Pont (cf. partie I.2.).

Un nombre significatif de bibliothèques fonctionne grâce aux bénévoles, qui ne sont pas toujours constitués en association.

Une expérience de mise en réseau de bibliothèques mérite d'être relevée. Elle concerne le secteur du Grésivaudan et donc uniquement la partie est du territoire du PNR. Grésilib', qui permet à chaque habitant abonné d'emprunter des ouvrages dans la trentaine de bibliothèques et médiathèques du Grésivaudan, connaît un certain succès depuis son lancement il y a quelques années. Cette mise en réseau repose sur un travail au long cours de l'ensemble des responsables des bibliothèques du Grésivaudan²⁰.

*MJC, centres sociaux, équipements d'enseignements artistiques... une diversité de lieux au service du territoire

Plusieurs équipements ont été repérés comme structurants pour le territoire, dans le domaine de l'animation notamment à destination de la jeunesse : le Centre social des Pays du Guiers à Saint-Laurent-du-Pont ; les Maisons des jeunes et de la culture (MJC) de Saint-Badolph, Le Fontanil-Cornillon, Crolles, Saint-Egrève, Voreppe, Saint-Vincent-de-Mercuze, La Buisse ; les Maisons pour tous de Biviers, Saint-Etienne-de-Crossey.

Quelques centres de loisirs qui accueillent des jeunes peuvent aussi mettre en place des actions dans le domaine socioculturel (ils ne sont pas mentionnés sur la carte 9).

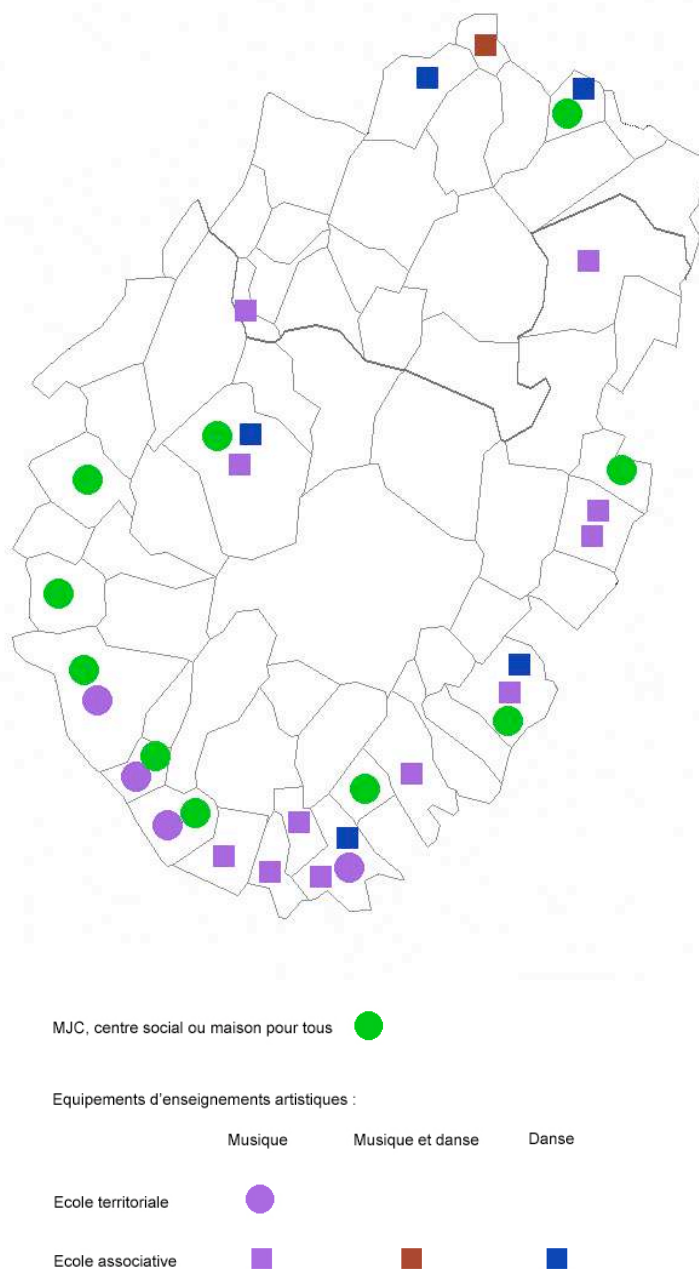
L'offre dans le domaine de l'enseignement de la musique, de la danse et du théâtre est portée par des structures aux statuts différents et par des acteurs variés : écoles spécialisées publiques (dépendant des collectivités territoriales), écoles associatives, compagnies artistiques, structures culturelles de création ou de diffusion, théâtres et salles de spectacle, ensembles... ainsi que des MJC et des centres socioculturels qui ont aussi développé des formations.

Parallèlement aux écoles publiques, les écoles associatives ou privées jouent un rôle important dans l'enseignement. Ces structures, qui proposent souvent un enseignement inspiré par les établissements publics ou se spécialisent dans certaines pratiques, ont des tailles et des objectifs divers.

L'intitulé « école » est couramment utilisé pour désigner des structures variées. Le terme « conservatoire » remplace, depuis 2006, l'intitulé « école de musique » pour les établissements contrôlés par l'Etat ; les deux expressions restent toutefois employées alternativement. Les établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique sont classés par le ministère de la Culture en trois catégories : conservatoires à rayonnement régional, conservatoires à rayonnement départemental, conservatoires à rayonnement communal ou intercommunal. La nature et le niveau des enseignements dispensés et les qualifications du personnel enseignant sont notamment pris en compte dans ce classement. Il faut aussi noter que les missions et les cahiers des charges sont relativement différents entre une école de musique et un atelier musical proposé dans le cadre d'une MJC par exemple.

²⁰ Cf. la présentation sur le site de l'intercommunalité : <http://www.le-gresivaudan.fr/-Gresilib->.

Carte 9 : MJC, centres sociaux et équipements d'enseignements artistiques



Si de nombreux intervenants, de statuts variés, ont pu être repérés dans le domaine des enseignements artistiques en Chartreuse, la carte 9 mentionne uniquement les **principaux équipements qui structurent le territoire** et ne fait pas apparaître l'ensemble des cours privés (ou stages d'activités artistiques : théâtre, danse, peinture, musique, photographie, cirque...) ou des actions associatives qui ne disposent pas de lieu dédié. Nous avons ainsi identifié une vingtaine d'écoles qui constituent des lieux ressources pour l'enseignement artistique sur le territoire. Par ailleurs, la gestion intercommunale des établissements d'enseignement artistique reste peu développée en Chartreuse.

Ces lieux sont complétés par l'existence de plusieurs compagnies. Les chorales et orchestres (harmonies) qui existent dans certains villages constituent également des pôles importants des pratiques des habitants.

Pour illustrer la diversité du paysage dans ce domaine, prenons l'exemple du canton des Echelles. Sur ce territoire, l'action dans le domaine des enseignements artistiques peut s'appuyer sur :

- une antenne de l'école de musique de l'Avant-Pays Savoyard située aux Echelles,
- des lieux de pratique amateur, par exemple l'harmonie Le Charmant Som,
- des structures qui interviennent sur le territoire en mettant en place des actions d'animation à destination des jeunes, comme l'AAVE qui propose des ateliers cirque, ou l'association PAJ qui travaille essentiellement sur le territoire de la communauté de communes Chartreuse-Guiers et sur la commune des Echelles (cf. partie II).

L'association itinérante *Les Farendelles*, créée en 2000 et qui a été à l'origine d'un atelier musical pendant plusieurs années sur le secteur des Echelles/Miribel-Les-Echelles, n'existe plus aujourd'hui. Le territoire dispose par ailleurs d'autres ressources en termes de lieux de diffusion (par exemple la Salle Notre-Dame à Saint-Pierre-d'Entremont dont la programmation est gérée par l'AADEC), de compagnies professionnelles en théâtre et arts du cirque (par exemple la compagnie *Helinka* installée à Entremont-le-Vieux).

Tout comme pour les MJC et centres sociaux qui restent majoritairement situés sur les pourtours du massif, notamment dans sa partie sud, des déséquilibres persistants existent dans le domaine des enseignements artistiques. L'offre publique – essentiellement représentée par des équipements d'enseignement musical – est inégalement répartie et reste peu développée sur certains territoires. On observe toutefois un phénomène de « rééquilibrage territorial » à travers l'offre de droit privé, même si, ici encore, quelques concentrations s'opèrent. Les enjeux liés à cette offre se posent notamment dans le cadre des schémas départementaux des enseignements artistiques. Ceux-ci participent d'une politique culturelle d'aménagement du territoire qui vise à organiser l'accès du plus grand nombre à un enseignement diversifié, de qualité et de proximité.

*Patrimoines, musées, sites culturels, circuits historiques et lieux d'exposition : quelques passerelles entre culture, tourisme et identité territoriale

L'objectif de l'étude n'est pas de recenser l'ensemble des patrimoines du territoire – mission impossible au regard de la pluralité des champs (éléments bâtis, patrimoines naturels et paysagers, savoir-faire et traditions, etc.) et du nombre d'« objets » concernés (plusieurs milliers sur la Chartreuse !). Des démarches de recensement ont été menées par ailleurs, notamment dans le cadre d'une mission d'étude et d'inventaire du patrimoine bâti – support d'actions d'information, de sensibilisation et de valorisation – réalisée à partir de 2003 par le PNR en collaboration avec les Conservations du patrimoine de l'Isère et de la Savoie (des fiches sont consultables sur le site du PNR)²¹.

Cette expertise patrimoniale et scientifique du PNR est reconnue par de nombreux acteurs rencontrés. Certains de ces acteurs considèrent que le champ patrimonial a été relativement investigué par le Parc et ses partenaires – selon quelques personnes parfois au détriment de domaines artistiques²² – et qu'il est bien pris en compte dans les politiques. Ils identifient comme prioritaire une meilleure prise en compte des champs de l'art et de la culture soumis à d'importantes mutations actuellement, notamment les domaines du spectacle vivant, de l'enseignement musical ou de l'éducation artistique...

²¹ Cf. également l'étude ethnologique de Sandrine Descottes menée sur le patrimoine rural de Chartreuse en 1997.

²² « Le théâtre ce n'est pas trop leur truc, ils sont plutôt sur le patrimoine et les musées. »

Notre approche du patrimoine s'est concentrée sur quelques caractéristiques des **dimensions protection, valorisation et labellisation**.

Si on compte 39 édifices protégés au titre des monuments historiques (classement + inscription) sur les communes adhérentes au PNR – dont 33 situés dans le département de l'Isère –, il n'existe pas de procédure lourde en termes de protection architecturale : aucun secteur sauvegardé, seule une Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) est en cours à Barraux, suite au projet de ZPPAUP mis à l'étude par la commune en 2009.

La spécificité de la Chartreuse réside plutôt dans ses **nombreux espaces naturels remarquables** : Réserve naturelle nationale des Hauts de Chartreuse, Espaces naturels sensibles du département de l'Isère (Col du Coq, Saint-Pierre-de-Chartreuse ; Tourbières de l'Herretang, Saint-Laurent-du-Pont ; Marais de Montfort, Crolles), sites Natura 2000²³, Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistiques et floristiques.

On note l'absence du label « Ville et Pays d'art et d'histoire » sur le territoire du PNR, mais l'hypothèse d'une extension du Pays d'art et d'histoire des Trois Vals-Lac de Paladru au Pays Voironnais pourrait changer la donne à l'avenir dans la partie ouest du massif.

Enfin, 4 sites sont labellisés « Patrimoine du XXe siècle » (tous labellisés en 2003)²⁴ et plusieurs jardins bénéficient du label « Jardins protégés »²⁵.

Le repérage ne vise pas à lister les lieux culturels du territoire (monuments, patrimoine vernaculaire, églises...) mais à identifier les éléments qui jouent un rôle structurant dans l'offre du territoire. Parmi eux, les **sites culturels, historiques ou patrimoniaux ouverts au public et qui connaissent une fréquentation significative** ont une place évidente.

Quelques musées et sites connaissent une fréquentation importante, supérieure à 20 000 visiteurs par an (Musée de la Grande Chartreuse-La Corrierie, Musée d'art sacré contemporain à Saint-Hughes, Funiculaire de Saint-Hilaire-du-Touvet, Musée Hébert à La Tronche, cf. carte 10).

D'autres musées ou sites de visite, même s'ils connaissent une fréquentation nettement plus faible et une « visibilité » moindre, constituent des points d'ancrage non négligeables sur le territoire. C'est le cas par exemple de Fort Barraux, du Moulin de la Tourne, de la Casamaures...

Certains sites bénéficient d'une visibilité renforcée par le biais des politiques mises en œuvre par les conseils généraux :

- les musées départementaux de l'Isère s'inscrivent dans le cadre de la politique volontariste mise en œuvre par ce département notamment dans le domaine du patrimoine (les visiteurs bénéficient depuis 2004 d'une gratuité d'accès à ces musées) ;
- le réseau des musées et maisons thématiques de Savoie, porté par la Conservation départementale du patrimoine, regroupe 21 musées et maisons thématiques qui ont bénéficié d'aides financières, techniques et scientifiques du conseil général de la Savoie.

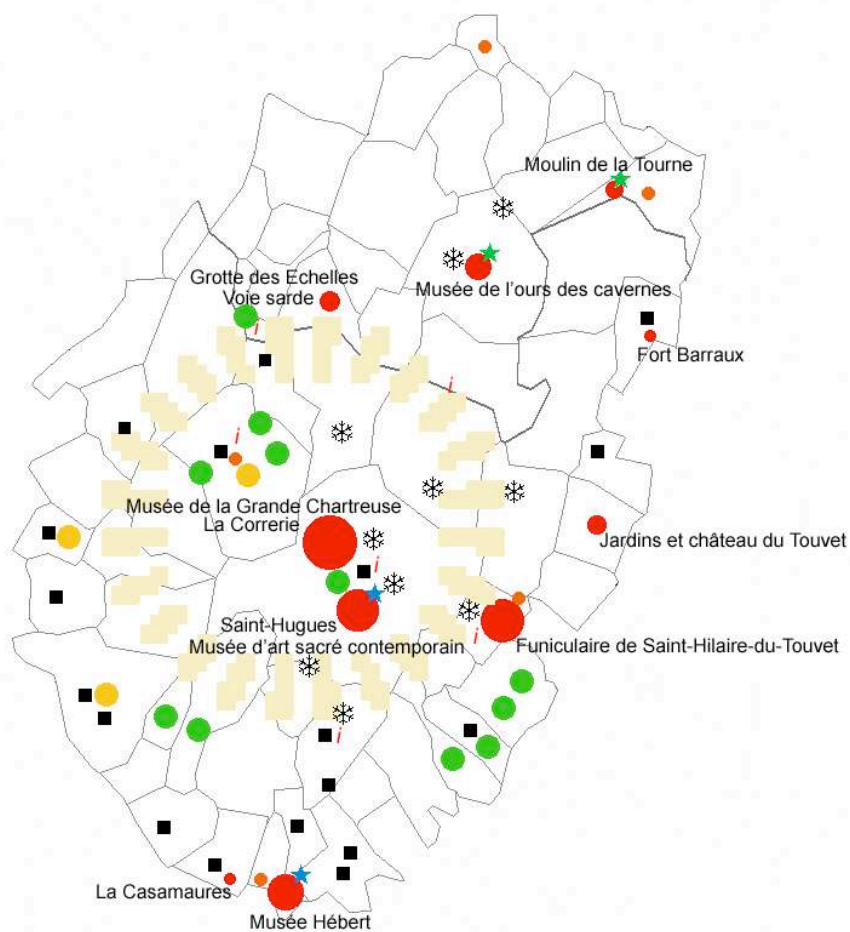
²³ D'après le site du PNR, près de 10% du territoire font partie du réseau écologique européen Natura 2000.

Trois sites situés en Isère sont animés par PNR depuis 2009 (les Marais-tourbières de l'Herrétang, le Charmant Som et la Réserve naturelle nationale des Hauts de Chartreuse). En Savoie, Le Mont Grelle et la rive droite des gorges du Guiers Vif sont gérés par le Syndicat mixte de l'Avant-Pays savoyard ; les zones humides des Corniols et du Lac des Pères par le Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie.

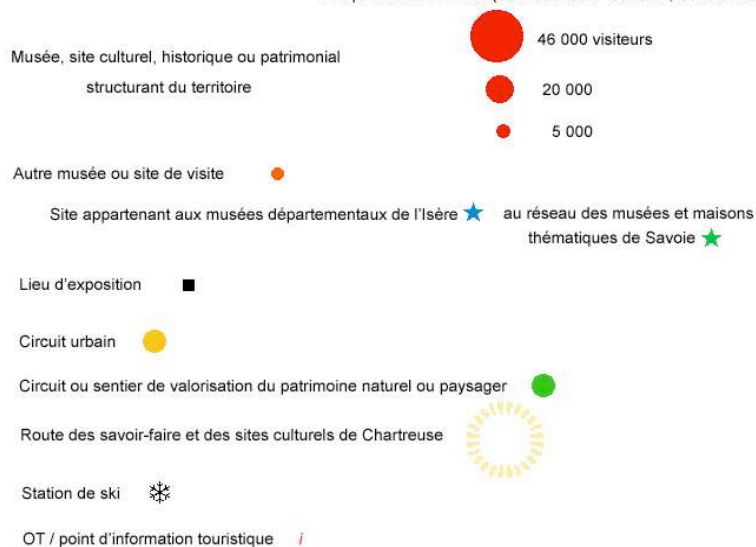
²⁴ Sainte-Marie-du-Mont : centre de loisirs dit Le Balcon de Belledonne, La Baleine ; Saint-Ismier : monument, mémorial dit "Mémorial Doyen-Gosse" ; La Tronche : église Notre-Dame-du-Rosaire ; Voreppe : ancien petit séminaire dit "Le Sacré-Coeur", actuellement "ensemble scolaire catholique Les Portes de Chartreuse".

²⁵ Château de Franquières, Biviers ; Jardins de l'Orangerie de La Casamaures, Saint-Martin-le-Vinoux ; Jardins du château du Touvet, Le Touvet.

Carte 10 : Principaux musées, sites culturels, lieux d'exposition, circuits historiques et patrimoniaux



Fréquentation en 2010 (données Isère tourisme, Savoie Mont-Blanc) :



Précédemment abordée dans le cas des salles, la polyvalence des lieux s'illustre aussi dans le cas des équipements muséographiques. Certains musées, de manière régulière ou événementielle et occasionnelle, accueillent du spectacle vivant, comme le musée de l'Ours des cavernes qui ne se cantonne pas à « délivrer un message scientifique » et propose parfois des concerts, des soirées contes.

De manière complémentaire, on assiste à une multiplication de **circuits historiques et patrimoniaux** c'est-à-dire des propositions de cheminements (piétonniers, automobiles, deux-roues...) qui font l'objet d'une valorisation de l'histoire, des patrimoines, des savoir-faire du territoire. On identifie plus particulièrement :

- des circuits sur le patrimoine bâti et l'histoire, souvent situés dans les centres-bourgs comme le circuit historique de Saint-Laurent-du-Pont, le circuit patrimonial du vieux bourg de Voreppe (créé en 2001 avec une vingtaine de panneaux explicatifs, avec des visites du bourg organisées par l'association COREPHA) ;
- des sentiers de valorisation du patrimoine naturel majoritairement dans les espaces ruraux et périurbains (par exemple le sentier de la Meulière des Dauphins à Mont-Saint-Martin, le sentier des peintres à Proveyzieux, les sentiers de découverte du patrimoine naturel à Crolles, à Bernin, à Saint-Nazaire-les-Eymes) qui semblent en voie de multiplication actuellement (les sentiers de randonnée au sens strict ne nous intéressent pas dans ce cadre) ;
- la Route des savoir-faire et des sites culturels de Chartreuse qui irrigue une grande partie du territoire – bien que la partie nord du massif soit relativement moins représentée. Créée avec l'association des agriculteurs locaux en 1998-1999, avec pour objectif de valoriser les produits et savoir-faire locaux, cette opération a bénéficié de moyens financiers de la région Rhône-Alpes, du programme Leader et du soutien du PNR. Elle regroupe une trentaine d'étapes identifiées comme sites culturels, savoir-faire agricoles et artisanaux, présentées dans un dépliant de communication composé d'une carte et d'une liste des sites. Cette structuration pose par ailleurs un problème d'identification des artistes dans le dispositif (comment présenter les ateliers d'artistes entre artisanat, traditions agricoles et produits du terroir ?).

Le territoire dispose par ailleurs de lieux de sensibilisation et d'éducation à l'environnement comme le centre d'initiative à la nature et à l'environnement « CINE » à Meylan. Enfin, des structures stratégiques situées hors du territoire mais qui ont un rôle pour la Chartreuse ne doivent pas être négligées (CCSTI, Maison des parcs de Chambéry, CAUE Isère et Savoie...). Il pourrait être pertinent également de palier l'absence d'une Maison du parc comme vitrine du territoire ouverte au public et capable d'être un maillon de l'offre culturelle, artistique et patrimoniale (notamment en termes d'information et de visibilité) pour l'ensemble du territoire et un lieu facilitant sa connaissance auprès du plus grand nombre (résidents permanents, temporaires et touristes).

Ce maillage de lieux contribue à la diversité de l'offre culturelle et patrimoniale, notamment utilisée dans le cadre d'une activité touristique ou de loisirs par les habitants de territoires voisins de la Chartreuse ou des visiteurs plus lointains (cf. partie II). Elle est complétée par des **lieux et salles d'exposition** (seuls les principaux sont figurés sur la carte 10) dont le nombre a augmenté ces dernières années (on dénombre au moins une dizaine de lieux d'exposition supplémentaires par rapport au diagnostic de 2004-2005).

L'événementiel en Chartreuse : une offre protéiforme... avec quelques manifestations phares

On assiste, depuis les années 1980, à une multiplication des événements sur les territoires et à une diversification des objets mobilisés, des publics... Le massif de Chartreuse n'y échappe pas : il se caractérise par un **foisonnement de manifestations et événements**.

D'une manière générale, les motivations à l'action événementielle apparaissent multiples : motivations artistiques ou culturelles, affirmations idéologiques, attentes de retombées matérielles (création d'emplois, impacts liés notamment à l'attractivité), stratégies de diversification économique, touristique ou symbolique, politique d'implication citoyenne, politique de transformation de l'image territoriale, quête d'une visibilité, volonté d'innovation, inscription dans un projet territorial global (par exemple en lien avec le secteur social, le tourisme, l'économie, l'aménagement, l'environnement)... La culture, souvent perçue comme fédératrice dans une certaine mesure, peut être mobilisée comme un prétexte à une action autre que culturelle. On peut également penser qu'il existe, dans certains cas, des connexions intéressantes entre l'action culturelle et l'attractivité territoriale. L'événementiel marque l'espace et participe à la mise en valeur des territoires.

Une caractéristique du territoire de Chartreuse réside dans **l'hétérogénéité, la diversité des manifestations**, notamment en termes de :

- champs culturels et artistiques (dimension mono- ou multithématique ou transversale) ;
- temporalité (fréquence, récurrence, pérennité) et articulation éventuelle avec d'autres calendriers comme ceux du tourisme par exemple ;
- lieu et cadre géographique (ponctuel/diffus ; lieu fixe/changeant/itinérant...) ;
- types de publics ;
- fréquentation et rayonnement (local, régional, national...) ;
- organisation, gestion (rôle des pouvoirs publics, des acteurs associatifs...) et inscription dans des réseaux et partenariats.

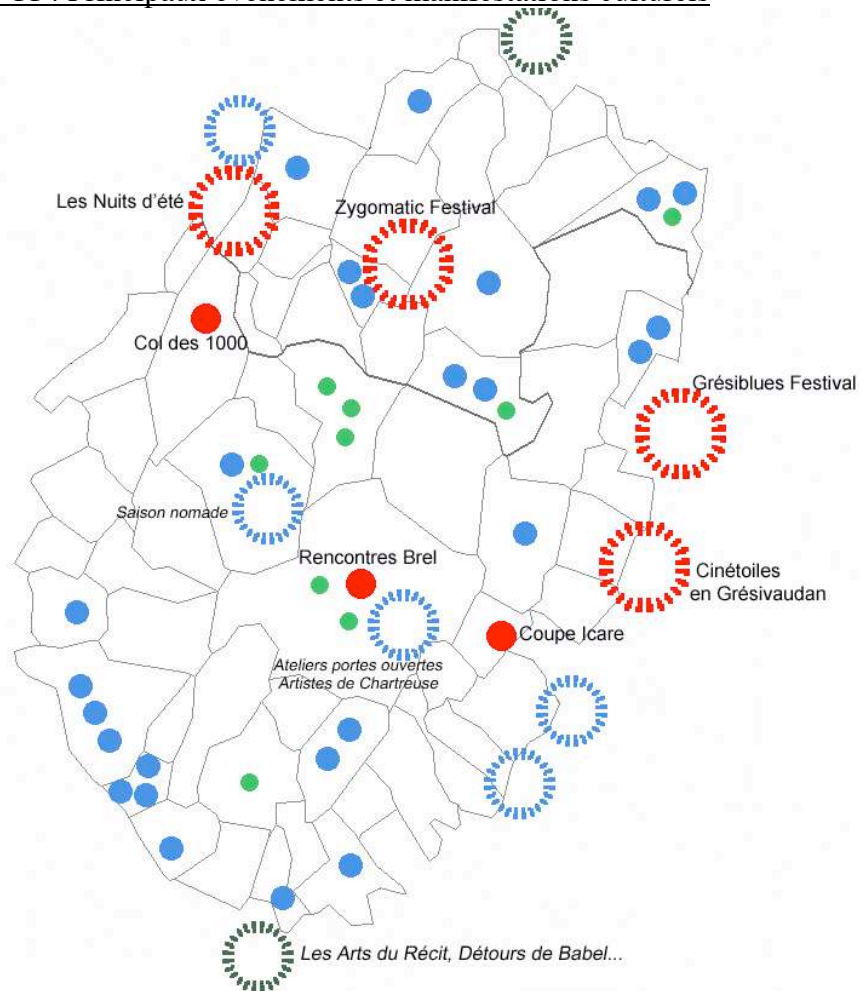
Le terme événement cache des réalités très disparates sur le territoire de Chartreuse, ce qui nous amène à distinguer :

- **ce qui relève de l'événementiel *stricto sensu*** et qui se caractérise par une certaine récurrence :
 - des **manifestations et événements à caractère artistique, culturel ou patrimonial d'envergure**, c'est-à-dire importants soit par leur fréquentation soit par leur rayonnement sur le territoire. Les *Rencontres Brel*, le *Grésiblues Festival* en constituent deux exemples emblématiques ;
 - des **manifestations à caractère artistique, culturel ou patrimonial à dimension « de proximité »** : dans un certain nombre de cas, il s'agit d'événements liés à la lecture (par exemple des salons du livre), à la musique, au patrimoine ;
 - des **fêtes de villages ou fêtes locales**, qui ne relèvent pas spécifiquement de la culture mais peuvent mobiliser des traditions ou des produits du terroir. Ces fêtes de villages sont pointées comme importantes par de nombreux acteurs. Toutefois, le fait qu'elles font partie ou non des activités culturelles a été mis en débat durant certains échanges.



A cette liste doivent être ajoutées les manifestations nationales déclinées localement (Nuit des musées, Journées du patrimoine...) ainsi que le programme spécifique lié à l'Année Rousseau qui, s'il fait événement en 2012, ne s'inscrit pas dans une démarche récurrente ;

- **ce qui relève de l'action culturelle de proximité et des initiatives qui se « font au quotidien » sur le territoire** : programmations culturelles de grands équipements, spectacles de compagnies, soirées culturelles, expositions... Il ne s'agit pas d'événements à proprement parler bien que des acteurs les ont qualifiés d'« événements éphémères » qui « comptent beaucoup ». Ces activités n'ont pas été reportées sur la carte 11 ;
- certaines opérations « mixent » les deux logiques, comme les *Ateliers portes ouvertes des Artistes de Chartreuse* qui ont lieu au printemps chaque année, ou comme *Saison nomade* à travers une approche itinérante innovante (cf. partie II).

Carte 11 : Principaux événements et manifestations culturelles




Manifestations et événements à caractère artistique, culturel ou patrimonial

  - d'envergure et à dimension rayonnante

  - de proximité

 Fêtes locales, fêtes de villages...

 Polarisation / attractions urbaines événementielles

NB : lorsqu'ils sont localisés sur un seul site, les événements sont référencés par un point de couleur. Lorsqu'ils sont sur plusieurs lieux ou itinérants, ils sont symbolisés par une "roue" de couleur, qu'il s'agisse de manifestations d'envergure et rayonnantes ou de manifestations de proximité.

Les manifestations les plus fréquentées sont la *Coupe Icare* (près de 30 000 personnes) et les *Rencontres Brel* (environ 11 000 personnes)²⁶ ; elles rayonnent largement en dehors du massif. Un certain nombre de manifestations d'envergure sont tournées vers la musique. La *Coupe Icare* fait partie des rares événements « pluridisciplinaires » (en croisant sport, loisirs et culture par exemple à travers sa déclinaison « Icares du cinéma »).

Les villes portes du massif proposent par ailleurs un large panel d'événements culturels et artistiques qui rayonnent en partie sur le territoire et sont attractifs. Autre exemple, le festival *Les Nuits d'été* porté par une association basée à Novalaise, hors du PNR, propose des concerts sur le territoire de Chartreuse.

Encadré 3 : Cinétoiles en Grésivaudan

Cinétoiles en Grésivaudan est un festival de cinéma en plein air proposant des séances gratuites durant la période estivale sur la communauté de communes du Pays du Grésivaudan. Ce programme assure ainsi une dynamique culturelle itinérante puisqu'il regroupe une quarantaine de projections cinématographiques réparties de juin à septembre sur les communes de ce territoire. Pour 2012, 36 des 47 communes de l'intercommunalité participent à ce festival (10 d'entre-elles sont situées dans le périmètre du Parc naturel de Chartreuse).

En prenant en charge la programmation et les frais associés (droits de diffusion, projections, communication...), la communauté de communes construit ce festival avec les communes en leur proposant tout d'abord une liste de films et de dates, en recueillant leurs avis et préférences, puis en établissant la programmation en évitant la projection d'un même film dans des communes proches et/ou à des dates rapprochées.

L'objectif de ce festival itinérant est de proposer au public des séances réparties uniformément en termes de dates et de films tout au long de la période estivale afin de les inciter à se déplacer au sein du territoire. Même si dans certains villages plus touristiques les visiteurs peuvent assister à ces séances en plein air, l'objectif de *Cinétoiles en Grésivaudan* est avant tout la rencontre entre les habitants du territoire autour d'un événement festif.

La fréquentation d'une manifestation et son envergure ne reflètent pas l'apport qu'elle peut procurer au territoire. Dans le cas d'événements d'envergure, certains acteurs sont d'ailleurs mitigés sur l'impact en termes culturels et soulignent une certaine déconnexion avec le territoire : « le fait que ça marche ne veut pas dire forcément action culturelle. [...] En termes d'entrepreneuriat local, le Festival Brel est positif, en termes de dynamique culturelle et en termes d'identité ça se discute... »

D'une manière générale, les actions événementielles identifiées constituent des temps forts de la vie culturelle et sociale en Chartreuse. La dimension « **lien social** » a été pointée comme essentielle par les acteurs et elle se manifeste de manières variées : lorsque les habitants se retrouvent lors de festivals (implication dans l'organisation et la logistique, dans les spectacles, dans la préparation de repas... ou à travers la simple présence au festival), lors de soirées et spectacles dans l'espace public, chez l'habitant, dans des salles dédiées... Ces moments de convivialité sont perçus comme importants pour les habitants du territoire.

Enfin, les événements mis en place sur le territoire **s'appuient sur un tissu d'acteurs dynamiques** (cf. partie II). Ici encore, les dynamiques associatives et l'implication bénévole sont un élément fondamental dans la réussite des actions. La question du soutien du PNR aux manifestations est également une problématique récurrente chez les acteurs.

²⁶ Les données de fréquentation sont issues des observatoires départementaux du tourisme (données 2010 ou 2011).

Le repérage effectué pointe plusieurs éléments spécifiques que le schéma de développement culturel devra prendre en compte avec attention :

- des lieux et temps de convivialité où se déroulent des activités culturelles, notamment :
 - les cafés, les bars qui semblent bénéficier d'une certaine notoriété et sont perçus positivement, notamment en termes de « démocratisation » (« lieu de rencontre, démocratique, libre [...] de proximité, convivial »), à la différence de certaines salles des fêtes (« lieux froids, peu adaptés au spectacle vivant »). L'expérience du Café Denat en est un bon exemple ;
 - les initiatives dans l'espace public, chez l'habitant ou déambulatoires (théâtre, conte, musique...).Certaines initiatives rappellent « les veillées » des milieux ruraux et montagnards traditionnels. Une des difficultés de ce type d'action réside dans le nombre limité de personnes accueillies et le fonctionnement (financement, bénévolat...), mais c'est aussi ce qui fait qu'elles sont bien appropriées ;
- des lieux structurants du territoire qui sont encore à renforcer, comme la Correrie ou la future Maison du Parc ;
- divers événements désormais bien ancrés et dynamiques, mais aux « visibilités » diverses ;
- l'importance des équipements culturels de proximité comme les bibliothèques-médiathèques qui constituent des lieux moteurs et des relais de la vie culturelle en Chartreuse...

Par ailleurs, nous souhaitons souligner la difficulté à compiler toutes les sources disponibles pour tirer un bilan de l'existant. Tenir à jour une base de données de l'ensemble des ressources du territoire est une opération lourde (qui a par exemple été tentée par le passé dans le cadre de stages au sein du PNR) mais utile ; elle pourrait être envisagée avec les services concernés des conseils généraux. De manière complémentaire, l'intérêt du Parc réside dans l'entretien de rapports réguliers avec la vie associative locale.

Enfin, les éléments du repérage ne permettent pas de dire précisément si les équipements sont satisfaisants pour les habitants et s'ils correspondent pleinement aux usages et aux attentes des populations. Toutefois, les acteurs rencontrés dans le cadre de l'étude n'identifient **pas un déficit particulièrement marqué dans ce domaine ou un point véritablement critique concernant un ou plusieurs types d'équipements culturels**, même si des **besoins d'améliorations existent** et si **l'adaptation de l'offre aux recompositions socio-territoriales est une constante nécessité** (évolutions démographiques, mobilités, pratiques émergentes...). Les attentes des acteurs culturels vis-à-vis du Parc et des partenaires concernent plutôt **le soutien aux activités, aux projets et aux personnes ou structures qui les portent**. Face à des équilibres fragiles, un des enjeux réside dans la pérennisation et le renouvellement des initiatives.

I.2. Des dynamiques de projets multiples

Durant chacun des trois séminaires organisés en mai 2012, un temps a été consacré à l'identification de projets et d'intentions par les participants, projets dont ils ont eu connaissance ou qu'ils portent eux-mêmes soit à titre personnel, soit par le biais de leur implication dans une association ou une structure du territoire.

Les séminaires ont donc permis d'appréhender la **perception de projets divers qui émergent sur le territoire de Chartreuse**. Il a été demandé aux participants de définir ces projets, si possible en leur donnant un titre, d'identifier la maîtrise d'ouvrage éventuelle et de préciser leur représentation de l'échelle de réalisation (communale/intercommunale/parc)²⁷.

Ces informations, et particulièrement l'échelle territoriale, doivent être considérées avec la plus grande prudence. En effet, il s'agit souvent de souhaits émis et on constate une tendance de certains participants à ne pas simplement localiser les projets mais à « élargir », assez régulièrement, le cercle territorial de diffusion d'une action ou à la « généraliser »²⁸. Il est également difficile d'analyser ces informations territoriales au regard des différences d'échelles entre les porteurs pressentis et leurs territoires d'action (par exemple, un certain nombre de projets sont portés par des associations ou structures qui interviennent à une échelle supra- ou inter-communale et on pourrait imaginer que les projets qu'elles portent tendent à mobiliser leur propre périmètre d'action, or ce n'est pas systématique).

Par ailleurs, un nombre significatif de projets n'ont pas de porteur clairement défini, de territoire identifié... et les modalités de leurs évolutions restent hypothétiques. Cette complexité en termes de stratégie, d'organisation, de territoire, de prospective constitue une limite à l'analyse. En témoigne le projet de parcours patrimonial *D'une rive à l'autre* de valorisation des coteaux sur les communes de La Terrasse, Lumbin, Tencin, La Pierre, Le Champ-près-Frogès²⁹ : ces 5 communes sont impliquées dans le portage du projet qui sera finalisé cet été 2012 ; il s'inscrit dans une démarche intercommunale mais chaque commune a sélectionné ses propres sites, et des acteurs du territoire ont indiqué leur espérance d'une diffusion plus large dans le Grésivaudan... Les échelles territoriales sont évolutives en fonction de l'état d'avancement du projet et de l'existence de sous-projets, ce qui rend, pour un grand nombre de cas cités, une localisation précise impossible.

L'objectif n'est pas ici de faire la liste des projets³⁰ mais de proposer des clés de lecture pour appréhender cet ensemble d'intentions.

Tout d'abord, on peut distinguer :

• **ce qui relève d'un souhait, d'une idée et qui n'a pas de porteur identifié.**

Des idées d'ordres variés ont été énoncées pendant les séminaires. Quelques-unes de ces idées sont présentées, à titre d'exemples et de manière non exhaustive, dans l'encadré suivant.

*Créer un conservatoire de la vigne dans le cadre d'une revitalisation des coteaux en lien avec un projet de vigneraie à La Terrasse ; un projet identique est signalé à Apremont.

*Créer un label *Bistrots de pays* pour des lieux existants sur le territoire qui contribuent à créer du lien social.

*Créer un label « événement Parc » pour soutenir des porteurs de projets culturels.

• **ce qui relève d'un projet *stricto sensu*, avec un maître d'ouvrage identifié et, en général, un territoire de réalisation** – certains de ces projets étant déjà en voie de concrétisation.

²⁷ Les supports fournis aux participants leur permettaient également d'organiser les projets selon des domaines proposés : cinéma, lecture publique, spectacle vivant, pratiques musicales, patrimoine, équipements, événements, autres.

²⁸ La manifestation *Cinéma en Grésivaudan* (cf. encadré 3) constitue un exemple de ces opérations qui fonctionnent bien et que certains participants aux séminaires imaginent pouvoir être transposées à l'échelle du massif de Chartreuse. A ainsi été soulevée l'idée de créer un programme commun pour les séances de cinéma en plein air.

²⁹ Seule La Terrasse appartient au PNR de Chartreuse.

³⁰ Le repérage des projets est conditionné par les problèmes de représentativité des personnes présentes pendant les séminaires, notamment leurs domaines et territoires d'action.

Au sein de cette catégorie, on peut distinguer :

- **les projets « nouveaux »**

Cf. quelques exemples, non hiérarchisés dans l'encadré ci-dessous. Un nombre important de ces nouveaux projets sont liés au spectacle vivant, aux actions artistiques et à l'événementiel (1). De nombreux projets concernent également la mise en valeur du patrimoine, la création de circuits historiques et de sentiers culturels (2). Rarement, les projets renvoient à la création d'équipement (3).

(1)

**Tournée du facteur* est un projet de spectacles jeune public porté par l'AADEC sur l'intercommunalité Chartreuse-Guiers avec la volonté de mobiliser et d'associer au projet les habitants et les commerçants.

*La Compagnie Vocale, basée au Fontanil-Cornillon, cherche à diffuser son spectacle *Les Misérables, le concert* adapté de la comédie musicale inspirée du roman de Victor Hugo et à créer un événement culturel autour de ce spectacle. Soutenue notamment par le conseil général de l'Isère et des partenaires privés, la compagnie a l'intention de créer des partenariats avec les établissements scolaires. Elle souhaite monter des projets d'éducation artistique dans des écoles et des collèges.

*L'association La Vertevelle constitue un programme éditorial et littéraire important avec des projets d'édition prochaine de plusieurs ouvrages, notamment la réédition de celui de Champin (gravures) paru en 1839, avec le soutien de l'association Arts et mémoire et de la commune de Saint-Laurent-du-Pont (une exposition récente des gravures a eu lieu dans le cadre de l'année Rousseau).

*Un projet de résidence d'artistes internationaux est porté par l'Atelier K à Miribel-les-Echelles.

*Dans le cadre de l'anniversaire (700 ans) de la charte de franchise de Voreppe, une manifestation à caractère scientifique sur l'histoire, le patrimoine et le Moyen-âge aura lieu en 2014, portée par Corepha (Voreppe) et les Amis du parc. Une dimension interterritoriale est souhaitée (des contacts sont en cours pour que des initiatives soient mises en place sur plusieurs secteurs du territoire) avec la volonté de faire coopérer des acteurs différents et de faire intervenir les associations locales.

(2)

*Le projet de sentier culturel *Cote Curt* s'inscrit dans le cadre d'un projet de sept sentiers de valorisation des gorges du Guiers Mort : il s'agira du deuxième sentier à voir le jour entre Saint-Laurent-du-Pont et Fourvoirie. Ce projet interassociatif implique les Oeuvriers de Fourvoirie, l'association des Artistes de Chartreuse, Passion du bois, la commune de Saint-Laurent-du-Pont.

*Les Amis du parc et les Oeuvriers de Fourvoirie portent un projet de rénovation des ruines de l'ancienne distillerie des pères Chartreux sur le site de Fourvoirie.

*Un projet de faire inscrire au patrimoine mondial de l'Unesco la vallée de la Correrie est porté par le Musée de la Grande Chartreuse.

*Le Musée de la Grande Chartreuse porte également le projet d'inscription d'un sentier autour du monastère dans le cadre du Réseau européen des Chartreuses.

*Un projet de fondation d'une bibliothèque patrimoniale à Fort Barraux (sauvetage d'exemplaires rares notamment) est porté par l'association du Fort. Cet exemple montre par ailleurs que la question patrimoniale est, dans un certain nombre de cas, transversale à d'autres domaines (ici la lecture publique).

*Le PNR de Chartreuse envisage de mettre à disposition les données de l'inventaire par le biais d'une cartographie web du patrimoine.

(3)

*Radio Couleur Chartreuse projette la création d'un deuxième studio de radio sur le cœur de Chartreuse, à Saint-Laurent-du-Pont.

- **les actions de renouvellement, de pérennisation ou de généralisation**, c'est-à-dire des opérations qui s'appuient sur des actions existantes mais dont une dimension nouvelle est envisagée (par exemple : une transformation des contenus de l'action, une évolution territoriale, la conquête de publics différents...).

Il s'agit principalement :

- d'événements ou d'actions de programmation culturelle dont l'enjeu est le renouvellement et/ou la pérennisation.

Quelques exemples :

- *Le projet porté par l'Association Anamouto de développer le festival du *Col des 1000* chez l'habitant.
- *Le projet de pérenniser l'action *Saison Nomade* pilotée par le Centre social des Pays du Guiers, notamment sur le secteur du cœur de Chartreuse.
- *La redéfinition en cours des *Rencontres gustato-musicales du monde* par l'association Instinct'taf.
- *Le développement de l'itinérance et l'augmentation du rayonnement du *Zygomatic Festival* porté par l'association Instinct'taf.
- *La poursuite et pérennisation des *Trois concerts de printemps* sur la commune de Corenc.

- d'aménagements physiques et techniques d'équipements culturels existants (notamment des mises aux normes de cinémas et de salles) ou d'acquisition d'une dimension structurante pour des équipements (notamment la transformation en médiathèque intercommunale tête de réseau).

Quelques exemples :

- *Le projet d'amélioration de l'accueil et du confort du cinéma Le Cartus à Saint-Laurent-du-Pont.
- *Le projet de numérisation du cinéma Le Montcelet à Entre-Deux-Guiers.
- *Le projet porté par la commune de Saint-Jean-de-Couz de mise aux normes du bâtiment du Café Denat.
- *Le projet de transfert du musée du Moulin de la Tourne (actuellement situé aux Marches) sur un autre site.
- *Le projet d'agrandissement des jardins de la Casamaures (Saint-Martin-le-Vinoux) suite à l'achat récent d'un terrain à la Metro.
- *Les projets de médiathèques intercommunales têtes de réseau à Crolles, à Saint-Laurent-du-Pont.

- de programmes d'actions qui revêtent un caractère scientifique ou d'opérations au long cours d'élaboration, de partage et de diffusion de connaissances. C'est le cas notamment des actions proposées par les Amis du parc en matière de patrimoine.

Quelques exemples :

- *La déclinaison des cafés patrimoine : un café patrimoine est prévu sur la commune de Voreppe en septembre 2012 sur le thème « Voreppe au temps de la cimenterie », organisé avec la commune et les Amis du parc ; le souhait de mettre en place un café patrimoine sur la commune de Chapareillan a également été énoncé.
- *Le programme des Amis du parc *L'eau entre mémoire et devenir* qui existe depuis deux ans et est à poursuivre.

L'examen de l'ensemble des projets et idées énoncées fait apparaître qu'un nombre significatif d'entre eux n'en sont qu'au stade de l'intention floue ou du souhait. De plus, si l'on assiste à un foisonnement de projets « neufs », la proportion de ceux qui s'avèrent relativement construits, c'est-à-dire dont la formalisation est avancée avec notamment un intitulé et un échéancier – en plus du cadre géographique et de l'identification de porteur(s) et partenaire(s) – reste faible. Ceci amène à penser qu'un nombre limité de ces projets pourra sans doute réellement se concrétiser à court terme.

Quelques projets sont portés par des porteurs individuels (c'est le cas de *Cabanes dans les arts*, en recherche d'un lieu sur le secteur du Balcon Sud). Mais la majorité est portée par une ou plusieurs associations et/ou par des communes, ceci de manière partenariale dans quelques cas de projets relativement élaborés.

Dans la majorité des cas – sauf pour certaines actions d'envergure – il s'agit de projets relativement modestes en termes de construction partenariale, de portage et de gouvernance. Il s'avère par contre plus difficile d'estimer l'impact (attendu) ou la visibilité (espérée) de ces projets.

Les demandes d'équipements lourds sur le massif sont relativement absentes des projets identifiés. Par contre le territoire est confronté à une transformation de l'offre des bibliothèques-médiathèques avec plusieurs projets de médiathèques têtes de réseau.

Généralement, les besoins exprimés ne relèvent pas prioritairement d'attentes strictement matérielles et financières. Toutefois, dans le cas de compagnies qui projettent de monter et diffuser des spectacles, le soutien du Parc a souvent été interrogé, sur les plans financier, logistique et en termes de communication. « On aimerait avoir le soutien du Parc » indiquait par exemple un porteur de projet lors d'un séminaire.

Il apparaît également que les acteurs culturels rencontrés ne se positionnent pas comme acteurs du tourisme (l'enjeu prioritaire étant, pour eux, de répondre aux demandes des habitants permanents du territoire, cf. partie II), ce qui explique peut-être que les logiques liées au développement économique du territoire aient peu été articulées avec les problématiques culturelles durant les temps d'échanges.

Au regard des limites méthodologiques sur la perception des échelles (*cf. supra*), on constate qu'une majorité de projets est pensée à une échelle locale, au niveau communal et/ou intercommunal. Une dimension interterritoriale plus large comme l'échelle du massif est pressentie pour la mise en œuvre de certains projets, mais lorsque ce niveau est pressenti cela renvoie plutôt à des enjeux de visibilité et d'identification.

Par ailleurs, certains projets peuvent avoir un porteur identifié, un thème clairement défini mais un territoire de mise en œuvre non identifié. C'est le cas de plusieurs démarches menées par les Amis du parc notamment, soit parce qu'elles sont en attente d'un « espace d'accueil », soit parce qu'elles sont en mesure de se dérouler sur des lieux variés qui restent à mobiliser voire sur l'ensemble du massif.

L'observation des thématiques des projets apporte des informations intéressantes. On remarque particulièrement un **foisonnement de projets de sentiers et circuits**, notamment autour de monuments importants et sites structurants (comme Fourvoirie, le musée de la Grande Chartreuse/La Correrie) et sur des espaces proches des villes comme le secteur du Balcon Sud de Chartreuse – on imagine alors des liens entre culture, patrimoine et loisirs dans le cas de sentiers qui sont aussi à destination des urbains... Ces circuits et sentiers portent principalement sur l'histoire et le patrimoine (par exemple l'histoire Dauphiné/Savoie), ainsi que sur les ressources naturelles (à l'exemple du projet de sentier sur la forêt sur la commune des Marches). Ils tendent à densifier l'offre existante autour des mobilités et de l'itinérance sur le territoire.

Il existe par ailleurs quelques projets **itinérants**, comme *Paroles d'habitants*, porté par Radio Couleur Chartreuse sur le secteur central du massif (3 communautés de communes du cœur de Chartreuse) à destination de la population.

Le **rapport à la nature** fait partie des thématiques innovantes qui favorisent la transversalité. Il est décliné sous plusieurs angles : lien nature/culture, prise en compte de la biodiversité et valorisation du végétal et ses usages, santé et bien-être.

Quelques exemples :

*Des projets sur la thématique de la culture dans les jardins et l'ethnobotanique, avec l'association Jardins du Monde Montagnes.

*Un projet d'Ateliers de la biodiversité impulsé par les Amis du parc.

*Un sentier philosophique et végétal qui va faire l'objet très prochainement d'une plaquette de communication.

*Le projet *Herbiers d'artistes* porté par les Artistes de Chartreuse, en lien avec un concours dans le cadre de l'année Rousseau. Ce projet bénéficie d'un soutien du PNR.

*Le projet *Théâtre verdure* sur la commune du Fontanil-Cornillon, avec le souhait d'étendre le projet sur le circuit Land'Art.

*Une réflexion sur le thème « Santé et bien-être en Chartreuse » en 2012-2013 portée par l'association Pic-Livre et la bibliothèque de Saint-Pierre-de-Chartreuse.
*Le projet de création d'une route des huiles végétales (une plaquette est en cours de réalisation).

Si quelques projets sont orientés en faveur du jeune public (par exemple le *Festival des Monts et Merveilles* autour de l'art du cirque et du spectacle de rue), relativement peu de projets se positionnent explicitement sur l'intergénérationnel.

Enfin, il existe quelques **projets structurants qui traitent d'aspects plus organisationnels et communicationnels** par rapport à ceux directement liés aux esthétiques artistiques et aux contenus culturels. C'est le cas du projet de création d'un site d'information collaboratif pour centraliser les actualités du massif, porté par Radio Couleur Chartreuse. En termes de formation, l'association des Artistes de Chartreuse porte un projet intitulé *Art et patrimoine* sur la formation artistique, en partenariat avec des communes et l'association La Passion du bois qui a par ailleurs un projet de centre de formation autour du bois.

La question de la diffusion des informations et de la communication constitue un enjeu essentiel au regard du foisonnement des activités. On a en effet pu constater, durant les séminaires, une certaine méconnaissance des actions ou des projets du territoire de la part de nombreux acteurs.

PARTIE II : DES RESSOURCES ET DES INITIATIVES CULTURELLES AU SERVICE DE L'INTERET GENERAL TERRITORIAL

Il existe sur le territoire du Parc naturel régional de Chartreuse des professionnels du secteur de la culture occupant au sein de musées, de bibliothèques, de lieux patrimoniaux, de cinémas, de salles de spectacle ou de festivals, des fonctions comparables et aussi spécialisées que celles de leurs collègues travaillant dans des milieux plus urbains. Nos entretiens nous ont cependant conduits à rencontrer des acteurs culturels souvent bénévoles ou, lorsqu'il s'agissait de professionnels, travaillant fréquemment avec des non-professionnels (associations, artistes amateurs, habitants). Surtout, nos interlocuteurs intégraient fréquemment dans leurs activités plusieurs catégories d'objectifs : culturels ou artistiques, mais aussi environnementaux, sociaux, touristiques, économiques, politiques, etc. Cette dimension, que nous qualifierons de transversale, faisait fréquemment apparaître chez eux une attention aux enjeux de leur territoire, une forme de prise en compte dans la conception même de leurs projets, de ce qu'ils concevaient, par-delà les objectifs premiers qu'ils pouvaient se donner (animer un lieu culturel, organiser des manifestations diverses), comme l'intérêt général de leur bassin d'activité.

En fonction d'*a priori* habituels, d'aucuns pourraient en conclure que les acteurs culturels en Chartreuse n'ont pas encore atteint le degré de professionnalisation et de spécialisation que l'on connaît dans les centres urbains. Mais un regard attentif sur les débats qui traversent les politiques culturelles aujourd'hui montre un certain épuisement de la logique tendant à faire des questions culturelles un secteur d'activité à part et une certaine mise en cause de l'attitude consistant à considérer ses objectifs particuliers comme des fins ultimes (la conservation, la création et la diffusion de l'excellence artistique, en particulier). Au contraire, la territorialisation des politiques culturelles, le rôle croissant des collectivités locales en ce domaine, l'intégration des questions culturelles dans les stratégies de développement (durable) territorial, etc., conduisent de plus en plus à croiser les perspectives de différentes politiques publiques et à envisager la vie culturelle au regard des impacts variés qu'elle peut avoir sur un territoire et sur tout ou partie de la population qui y vit. Dès lors, il serait tentant d'inverser le diagnostic ou du moins de s'interroger sur le fait que la situation culturelle de la Chartreuse ne serait pas en retard mais plutôt en avance sur les milieux urbains dans la mesure où elle présenterait déjà une nette orientation transversale ainsi qu'une nette propension à prendre en compte les enjeux globaux de ce territoire.

Sans trancher pour le moment ce débat, observons cependant que les autorités politiques du territoire du Parc disposent avec nombre d'acteurs culturels de Chartreuse, d'une richesse importante. Leurs initiatives et talents sont en effet déjà orientés par des préoccupations d'intérêt général territorial. La rencontre des acteurs politiques et culturels ne peut en être que facilitée et d'une rare fécondité quand les conditions seront véritablement réunies pour partager et faire fructifier les ressources des uns et des autres.

Il convient toutefois de présenter plus finement notre diagnostic sur ce point. Nous évoquerons d'abord les relations entre activités culturelles et développement territorial en Chartreuse puis, de manière spécifique, la dimension touristique de l'articulation entre culture et économie. Viendra ensuite une série d'observations sur les relations entre culture et développement durable. Une dernière partie abordera la question des habitants et des organisations de la société civile dans la vie culturelle en Chartreuse.

II.1. Culture et développement territorial

Il ne nous revenait pas, durant la réalisation de ce diagnostic, d'estimer le poids économique du secteur de la culture en Chartreuse. Nos orientations ont plutôt privilégié l'expression des acteurs afin de porter sur la situation culturelle de ce territoire un regard partagé. Nous n'avons donc pas tenté d'y ajouter une évaluation experte et extérieure pour mesurer en chiffre d'affaire et emplois directs ou indirects ce que représente la vie culturelle au sein du Parc.

On peut toutefois esquisser ce que pourrait donner, selon une certaine conception de l'économie de la culture, une telle investigation sur le territoire du PNR. La Grande Chartreuse, le musée de l'Ours des cavernes ou les *Rencontres Brel* (entre autres) attirent un nombre important de visiteurs ou de spectateurs : plus de 60 000 visiteurs par an en moyenne entre 1997 et 2007 au musée de la Grande Chartreuse à La Correrie³¹, 180 000 sur 10 ans pour le musée de l'Ours³², 13 000 spectateurs aux *Rencontres Brel* de 2011³³. Ces activités et fréquentations induisent des emplois permanents ou intermittents et alimentent des flux financiers via le paiement de factures à des fournisseurs, le versement de salaires ou les dépenses que les publics réalisent sur place avant ou après leurs visites ou spectacles. Mais pour prendre la mesure économique de ce secteur, il faudrait autant considérer ces données de fréquentation que la population du Parc. Rappelons, en effet, pour avoir un ordre de grandeur, que le diagnostic du massif réalisé en 2005, citant le recensement de 1999, estimait la population du territoire administratif du Parc à environ 35 000 habitants. L'Insee la situait pour la même année à 48 180 et en 2005 à 53 885 – notamment parce que le découpage « Chartreuse » de l'Insee n'intègre pas l'ensemble des communes des pourtours du massif.

Malgré ces divergences, il apparaît que c'est de façon tout à fait relative que l'on pourrait considérer les activités culturelles comme un secteur d'activités économiques au sein du Parc. En outre, ces lieux et événements attirent en grande partie une population extérieure au territoire susceptible de relever du tourisme lorsque ces visiteurs ou spectateurs passent une nuit hors de leur domicile. En revanche, on ne trouve pas ici de filières notables de production de biens culturels ou susceptibles de produire de la richesse à partir de droits de propriétés intellectuelles. C'est pourquoi, il est préférable de considérer ces activités comme des ressources, s'ajoutant aux richesses naturelles du territoire et bénéficiant globalement au secteur touristique chartrousin (cf. partie II.2.).

La contribution des activités culturelles au développement local en Chartreuse doit, selon nous, s'apprécier d'une toute autre façon. Les personnes que nous avons rencontrées s'accordent pour considérer les activités culturelles qu'elles organisent ou auxquelles elles contribuent comme étant **principalement destinées aux habitants réguliers de ce territoire plus qu'aux touristes ou aux habitants des communes et agglomérations voisines**. Dans ce cadre, la vie culturelle ne peut être donc envisagée comme un facteur d'attractivité capable d'encourager un « exode » urbain vers le massif de Chartreuse. Les nouveaux habitants semblent essentiellement motivés par un cadre de vie exceptionnel, les ressources naturelles du territoire et des conditions de vie à leurs yeux préférables à celles que leur offrent les milieux urbains. La culture ne serait donc pas un élément déterminant de leur mobilité. Toutefois, la possibilité de développer ici un certain nombre d'activités culturelles ou de

³¹ Observatoire du tourisme, *Bilan de fréquentation des 70 principaux sites et musées de l'Isère, 2008*, Comité départemental du tourisme de l'Isère, p.3.

³² http://www.musee-ours-cavernes.com/images/images_fete_prehistorique/pdf2012/

³³ http://www.rencontresbrel.fr/docsfmr/BILAN_Ecofestival_2011.pdf

bénéficier de services et d'animations culturelles sont des éléments qui semblent compter pour la pérennisation sur ce territoire d'une population qui l'a choisi après avoir plus ou moins longtemps résidé dans des villes proches ou lointaines. On pense dans ce cas aux familles à la recherche d'activités en Chartreuse pour leurs enfants et adolescents, mais aussi aux retraités. Dans ce cadre, on voit assez bien que l'offre culturelle sera un élément d'appréciation parmi d'autres des aménités que ces habitants du massif trouveront dans ce territoire. Toutefois, pour les adolescents et jeunes adultes, l'absence de perspectives scolaires et universitaires en Chartreuse sera difficile à compenser malgré tous les efforts qui pourront être faits en matière culturelle. Pour les plus âgés, les conditions de circulation, l'accès aux soins seront, parmi d'autres, des critères d'appréciation bien plus déterminants que l'animation culturelle du territoire. Il n'en reste pas moins que pour stabiliser la population issue d'un « exode urbain » et maintenir celle qui réside originellement sur ce territoire (et dont les pratiques et aspirations se rapprochent de celles des urbains), le soutien à une vie culturelle renouvelée et diversifiée sera une ressource importante à défaut d'être absolument déterminante.

Dans ce cadre, on a pu observer lors de nos entretiens auprès des acteurs culturels une relative indifférence aux ressources patrimoniales du massif de la Chartreuse, matérielles et immatérielles. La vie et l'offre culturelles souhaitées relèvent moins de cet héritage que de formes artistiques et de pratiques relativement déterritorialisées, voire mondialisées. L'animation de cafés (comme le Café Denat à Saint-Jean-de-Couz, cf. encadré 1), la production et la diffusion de spectacles, l'organisation d'événements artistiques divers ont généralement peu à voir avec ce qui pourrait constituer une identité, ou du moins une spécificité chartrosine. Reste que, si en zones urbaines, l'action publique vise souvent à reconstituer (de façon parfois fantasmagorique) la sociabilité de villages (à l'échelle de quartiers), il est assez compréhensible que des habitants de la Chartreuse cherchent par des activités culturelles à redonner une vie de village à ceux qu'ils habitent. On ne saurait dès lors affirmer que ce sont des modes de vie urbains qui s'implantent ici, ou une sociabilité villageoise qui renaît. Quoi qu'il en soit, on voit assez bien ici l'intrication d'enjeux sociaux, voire sociétaux, et culturels. La vie culturelle en Chartreuse ne s'inscrit que très exceptionnellement dans des préoccupations exclusivement esthétiques.

C'est pourquoi, nous suggérons d'envisager la contribution du secteur culturel au développement du territoire sur un mode différent qui pourrait par exemple être celui de l'économie sociale et solidaire. En effet, les activités culturelles se conçoivent fréquemment en Chartreuse comme des services à la population, participant de plus en plus de la vie quotidienne (et pas seulement d'événements annuels), proposant des occasions de développer des relations de solidarité et contribuant à maintenir sur ce territoire des écosystèmes menacés. Elle se nourrit d'investissements bénévoles et mêlent à des ressources marchandes d'autres qui relèvent du bénévolat ou d'investissements domestiques (covoiturages) ou réciprocaires (des manifestations ne pouvant avoir lieu que par les contributions que chacun peut apporter, comme des pique-niques). Enfin, quelques opérations s'inscrivent dans des formes de coopération intersectorielles. Des activités artistiques ou culturelles, professionnelles ou amateurs, contribuent à valoriser des productions ou produits économiques de Chartreuse. La Route des savoir-faire et des sites culturels permet de longue date, en particulier, la valorisation des activités et productions artisanales. La filière bois de Chartreuse a pu profiter pour sa notoriété du travail d'un sculpteur installé sur le massif. Les travaux de photographes, professionnels ou amateurs, sont aussi des outils de valorisation des sites et des ressources touristiques. On est alors à proximité de fonctionnements en « cluster » ou en grappes d'entreprises qui tendent actuellement à se développer.

On le voit, la contribution du secteur culturel au développement du Parc suppose une réflexion sur les outils qui servent à l'analyser et à l'évaluer. Le chiffre d'affaire, le nombre de visiteurs ou de spectateurs sont des indicateurs possibles mais réducteurs. Le développement de liens de solidarités et la préservation d'écosystèmes en sont d'autres dans le cadre desquels la vie culturelle du PNR de Chartreuse peut plus assurément trouver son sens. La partie II.3. complète ces observations à propos des liens entre culture et développement durable.

Signalons avant d'en terminer sur ce point que des investigations complémentaires seraient nécessaires pour envisager la possible reconversion culturelle de sites patrimoniaux, notamment industriels. Les Amis du Parc ont lancé un projet de valorisation touristique du site de l'ancienne distillerie des Chartreux à Fourvoirie (Saint-Laurent-du-Pont). La faisabilité d'un tel projet doit à notre sens être examinée avec soin (en partie en raison de son économie conçue dans le cadre d'une synergie avec d'autres ressources patrimoniales – musée de la Grande Chartreuse à La Corrierie, Saint-Hugues de Chartreuse, distillerie de Voiron – qui conduit ses promoteurs à projeter un chiffre potentiel de 100 000 visiteurs annuels). Il n'en reste pas moins que d'autres lieux, portant une partie de la mémoire du massif pourraient être aussi réhabilités à des fins culturelles (accueil de spectacles, organisation de conférences ou d'expositions).

II.2. Singularités et ambivalences des logiques touristiques

Le tourisme repose sur la construction de destinations porteuses de qualités reconnues et recherchées à l'extérieur. Dans le cas du massif de la Chartreuse, la Grande Chartreuse n'est bien entendu pas réductible à une ressource touristique, mais elle est un fondement essentiel de sa notoriété et de sa spécificité. La présence monastique confère au massif une dimension spirituelle accentuée par la volonté affirmée par l'ordre cartusien de « retrait du monde », tout en révélant des ressources spécifiques. La mobilisation de la ressource botanique extrêmement riche de l'ensemble du massif au service de la production d'une liqueur unique, et mondialement connue, renforce encore la spécificité de la destination, dont l'importance mérite toutefois d'être tempérée.

D'après une étude réalisée par le Comité départemental du tourisme de l'Isère en 2006³⁴, le massif de la Chartreuse compte 8 000 lits marchands, dont 66 % en hôtels, représentant 90 000 séjours pour 500 000 nuitées et plus de 1 500 000 visiteurs si on prend en compte la clientèle journalière. En parallèle, le Parc naturel régional du Vercors compterait plus de 80 000 lits marchands. La principale caractéristique du tourisme en Chartreuse serait une quasi-linéarité du taux d'occupation des hôtels sur toute la saison, située entre 56 et 61 %. Dans le Vercors, ce taux devient quasiment nul en intersaison, en particulier en automne avant la saison d'hiver. Cette situation confirmerait l'importance d'un tourisme « culturel et naturel » en Chartreuse, susceptible d'affranchir le massif des grandes migrations touristiques estivales et hivernales.

Un tourisme de proximité déterminé par la présence de nombreux sites naturels

Le massif de la Chartreuse compte 16 sites naturels très fréquentés. Cinq sont des sommets : Le Granier, le Grand Som, La Grande Sure, La Dent de Crolles et Chamechaude gravis par

³⁴ Observatoire du tourisme, *La fréquentation touristique des Parcs naturels de l'Isère*, novembre 2006.

près de 70 000 randonneurs chaque année (source : étude A-Tou, 2000). Onze sont des sites naturels répartis sur l'ensemble du territoire, allant du Col du Granier à la grotte des Echelles et la Voie sarde au nord, jusqu'au bois de la Bâtie au sud, en passant par le site du monastère de la Grande Chartreuse. En outre, le musée de l'Ours des Cavernes à Entremont, ouvert toute l'année, connaît avec plus de 17 000 visiteurs en 2010, une fréquentation non négligeable, après que cette dernière soit descendue à 13 800 visiteurs en 2008, selon l'Observatoire Savoie Mont-Blanc tourisme.

Deux sites culturels situés au centre du massif permettent d'approcher le domaine spirituel. Après avoir avoisiné 70 000 visiteurs par an de 1997 à 2002 (et 97 000 en 1995), la fréquentation du musée de la Grande Chartreuse à La Correrie a baissé pour atteindre 46 000 visiteurs en 2010. Le musée, qui est le plus fréquenté du territoire, a depuis fait l'objet d'une profonde rénovation puis a été réouvert en 2012, laissant augurer un accroissement de fréquentation. La présence sur le site d'une grange « monumentale » constitue une ressource pour le développement d'événements liés au spectacle vivant. Le musée d'Art sacré de Saint-Hugues connaît, malgré la gratuité d'accès, d'importantes fluctuations de fréquentation. Après avoir culminé à 82 000 visiteurs en 2001, la fréquentation s'est stabilisée aux environs de 40 000 visiteurs par an ces dernières années.

Enfin, avec une fréquentation moyenne de 35 000 visiteurs par an, le funiculaire de Saint-Hilaire-du-Touvet constitue un mode de pénétration original dans le massif, sans être pour autant connecté avec d'autres moyens de transport permettant l'accès à d'autres sites.

Les questions posées par le tourisme de sports d'hiver

La Chartreuse est « un vieil espace de tourisme et un haut lieu du ski », que plusieurs faits peuvent étayer. La Reine Victoria y était venue passer des vacances en 1905. La première course à ski a eu lieu au Sappey qui est devenu un lieu d'apprentissage du ski pour nombre de Grenoblois. Le premier déneigement mécanique en 1928, et le premier fabricant de ski y a développé ses premiers produits.

Les mutations les plus importantes concernent le tourisme d'hiver. La station principale est celle de Saint-Pierre-de-Chartreuse, associée à celle de Saint-Pierre-d'Entremont dans le cadre d'un syndicat intercommunal. Elle est complétée par d'autres sites comme le Sappey-en-Chartreuse et les Petites Roches qui génèrent au total un potentiel de 3 000 lits, ce qui reste restreint au regard de celui des grandes stations alpines. La clientèle visée est maintenant celle des agglomérations voisines dont Voiron.

Du fait d'une localisation en moyenne montagne, le réchauffement climatique se traduit par d'importantes fluctuations des chutes de neige. Cette situation fragilise l'activité touristique hivernale, mettant en cause le modèle de développement liant le financement des équipements de pistes à l'accroissement du nombre de lits touristiques. Les premiers conflits émergent à propos de la poursuite de l'équipement de certaines communes. Les programmes de reconversion de stations en cours de mise en œuvre n'accordent qu'une place limitée au développement culturel et patrimonial. Il n'en reste pas moins que l'animation des communes hébergeant des stations est un enjeu pour la fidélisation de leurs clients. Le Parc pourrait jouer là un rôle d'accompagnement déterminant vers le développement d'un tourisme de valorisation des patrimoines naturels et culturels, associé à d'autres activités récréatives de pleine nature. L'histoire du ski pourrait par exemple être mieux valorisée.

L'itinérance, clé du développement touristique futur ?

Comme dans nombre de territoires touristiques, l'itinérance devient une thématique importante, tant pour les habitants permanents que pour les publics touristiques, au travers de circuits et sentiers. Elle repose sur la mise en réseau de sites et de lieux, reliés entre eux par des modes de déplacement alternatifs. En Chartreuse, la randonnée pédestre et le VTT constituent la base de ces mobilités pour des randonnées de proximité « à la journée ». Le développement de nouveaux produits reste à construire à partir de l'approfondissement des spécificités telles que la complexité des frontières, les découvertes des patrimoines naturels et culturels, des paysages.

La mise en place du Sillon alpin comme structure de coordination de plusieurs agglomérations entre Annemasse et Valence, crée un ensemble urbain discontinu, bordé de parcs naturels dont la mise en réseau constitue une ressource unique de récréation (ou de re-création), au sein de laquelle l'itinérance et l'activité touristique, même de courte durée, peuvent être facteurs de lien et d'innovation.

Une action culturelle faiblement impactée par l'activité touristique

Nombre d'acteurs de la vie culturelle inscrivent leurs activités hors saisons touristiques, au profit des populations résidant à l'année dans le territoire ou des nombreux résidents secondaires de proximité. Sur les seules stations touristiques, celles-ci représentent près de 5 000 lits dont une part importante serait le fait d'habitants de l'agglomération lyonnaise.

Les deux principaux événements impactés par l'activité touristique sont la *Coupe Icare* qui réunit plus de 28 000 visiteurs autour d'activités sportives et dans une moindre mesure, culturelles. Les *Rencontres Brel* organisées à Saint-Pierre-de-Chartreuse réunissent plus de 10 000 participants (cf. partie I.1.). Ces deux manifestations font partie des quinze festivals et manifestations culturelles les plus fréquentés en Isère.

Les actions culturelles de proximité telles la lecture publique, l'éducation musicale, le spectacle vivant restent éloignées des activités touristiques. Pourtant, les deux enjeux essentiels que constituent la mutation du tourisme d'hiver et la maîtrise des flux estivaux semblent pouvoir faire appel à la ressource patrimoniale ou culturelle. En premier lieu, il y aurait évidemment le patrimoine naturel et culturel, en second lieu les formes d'action associant la nature à la création artistique, susceptibles d'être intégrées dans la recherche de créativité et d'innovation des métropoles voisines.

II.3. Culture et environnement

D'une certaine façon, paradoxale sans doute, l'anticipation des Parcs naturels régionaux sur les questions de sauvegarde de la biodiversité et la promotion de modalités de développement compatible avec la protection des ressources naturelles, compte pour une part importante parmi leurs difficultés actuelles. Leurs ambitions se sont en effet banalisées quand, à tous les échelons, des communes à l'Union européenne, le développement durable est présenté comme l'objectif auquel doit contribuer l'ensemble des politiques publiques. C'est la singularité du rôle des Parcs qui est de ce fait mise en cause, et la lisibilité de leur projet spécifique. La

perspective qui se dessine alors pour les Parcs est de retrouver sur ce terrain le coup d'avance qu'ils ont progressivement perdu.

Dans ce cadre, une politique culturelle rénovée nous semble pouvoir constituer un point d'appui important. Les réflexions sur le développement durable intègrent de plus en plus les questions de culture, via un parallèle entre biodiversité et diversité culturelle³⁵. Dans le cadre de l'organisation internationale des autorités locales, *Cités et Gouvernements Locaux Unis*, un agenda 21 culture a été adopté en 2004 qui propose un cadre normatif et intellectuel pour des politiques culturelles intégrant les principes du développement durable, en particulier le souci de la diversité culturelle, de la participation, de la transversalité et de l'évaluation. Les difficultés de traduction concrètes de ses orientations sont importantes. Le développement durable, de façon générale, peut être une référence affichée en contradiction plus ou moins sensible avec les actes. En matière de politiques culturelles, les façons de penser, les habitudes et routines sont aussi particulièrement résistantes (on pense notamment à une certaine conception de ce que serait la culture et qu'il faudrait diffuser vers le plus grand nombre, à rebours des ambitions de reconnaissance et de promotion de la diversité des cultures ; on pense aussi aux réticences nombreuses en ce domaine face à l'idée de pratiques participatives dans la construction des politiques culturelles).

Il n'en reste pas moins que la situation d'un PNR offre un cadre pertinent pour soutenir cette réorientation des politiques culturelles et en faire dans son territoire un élément de choix dans la redéfinition de son projet. C'est la raison pour laquelle, en 2000, dix Parcs naturels du Massif Central ont créé une association loi 1901, l'IPAMAC, dont l'objectif est de concourir à l'élaboration d'un projet territorial de développement durable du Massif Central, par la mutualisation de moyens au service d'actions concrètes et novatrices³⁶. Ces Parcs associés ont d'ailleurs fait de la culture une ressource essentielle pour l'accueil des nouveaux résidents de leurs territoires. Différents projets ont été menés dans ce réseau : *Parcs en Résidences*, *Vivre ensemble à la campagne* et *La culture, une ressource territoriale ?* (cette dernière a été menée dans le cadre du Réseau Rural Français)³⁷.

Dans un tel cadre, les perspectives de politiques culturelles se décentrent nettement des questions de patrimoine ou de création et diffusion artistiques. Ainsi, le champ de la protection des ressources naturelles et le souci de permettre à la Chartreuse de poursuivre son développement économique, appellent des mises en question régulières de pratiques qu'on doit qualifier de culturelles (au sens anthropologique) et actives autant dans l'agriculture que les loisirs (sports d'hiver) ou les modes de vie (transports, consommations d'énergies, déchets). La culture du développement durable (entendue comme ensemble de pratiques devant être adopté pour atteindre cet objectif) peut donc être considérée aussi comme un pan de l'activité culturelle du PNR se traduisant par la mise en valeur de bonnes pratiques, un travail de conscientisation et d'information visant la levée de certaines formes de résistances. Il s'agit donc d'activités qui visent des normes culturelles et qui d'ailleurs pourraient aussi passer par des médiations artistiques (photographies, récits, théâtre forum, etc.).

Les lieux de débats ou d'échanges (cafés, pique-nique, excursions) sont également des cadres de choix pour sensibiliser les habitants du massif ou les visiteurs aux questions du développement durable, du changement climatique, de l'avenir des sources d'énergie, etc. Organisées par le Parc, soutenues par lui ou portées essentiellement par des associations,

³⁵ Jon Hawkes, *The fourth pillar of sustainability: Culture's essential role in public planning*, Cultural Development Network & Common Ground Press, Melbourne, 2001. Résumé : <http://www.culturaldevelopment.net/downloads/FourthPillarSummary.pdf>

³⁶ http://www.parcs-massif-central.com/association-ipamac_7.html

³⁷ Voir à ce sujet : <http://reseauculture21.fr/plateformeipamac/>

toutes ces activités qui visent à la fois la responsabilisation des citoyens, leur intégration dans des enjeux publics contemporains majeurs, leur mise en relation, le développement de liens de solidarités entre individus et groupes (touristes et habitants, randonneurs et agriculteurs, exploitants agricoles et protecteurs de la nature, etc.) sont autant d'occasion d'aider les populations présentes sur le Parc à faire société et de poursuivre ainsi l'objectif de mobilisation qui est au cœur du projet du Parc.

En outre, les nombreuses manifestations organisées dans le Parc (festivals, expositions, conférences ou colloques) sont des occasions de sensibilisation aux exigences de la protection des ressources naturelles. Les *Rencontres Brel* (cf. encadré 9) qui s'affirment comme un éco-festival reconnu ont sur ce point un savoir-faire à partager pour l'ensemble de ce qui peut s'organiser sur ce territoire (des plus modestes fêtes d'écoles ou de villages jusqu'aux événements artistiques). Le bilan carbone des manifestations organisées pourrait conduire leurs promoteurs à prendre des dispositions pour réduire leur impact en budgétant les mesures de compensation d'émission de gaz à effet de serre lors de ces événements.

Enfin, si l'échange de ces bonnes pratiques entre acteurs culturels peut à l'avenir faire partie de la politique culturelle du Parc, ceci pourrait prendre place dans une action plus globale et caractéristique du développement durable : la promotion de la participation citoyenne. Il s'agirait en effet, comme le demandent plusieurs acteurs culturels du Parc, de structurer la participation des organisations de la société civile et des habitants (cf. partie II.4.) et de permettre ainsi, dans un échange avec les autorités du territoire, un débat élargi autour des orientations des politiques culturelles en Chartreuse. L'histoire du PNR de Chartreuse est celle d'une convergence entre des actions militantes et des volontés politiques. Par la suite, nous y reviendrons, les relations entre ces différentes catégories d'acteurs se sont relâchées quitte à laisser place, dans certains cas et à certaines occasions, à des rapports conflictuels. Il nous semble aujourd'hui essentiel de considérer la **participation des habitants et des organisations de la société civile**, à la fois comme une richesse du territoire et, pour les raisons qui ont été rappelées plus haut, comme un enjeu essentiel pour son avenir. Culture très politique, la participation est aussi un apprentissage et une compétence qui peut se forger et se développer dans le cadre de projets culturels. Par leur participation à la définition et à la conduite de ces projets, les individus concernés peuvent ainsi affirmer et développer leur autonomie et témoigner de leur égale dignité.

Ces aspirations traversent un certain nombre de nos entretiens. Mais pour qu'elles s'affirment plus nettement et que le PNR de Chartreuse en fasse une orientation forte de son projet culturel, il sera nécessaire d'accompagner tant les représentants (élus) du territoire que les acteurs culturels. Des échanges avec l'IPAMAC ou avec des clusters culturels de zones à dominante rurale (comme les Articulteurs³⁸ dans la région de Redon en Bretagne) pourraient notamment favoriser une mise en débat de cette orientation (à défaut d'en assurer l'adoption) et illustrer la fonction de plateforme d'innovation que le Parc pourrait revendiquer à l'avenir.

II.4. Les habitants et les organisations de la société civile dans la vie culturelle en Chartreuse

Le Parc de Chartreuse, comme les autres PNR, avait vocation à articuler la préservation des ressources naturelles et patrimoniales du territoire avec les impératifs de son développement économique, ainsi qu'avec le maintien des activités et des services nécessaires aux

³⁸ <http://www.articulteurs.org/>

populations qui y résident. De ce point de vue, comme nous l'avons montré dans la partie II.3., il a, par son action, exprimé certaines ambitions aujourd'hui constitutives du développement durable.

Consacrée à la place des habitants et des organisations de la société civile dans la vie culturelle du Parc, cette partie envisage un autre aspect de son action également susceptible de renforcer son intégration aux perspectives du développement durable. En effet, ce dernier suppose la participation des populations concernées à la définition du bien commun, à la formulation des objectifs des politiques publiques comme au choix et à la mise en œuvre des moyens qui leur sont affectés. On observe d'ailleurs qu'avec le développement économique et social, d'un côté, et la préservation et valorisation du patrimoine, de l'autre, la mobilisation des acteurs est l'un des trois axes de la charte du PNR de Chartreuse.

C'est pourquoi, notre diagnostic a cherché à évaluer le degré de mobilisation des populations dans les activités culturelles organisées au sein du territoire du Parc. Nous avons également interrogé l'action du PNR de Chartreuse, mais aussi des autres acteurs publics ou para-publics (associations en charge de missions de service public) de ce territoire, afin de cerner ce qui est fait dans le domaine culturel en faveur de la participation des habitants et des associations.

Pour éclairer ces deux points, nous avons d'abord actualisé les données disponibles concernant l'organisation territoriale de l'offre culturelle (cf. partie I.1.). La participation des populations et des associations suppose des moyens ou des supports, des lieux ou des manifestations permettant de lui donner ou de lui proposer un cadre physique ou temporel (participation à l'animation d'un lieu, au déroulement d'un événement, etc.). Nous verrons également quelles sont les caractéristiques en Chartreuse de la dynamique associative et du bénévolat dans le domaine culturel. Enfin, notre travail a aussi consisté à identifier l'action des professionnels de la culture agissant en territoire chartrousin et visant à favoriser la mobilisation culturelle des populations. Il ne s'agit pas ici d'évoquer simplement la fréquentation de lieux ou d'événements, mais de repérer ce qui permet aux habitants de ce territoire et à leurs organisations d'être en position de co-constructeurs ou de coproducteurs de la vie culturelle en Chartreuse, acteurs et pas seulement spectateurs.

Les projets associatifs et la mobilisation du bénévolat

Il est difficile de mesurer le dynamisme associatif d'un territoire. La création d'associations nouvelles peut cacher l'asthénie de plus anciennes. Des associations de très petites dimensions (faible nombre d'adhérents) peuvent se constituer en grand nombre sans être véritablement en mesure, en raison de leur taille, de devenir des acteurs sociaux importants, comptant dans l'animation d'un territoire. Toutes ces difficultés rendent enfin très difficile la comparaison du dynamisme associatif d'un territoire à l'autre. Partout vanté, il est rarement prouvé par des données objectives. La Chartreuse et ceux qui en parlent ne dérogent pas à cette règle. Une singularité cependant nous a frappés. La création ou le développement d'associations ont été plusieurs fois décrits en relation avec des changements sociaux et démographiques. Les associations nouvelles étant perçues comme rassemblant des populations récemment installées dans le territoire du Parc et proposant des activités relativement inédites.

« De nouvelles associations se sont créées pour répondre aux besoins des habitants. Généralement, ce sont des habitants qui se mobilisent et qui montent leur projet : c'est lié au renouvellement des populations » indique un acteur culturel. Il note de « nouvelles habitudes culturelles sur toute la Chartreuse » et « pense qu'en 2005 il n'y avait pas autant d'embryons, d'initiatives ».

Si ces observations demandent à être vérifiées, elles apparaissent en cohérence avec le diagnostic récurrent d'une mutation culturelle en Chartreuse. En outre, face à une forme d'auto-mobilisation des populations chartroussines, on ne peut qu'attendre une réponse forte du Parc pour accompagner un phénomène social conforme à son projet.

De ce point de vue, certaines associations, relativement anciennes, jouent sur ce territoire un rôle incontestablement majeur. C'est bien entendu le cas des Amis du Parc qui, d'association de préfiguration du PNR s'est muée aujourd'hui en association d'appui voire de mise en débats du projet et de la situation du Parc (cf. encadré 4). L'association est, en fonction de son projet social originel, logiquement active sur le terrain patrimonial (avec, par exemple, l'organisation de fêtes autour des fours à pains ou le travail lancé en 2005 de réaménagement et valorisation des bâtiments de l'ancienne distillerie des Chartreux à Fourvoirie). Mais elle joue aussi un rôle important en matière de mobilisation des populations du territoire sur les enjeux de biodiversité et de transition écologique. Cette dimension de l'activité des Amis du Parc peut avoir un profil contentieux (contestation et arrêt du projet de micro-centrale dans le Guiers-Mort). Elle se développe aussi sous forme de structuration et d'animation d'un débat public sur des thèmes comme l'eau, la biodiversité, le patrimoine ou la « Chartreuse propre ». De prime abord, ces sujets peuvent paraître moins « culturels » que d'autres initiatives ou participations des Amis du Parc (comme en ce qui concerne l'Année Rousseau, ou les relations entre Savoie et France, par exemple). Mais l'ensemble de ces questions concerne des valeurs et des pratiques à interroger ou promouvoir et, en ce sens, des enjeux culturels majeurs au regard des défis auxquels notre planète est confrontée. Plus encore, l'organisation de temps de débats (cafés patrimoine) ou de sorties thématiques sur le terrain dans le cadre des *Rendez-Vous de Chartreuse*, sont des occasions pour développer ou du moins entretenir des liens de sociabilité et de dialogue entre habitants du territoire (nouveaux et anciens) mais aussi avec des habitants d'espaces voisins notamment urbains.

Encadré 4 : Les Amis du Parc naturel régional de Chartreuse

Créée en 1992 pour soutenir la création du Parc, l'Association des Amis du Parc naturel régional de Chartreuse rassemble les personnes attachées au massif de Chartreuse et « désireuses d'agir pour le territoire, dans le cadre du Parc et des principes qui l'animent ». Depuis, l'association accompagne le syndicat mixte du Parc en animant le territoire de nombreuses actions de sensibilisation au patrimoine, à la culture mais aussi à l'environnement, à la biodiversité... Les Amis du Parc ont commencé dès le début des années 1990 à inventorier le patrimoine cartusien : « *on faisait des fêtes pour les assemblées générales de l'association autour des fours à pain dans les différents villages* ». Avec leurs actions autour des cafés patrimoine, l'association participe à la valorisation et à l'animation du patrimoine local. Cette animation a permis depuis 2011 l'expression et la valorisation de la « mémoire vive » du patrimoine en identifiant plus précisément les acteurs du patrimoine en Chartreuse et en améliorant la connaissance du patrimoine.

Sur la forme, l'association inscrit ses actions dans une démarche participative et de concertation sur tous les sujets relatifs au territoire. Avec les *Rendez-vous en Chartreuse*, elle organise chaque année des débats et conférences ouverts à tous sur des thèmes variés (dernièrement, elle a lancé plusieurs journées d'études sur « la gouvernance du patrimoine en Chartreuse »)³⁹.

Les Amis du Parc sont aussi engagés depuis les années 2000 sur le projet de rénovation de l'ancienne distillerie de Fourvoirie (sur la commune de Saint-Laurent-du-Pont) avec l'association des Ouvriers de Fourvoirie pour transformer ce bâtiment et ses alentours en un musée polyvalent pouvant accueillir des expositions, des séminaires, des activités liées aux plantes et des manifestations culturelles. La transversalité semble d'ailleurs au cœur de l'action de l'association des Amis du Parc puisqu'ils interviennent aussi sur les problématiques liées à la gestion de l'eau, de la biodiversité et plus

³⁹ <http://amis-chartreuse.org/spip.php?article107>

généralement, celles liées à la protection de l'environnement en partenariat avec les acteurs locaux : recensement du petit patrimoine lié à l'eau, création des « Chemins de l'eau », mise en place de journées d'étude sur « les impacts de l'activité humaine sur la biodiversité ».

Enfin, l'association participe avec les associations des Amis des Parcs naturels régionaux du Sud Est, l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et la région Rhône-Alpes à la réalisation d'un programme sur l'eau pour « sensibiliser sur le rôle de l'eau dans la constitution du patrimoine naturel, culturel et socio économique, pour promouvoir des actions, à tous niveaux, susceptibles de préserver la ressource en eau et pour inventer des formes de sensibilisation et d'échanges propres à développer la responsabilité individuelle et collective » (« L'Eau : entre mémoire et devenir »).

Il en va de même pour l'association, certes d'une dimension moindre tant par ses ressources humaines que financières, des Artistes de Chartreuse (cf. encadré 5). Elle propose chaque année des expositions en lien avec la thématique du Parc, organise des concours d'artistes et, tous les deux ans, de sculptures sur glace, ainsi que des journées portes ouvertes dans des ateliers d'artistes. Outre ses liens avec d'autres associations (Amis du Parc, L'Ephémère, Instinct'taf...) et certains réseaux professionnels de la culture (lecture publique), elle coopère avec le secteur du tourisme et une filière économique importante en Chartreuse (*La passion du Bois*, travail mettant en relation des entreprises de ce secteur avec des sculpteurs). Les liens qu'elle tisse et entretient entre artistes professionnels mais aussi entre ces derniers et les habitants, touristes ou acteurs économiques, sont des atouts de choix pour sensibiliser la population à la présence d'artistes sur le Parc et mieux intégrer ces derniers à la vie locale.

Le constat d'une faible visibilité de la présence artistique sur le territoire rejoint celui fait dans le cadre du diagnostic de 2004 : plusieurs artistes de renom sont présents en Chartreuse mais ne sont pas ou peu valorisés sur le territoire.

Encadré 5 : L'association des Artistes de Chartreuse

Créée en 1997, l'association rassemble peintres, graveurs, plasticiens, créateurs de bijoux, sculpteurs, verriers, céramistes, écrivains ou photographes installés en Chartreuse. Ils sont une trentaine à se fédérer au sein de cette structure qui coordonne leurs actions individuelles et collectives. Les artistes chartrouisins ne participent plus simplement aux grands rendez-vous artistiques régionaux (4^{ème} édition de la manifestation *L'art déplacé* à Voiron – juin 2012) et internationaux (125^{ème} *Salon d'art contemporain de Lyon* – mars/avril 2012), ils développent aussi des actions culturelles au niveau local. L'association organise en effet tous les deux ans des journées portes ouvertes où les artistes font découvrir leurs ateliers, échangent avec le public et dévoilent leurs nouvelles créations. Certains lieux comme le musée de l'Ours des Cavernes à Entremont-le-Vieux s'associent à cette manifestation en proposant des tarifs réduits aux visiteurs des ateliers. L'association coordonne aussi une biennale de sculpture sur glace et sur neige en janvier à Saint-Pierre-de-Chartreuse et un salon de peinture au Sappey-en-Chartreuse (24^{ème} édition en 2012)⁴⁰.

Le développement récent de salles dédiées à l'exposition artistique et la polyvalence de plus en plus fréquente d'autres lieux (mairies, salles des fêtes...) sont les témoins de cet engouement artistique et culturel en Chartreuse. Les artistes mettent aussi en place des événements en partenariat avec d'autres disciplines artistiques. Par exemple, en octobre 2011, une compagnie de danse et des violoncellistes accompagnaient l'exposition des œuvres de trois sculpteurs au Clos des Capucins à Meylan. Enfin, l'association promeut les différents stages ou cours que ses membres peuvent proposer aux débutants comme aux élèves plus expérimentés qui souhaitent s'initier ou se perfectionner dans la réalisation de travaux artistiques.

Reste, que les initiatives associatives sont bien souvent fragiles. Le rôle d'associations relais est alors nécessaire pour soutenir dans une démarche d'appui, de mutualisation, voire de

⁴⁰ <http://artistesdechartreuse.net/2201/symposium-sculpture-sur-glace-2011/>

fédération, les projets et activités de structures reposant exclusivement sur le bénévolat de leurs membres. C'est à des degrés variés ce que font l'Association d'Animation des Entremonts en Chartreuse (AADEC), l'Association d'animation de la Vallée des Echelles (AAVE), l'Association Pour l'Action Jeunes (PAJ) et le Centre social des Pays du Guiers. Des détails sur les activités de ces structures sont donnés dans les encadrés 6, 7, 8 et 10.

On relève que l'AADEC regroupe 22 associations adhérentes, que le PAJ et l'AAVE, principalement en direction des jeunes, coordonnent de multiples manifestations et actions d'acteurs culturels (qui, en impliquant souvent des scolaires permettent aussi, indirectement, de mobiliser leurs familles), et que le Centre social des Pays du Guiers, parmi une grande diversité d'activités, a fait de l'itinérance le principe de son action culturelle, notamment au travers de *Saison nomade*. Dans ce cadre, il a développé une méthode participative qui lui permet de véritablement associer les populations à la production de cette offre culturelle. En effet, outre le caractère itinérant du projet se déployant sur le territoire de 7 communes (Miribel-les-Echelles, Entre-Deux-Guiers, Les Echelles, Saint-Pierre-de-Chartreuse, Saint-Joseph-de-Rivière, Saint-Christophe-sur-Guiers et Saint-Laurent-du-Pont), *Saison nomade* est aussi une action expérimentale recherchant l'implication de différents types d'acteurs (politiques, associatifs, professionnels et individuels). La programmation pluridisciplinaire de cette manifestation, qui a débuté en octobre 2011, est issue d'un collectif représentatif du territoire et destinée aux habitants des 7 communes. Le Centre social coordonne le projet dont l'objectif est de favoriser le lien social à l'échelle du territoire des Pays du Guiers. Chaque mois un spectacle est programmé sur une des sept communes et un « voyage culturel » est organisé afin d'acheminer les spectateurs des autres communes sur les lieux du spectacle. Le transport est gratuit et interactif : pour réduire les nuisances et rapprocher les esprits, *Saison nomade* propose des cars culturels animés pour tous les spectateurs et pour toutes les communes. Enfin, le collectif *Saison nomade* a opté pour une politique tarifaire relativement originale, de libre choix (quatre prix sont proposés aux spectateurs qui choisissent librement entre eux selon leurs moyens). Ceux-ci sont en effet pensés en fonction du budget de chacun tout en préservant l'intimité de chaque personne.

La méthodologie très cohérente définie pour ce projet, associant itinérance et participation, nous semble particulièrement ajustée aux orientations futures des Parcs s'affirmant de plus en plus comme des **acteurs d'innovation**. L'initiative du Centre social des Pays du Guiers offre ainsi au PNR de Chartreuse une expérience et des pratiques de construction partagée de projets culturels qui, à nos yeux, devraient être valorisées tout en se gardant d'une perspective de généralisation à l'ensemble du territoire du massif, dans la mesure où il est préférable d'inviter les acteurs culturels, associatifs ou individuels, à construire eux-mêmes leurs propres projets. Il n'en reste pas moins que le Parc dispose ainsi d'une expérience à valoriser bien au-delà de ses frontières tant sont rares et recherchées des modalités participatives de construction et de conduite de projets culturels.

Encadré 6 : L'association Pour l'Action Jeunes

L'association Pour l'Action Jeunes (PAJ) intervient principalement sur le territoire de la communauté de communes Chartreuse-Guiers. Elle inscrit son action dans une démarche de coéducation avec les autres associations et les élus locaux, les établissements scolaires et les associations du territoire. Elle organise par exemple la *Fête de l'autre* dans laquelle elle coordonne des acteurs sociaux et socioculturels pour mettre en place sur trois jours des concerts amateurs et professionnels, des spectacles de danse, de théâtre et d'humour, des repas familiaux et conviviaux. La culture est ici dans cette fête conçue comme un véritable temps d'« échanges intergénérationnels » au service du « vivre ensemble » en Chartreuse.

Le PAJ porte aussi pour la communauté de communes Chartreuse-Guiers le dispositif Accueil de Loisirs Intercommunal pour les enfants de 3 à 11 ans visant, notamment, l'accueil des enfants les

mercredis et pendant les petites vacances scolaires, et le soutien aux associations qui proposent des services aux familles (associations Familles Rurales, Centre social des Pays du Guiers, association des Curieux de Nature, association Sac à Jouets...).

Enfin, le PAJ met en place des échanges avec les acteurs des territoires voisins et inscrit une part de ses activités dans les différents réseaux auxquels l'association adhère. Les jeunes chartrousins peuvent ainsi participer dans le cadre du programme *Déchaînez* à des spectacles de danse impliquant des MJC et des centres sociaux de l'Isère. Le PAJ participe aussi avec des acteurs de Voreppe et de Crolles à la réalisation de séjours d'expression artistique (*Plastique bazar*) dans la Drôme autour de la sculpture et de la danse.

Encadré 7 : L'AAVE

Créée en 2006 pour mettre en place le Contrat cantonal jeunesse de la communauté de communes du Mont-Beauvoir, l'Association d'Animation de la Vallée des Echelles (AAVE) développe depuis de nombreuses actions socio-culturelles sur ce territoire. Elle prend en effet en charge la gestion des activités de l'Espace Jeunes à Saint-Jean-de-Couz tous les samedis après-midi. Un animateur de l'association y organise de multiples activités à destinations des adolescents (jeux d'extérieur, jeux de société, organisation de sorties...). Elle propose également à tous les enfants de 6 à 12 ans de se retrouver tous les mercredis après-midi autour d'ateliers consacrés aux arts du cirque. L'association organise aussi une programmation concertée des activités proposées pendant les vacances scolaires et offre des activités tout au long de l'année à destination des adultes : visites de sites ou manifestations culturelles, concours d'écriture de nouvelles et de poésies (notamment dans le cadre de l'Année Rousseau). L'AAVE développe les partenariats entre les différentes associations de son territoire : elle met par exemple à disposition du matériel et peut apporter des conseils sur des démarches administratives... Elle est d'ailleurs en train de réaliser un recensement des associations présentes sur le Mont-Beauvoir. Située dans les mêmes locaux que la compagnie *Instinct'taf* (cf. encadré 1) à Saint-Jean-de-Couz, les deux structures travaillent quotidiennement ensemble (l'AAVE prend en charge deux spectacles du *Zygomatic Festival*). Enfin, l'association d'animation projette de renforcer son personnel administratif pour consolider son développement.

Encadré 8 : L'AADEC

Sur la vallée des Entremonts, l'Association d'Animation et de Développement des Entremonts en Chartreuse (AADEC) s'attache à structurer la vie sociale et culturelle du territoire. Au titre du Contrat cantonal jeunesse qu'elle met en place pour le compte de la communauté de communes de la Vallée des Entremonts, l'association tourne une grande partie de ses actions en direction des familles et des enfants. Elle a ainsi pu lancer en 2011 le projet de relais d'assistantes maternelles à Entremont-le-Vieux pour remplacer son programme « Entre'Nounous ». Elle emploie aussi pendant l'été le directeur, les animateurs et les agents du centre de loisirs de Saint-Pierre-d'Entremont. Elle met en place des dispositifs pour la formation de jeunes et soutient le projet de création d'une résidence intergénérationnelle à Entremont-le-Vieux. Par ailleurs, en alliant la participation de ses bénévoles à l'appui technique et professionnel de ses salariés (2,6 équivalents temps plein pour 8 personnes), la structure apporte un soutien permanent à un réseau d'une trentaine d'associations locales et concourt au développement économique et territorial de la vallée. En matière d'animation, l'association participe tout d'abord à l'organisation de nombreuses manifestations culturelles, touristiques et sportives : La Passe-Montagne (randonnée ludique en raquette), La Nocturne de ski de fond, Le pucier des Entremonts (réunissant une cinquantaine d'exposants), La Fête annuelle des paysans et artisans ou encore l'anniversaire des 150 ans du rattachement de la Savoie à la France.

L'AADEC met en place de nombreux outils de communication et de diffusion comme le Post-it, Le Petit-Echo, les Topoguides... et gère également la programmation de la Salle Notre-Dame de Saint-Pierre-d'Entremont qui accueille de nombreux spectacles professionnels et amateurs ainsi que des séances de cinéma (cf. encadré 2).

La mobilisation des populations passe aussi par l'association de bénévoles lors de manifestations relativement professionnalisées. C'est le cas, nous l'avons dit de *Saison nomade*, mais c'est aussi plus ample encore dans le cas des *Rencontres Brel* qui annoncent bénéficier du soutien de 242 bénévoles pendant la semaine du festival. « Répartis en 22 commissions, pour vous accueillir, les bénévoles offrent leur temps et leurs compétences pour mener à bien les Rencontres Brel ainsi que les autres actions menées par l'association. Tout au long de l'année, les responsables de commission et les membres du Conseil d'administration participent au fonctionnement de l'association l'Ephémère et construisent ensemble le projet associatif. »⁴¹

Le **bénévolat** peut avoir une dimension de nécessité pour des équipements ou manifestations qui ne pourraient économiquement professionnaliser (salarier) l'ensemble de leurs collaborateurs. Mais il peut aussi avoir la vertu de favoriser l'implication de la population dans les projets concernés, l'appropriation sociale de ces derniers tout en favorisant la mise en relation de tous les participants, professionnels ou bénévoles.

Enfin, la participation des populations est en partie assurée par le fait d'inscrire des projets culturels dans des lieux de sociabilité « naturelle » ou qui sont inscrits dans la mémoire de certaines communes. C'est le cas de lieux privés, de fermes (Ferme de Plantimay, Saint-Joseph-de-Rivière), des cafés (Café Denat, Saint-Jean-de-Couz ; cafés patrimoine des Amis du Parc) ou de « lieux de mémoire » communaux, comme la Salle Notre-Dame à Saint-Pierre-d'Entremont (fréquentée précédemment par des générations d'habitants de cette commune). L'usage de tels lieux ne fait pas disparaître par miracle toutes les difficultés bien connues de l'accès aux manifestations culturelles. Il permet cependant de limiter les effets parfois intimidants de lieux spécifiquement dédiés à ces activités et dans certains cas d'être tout particulièrement adapté à des propositions comprenant une forte dimension de sociabilité.

Encadré 9 : L'Ephémère et les *Rencontres Brel*

Créé en 1988, le festival *Rencontres Brel* est l'œuvre principale de l'association l'Ephémère qui existe sur le territoire chartrois depuis 1976. Située sur la ville de Saint-Pierre-de-Chartreuse, ce festival est devenu une référence en matière de musiques et chansons francophones par la diversité des styles et des genres qu'il propose : 25 groupes étaient programmés pour 32 représentations, 123 artistes et plus de 13 000 spectateurs sur toute une semaine en juillet 2011. La programmation se déroule d'ailleurs sur plusieurs lieux : les artistes se produisent sous un chapiteau et sur une scène spécialement installés sur la place du village, à l'église Saint-Hugues ou encore dans la grange de la Corrierie au musée de la Grande Chartreuse. L'association veille à l'accessibilité du public pour cette manifestation en proposant une gratuité totale pour certains concerts et en établissant une grille tarifaire selon l'âge et les revenus des spectateurs. Pour mettre en œuvre toute cette organisation, l'Ephémère s'appuie sur trois salariés permanents à temps plein chargés de la production, de la gestion, de la communication et des partenariats de l'association, sur 66 artistes et 6 techniciens engagés par l'association, ainsi que deux stagiaires. L'association ne fonctionne qu'avec des bénévoles jusqu'en 1999 où elle recrute un salarié. Un deuxième est embauché en 2006, puis un troisième en 2010. Surtout, avant, pendant et après le festival, plus de 200 bénévoles assurent notamment l'accueil du public, la diffusion des supports de communication, la tenue des différents stands (restauration, buvette...) et la logistique du matériel. L'association profite également de l'affluence du festival pour faire découvrir au public des spectacles

⁴¹ <http://www.rencontresbrel.fr/il-y-a-aussi/ils-font-le-festival>

vivants et ou des expositions de photographies (le collectif de photographes *DivertiCimes* exposait par exemple ses réalisations lors du festival de 2011). Les partenaires du festival sont nombreux et l'association l'Ephémère compte sur des soutiens publics comme privés. Elle bénéficie également, depuis 2009, de l'aide de plusieurs mécènes (SAUR, COLAS, ALP'Etudes...) qui soutiennent le projet, notamment dans sa dimension écologique. En effet, le festival a progressivement mis en place des actions afin de limiter son impact sur l'environnement (maîtrise des consommations d'eau et d'électricité, toilettes sèches, tri des déchets, gobelets consignés...) et pour sensibiliser le public à sa protection (stand éco-citoyen, incitation au covoiturage...).

L'Ephémère propose aussi des stages à destination des enfants et des adolescents du territoire de Chartreuse (3 stages pour 45 participants en 2011) et, depuis 2010, offre des actions au plus proche de son public (festival de sculpture dans des hameaux du territoire et des spectacles chez l'habitant).

Cependant, la participation des populations et des associations suppose bien souvent, on l'a vu, des partenariats, un accompagnement de professionnels. Encore faut-il que ceux-ci existent et qu'ils soient en capacité d'intégrer à leurs tâches cette indispensable mobilisation des habitants du massif.

L'accompagnement professionnel à la mobilisation culturelle des populations du PNR

Par nature ou à la suite d'évolutions progressives dans la définition de leurs activités, de nombreux secteurs culturels se sont orientés vers des actions à destination de publics spécifiques, souvent transversales (impliquant des participants relevant d'autres secteurs d'intervention – social, scolaire, etc.) ou se traduisant par une forme de coopération entre professionnels et amateurs.

C'est ce que l'on peut constater en Chartreuse avec les projets menés par les professionnels de la lecture publique, de l'enseignement musical, du patrimoine, du cinéma ou des milieux scolaires. Nos investigations ne nous ont pas permis de recenser l'intégralité des actions de cette nature actuellement menées sur le massif. Reste que la répartition très inégale de ces professionnels laisse des portions de ce territoire plus démunies que d'autres.

Cette situation invite assez logiquement à proposer de développer le soutien à la constitution de **réseaux entre acteurs** du Parc visant à mutualiser des ressources ou à permettre la construction de projets plus ambitieux, quantitativement ou qualitativement. Dans ce cadre, nous y reviendrons (cf. partie III), la structuration intercommunale peut favoriser tant ces coopérations que le rassemblement des ressources nécessaires. Pour l'instant, ce sont des associations missionnées (AAVE, AADEC, PAJ, Centre social des Pays du Guiers) qui ont pour l'essentiel pris en charge ce travail d'accompagnement à des échelles supracommunales. Il faut alors espérer que les recompositions territoriales en cours viendront bien appuyer et consolider ces actions et non pas les brider.

Mais il semble que l'accompagnement professionnel d'initiatives culturelles, associatives ou individuelles, pourrait constituer un volet d'action à la fois mieux identifié et plus soutenu. Les occasions de rencontres entre professionnels sont-elles suffisamment nombreuses (à l'échelle du massif) pour permettre l'élargissement des réseaux et le partage d'expériences (ou de bonnes pratiques) ? L'accompagnement, par exemple de bénévoles lors d'un festival, ou d'associations émergentes, n'est pas une activité simple. Elle suppose à la fois des capacités d'écoute et de diagnostic, la connaissance actualisée de ressources disponibles pour la réalisation de ces projets, de trouver la bonne distance pour accueillir sans exploiter, soutenir sans déposséder ni être instrumentalisé. De ce point de vue, l'importance accordée à l'accompagnement professionnel des populations du Parc sur des projets culturels peut

justifier qu'il fasse l'objet de plans de formation pour s'assurer de sa pérennité et de sa qualité.

Dans ce cadre, les questions de communication apparaissent fréquemment comme un enjeu clé aux yeux d'amateurs ou d'associations lorsqu'elles entrent en relation avec des professionnels. De l'accès à des outils de communication existants (programmes, sites internet) aux interrogations sur des calendriers parfois surchargés de propositions, ainsi que sur les coûts de la promotion d'événements, les thèmes sur lesquels partager des compétences ou des informations ne manquent pas. En outre, certains outils sont encore à imaginer comme un agenda culturel du massif ou à développer comme un portail internet dédié.

Encadré 10 : Le Centre social des Pays du Guiers

Situé sur la commune de Saint-Laurent-du-Pont, le Centre social des Pays du Guiers intervient principalement sur le territoire de la communauté de communes Chartreuse-Guiers. Au titre des activités sociales, il organise de nombreux services (bourses aux jouets et aux vêtements, accompagnement scolaire, animation et initiation à l'informatique via un espace multimédia...), accueille dans ses locaux deux structures à dimension sociale (le PAJ et le Centre médico-psychologique pour adultes) et différentes permanences institutionnelles (sécurité sociale, maison de l'emploi, Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail...).

Au titre de ses activités socioculturelles, le centre social héberge la bibliothèque qui propose une ludothèque itinérante, encadre des animations pour les jeunes (en partenariat par exemple avec le collège de Saint-Laurent-du-Pont) autour de la découverte du territoire et du patrimoine du massif avec l'aide d'un artiste photographe. Le Centre social des Pays du Guiers a notamment réalisé une enquête importante, un « diagnostic participatif et partagé », auprès de 200 habitants des communes de l'intercommunalité Chartreuse-Guiers qui lui a permis d'avoir une connaissance approfondie des enjeux et des actions socioculturelles à mener sur ce territoire : manifestations coordonnées sur différentes communes (*Saison nomade*), création d'outils de communication pour les acteurs associatifs et culturels (forums des associations, réalisation de brochures d'information à l'échelle du territoire...), développement des activités locales (fêtes conviviales, accompagnement des bénévoles...).

Le rapport à des professionnels invite aussi à évoquer la question des **résidences d'artistes** sur le Parc. Accueillir un artiste en résidence, c'est lui proposer des locaux pour ses activités en contrepartie d'animations autour de son travail ou tout simplement d'une association de son lieu d'accueil à la production d'une œuvre. La situation du Parc de ce point de vue ne montre pas une activité de résidences clairement identifiée. Elles semblent pour l'instant peu nombreuses. Un recensement pourrait être fait des lieux éventuellement disponibles pour accueillir différents types de projets (des écrivains aux artistes circassiens), ainsi que des structures capables de proposer des activités à ces artistes en relation avec des populations bien identifiées. Dans le même sens on pourrait imaginer que des locaux puissent permettre d'organiser des stages de formation pour des professionnels de la culture ou des artistes.

Dans le même ordre d'idée, une réflexion pourrait être menée sur la mise en place de studios de répétition pour les musiques actuelles. Si la Chartreuse ne pose pas le problème des milieux urbains, où la pratique de musiques amplifiées peut être très difficile, il semble que des musiciens amateurs, souvent relativement jeunes, peinent à trouver des lieux correctement équipés (amplification, réserves pour les instruments, isolation et protection acoustiques) dans le territoire.

Enfin, les manifestations sportives qui ont lieu sur le massif (*Coupe Icare*, notamment) ont développé des dimensions artistiques qui bénéficient de la présence du public qu'elles attirent.

Dans le respect de l'autonomie de leurs organisateurs, ne serait-il pas possible de les accompagner sur la réflexion concernant ce volet culturel ?

Dans le même ordre d'idée, si des initiatives ont permis de croiser enjeux économiques et culturels ou artistiques, il semblerait nécessaire de regarder de plus près la possibilité de développer ces rencontres. Il ne s'agirait pas seulement d'évaluer les retombées économiques de manifestations culturelles, mais d'abord de mieux connaître le poids économique des entreprises culturelles installées dans le massif et surtout de rechercher quelles formes de coopération pourraient être développées entre acteurs économiques et culturels ou artistiques.

PARTIE III : LE JEU COMPLEXE ET MOUVANT DE LA GOUVERNANCE CULTURELLE EN CHARTREUSE

L'élaboration d'un diagnostic partagé concernant la dimension culturelle de la charte du PNR intervient dans un contexte marqué, tant au plan national que local, par la question de la recomposition des territoires et, en particulier, par le renforcement de la coopération intercommunale. Nous ne reviendrons pas ici sur les évolutions du cadre législatif, pas plus que sur les projets (schémas départementaux de coopération intercommunale) touchant le territoire du massif (cf. introduction).

Nous limiterons les développements qui suivent à la restitution de la façon dont les acteurs culturels de Chartreuse ont vécu jusqu'à présent le développement de l'intercommunalité. Nous y ajouterons des éléments concernant leurs relations au PNR (entendu ici comme organisation, le syndicat mixte et ses services), ainsi qu'aux espaces urbains environnants. L'ensemble constituant une analyse de la gouvernance culturelle de ce territoire, ce terme désignant les mécanismes de coopération et de coordination entre acteurs publics et privés dans le domaine culturel.

III.1. Le faible partage intercommunal de responsabilités culturelles

Encadré 11 : Intercommunalité et culture en Chartreuse

Le cadre législatif de l'intercommunalité envisage le transfert de compétences culturelles de façon très limitée. Ceci n'intervient aux titres de compétences obligatoires que dans le cas des communautés urbaines. Le territoire de Chartreuse n'étant pas à l'heure actuelle concerné par ce type de coopération intercommunale, nous ne l'envisagerons pas. Dans le cadre des communautés de communes (CdC) et des communautés d'agglomération (CdA), présentes sur l'espace du PNR, la culture apparaît parmi les compétences optionnelles (l'obligation de choisir une – CdC – ou trois – CdA – compétences parmi une liste figurant dans la loi). C'est ici que la proposition législative peut s'avérer très restrictive puisqu'elle n'envisage comme compétence culturelle que, selon des formules variables entre ces deux catégories d'EPCI, la construction, l'aménagement, l'entretien, la gestion d'équipements culturels et sportifs, voire de l'enseignement élémentaire et préélémentaire (CdC), d'intérêt communautaire. Cette dernière notion suppose une décision (selon des procédures distinctes entre CdC et CdA) des communes et du conseil communautaire qui permettra de séparer les équipements culturels restant de la responsabilité des premières, de ceux dits d'intérêt communautaire qui désormais relèveront de l'EPCI. En général, cette décision prend la forme d'une liste d'équipements (éventuellement un seul). Il est rare que des critères objectifs soient utilisés sur ce point.

Cela étant, les textes sur les compétences intercommunales imposent des attributions minimales (les compétences obligatoires et optionnelles). Il est toujours possible de faire plus et d'ajouter des compétences, dites facultatives, au périmètre d'intervention des intercommunalités. Dans ce cas, la loi n'impose plus rien et la ou les compétence(s) culturelle(s) éventuellement attribuée(s) à l'EPCI peu(ven)t se détacher de la question des équipements pour viser, par exemple, le soutien à l'animation culturelle, aux activités culturelles du territoire, le versement de subventions à des associations culturelles, l'organisation d'événements, le soutien à des réseaux (de lecture publique ou d'enseignement artistique), etc.

Qu'en est-il en Chartreuse ?

S'agissant d'abord des agglomérations dont une partie du territoire recouvre celui du PNR de Chartreuse :

Grenoble Alpes Métropole dispose par ses statuts (article 6.3-6 – au titre des compétences

optionnelles) d'une compétence qui rappelle par sa formulation la loi du 12 juillet 1999 et plus précisément l'énoncé d'une des compétences optionnelles proposées aux communautés d'agglomération : « programmation, participation, réalisation, gestion des grands équipements sportifs, culturels, touristiques, espaces naturels et de loisir d'intérêt communautaire ». La loi indiquait seulement : « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ». La différence majeure concerne ici les équipements « touristiques, espaces naturels et de loisir ». Elle indique qu'on se trouve dans le cadre de compétences facultatives et non pas optionnelles : les statuts de Grenoble Alpes Métropole avaient déjà satisfait à la prise de compétences optionnelles imposée par la loi, les élus communautaires ont donc pu ajouter une compétence facultative sans s'en tenir strictement aux termes de la loi. Cette disposition permettrait d'agir en faveur d'équipements culturels. Mais la liste des équipements d'intérêt communautaire n'intègre aujourd'hui que des équipements sportifs, touristiques, des espaces naturels ou de loisir.

Par ailleurs, une disposition des statuts (art. 6.3-6-1) prévoit, dans le cadre des questions relatives aux grands équipements et espaces naturels et de loisirs, une compétence « mise en place, développement et participation à des dispositifs de coordination ou de partenariat en matière d'action culturelle, sportive et touristique ». Pour l'instant inerte en matière culturelle, cette formule, ainsi que la compétence sur les équipements, contredisent l'idée souvent répandue d'une absence de responsabilités culturelles de la métropole grenobloise. L'absence effective d'intervention ne reposant que sur la définition de l'intérêt communautaire (équipements) et la non utilisation de la compétence relative à l'action culturelle.

Ajoutons enfin, qu'au-delà des réflexions sur son périmètre et son statut (passage en communauté urbaine, supposant le rassemblement de territoires dépassant 450 000 habitants), l'agglomération grenobloise, poussée notamment par son conseil de développement et encouragée par le département de l'Isère, envisage d'étendre ses responsabilités en matière culturelle. Des réflexions sont actuellement en cours sur ce point.

Les statuts de la communauté d'agglomération du Pays Voironnais transmis par la préfecture de l'Isère intègrent (article 5-7 – au titre des compétences facultatives) « la gestion d'équipements culturels et sportifs » mais aucun équipement à caractère culturel n'avait jusqu'à une date récente, été désigné d'intérêt communautaire. C'est très récemment, le 19 juillet 2011, que le conseil communautaire du Pays Voironnais a créé un établissement public de coopération culturelle (EPCC) pour la gestion du Grand Angle (jusqu'alors salle municipale de Voiron) et a reconnu cet équipement comme étant d'intérêt communautaire. Plusieurs conventions ont été signées entre la communauté d'agglomération, la ville de Voiron et l'EPCC : le Pays Voironnais met à disposition de l'EPCC le bâtiment du Grand Angle contre le versement d'une redevance de 90 000 €HT et la ville de Voiron met à disposition de l'EPCC du personnel contre le paiement des salaires.

La communauté d'agglomération de Chambéry Métropole envisage dans ses statuts (article 5 – au titre des compétences optionnelles) sa participation à la « construction, l'entretien et la gestion d'équipements culturels, sportifs et de loisirs d'intérêt communautaire ». Seul équipement exclusivement désigné : l'Espace André Malraux. La compétence est précisément formulée de la façon suivante :

« Espace culturel André Malraux : participation financière aux dépenses selon les modalités définies par la délibération n° 077/02 C du Conseil communautaire du 8 novembre 2002 et reversement des participations communales – hors Chambéry qui participe directement – à l'Association pour la Maison de la Culture de Chambéry et de la Savoie A.M.C.C.S. (délibération du 21 décembre 2005). »

En outre, l'agglomération s'est dotée d'un équipement plurifonctionnel de grande envergure, Le Phare. Inauguré en février 2009, l'exploitation de cet équipement a été confiée à la société Vega. « Avec des événements populaires et médiatiques, des concerts et des spectacles d'artistes renommés, le Phare propose une programmation pour tous les publics de l'agglomération et bien au-delà. Jeunes et moins jeunes n'ont plus besoin de se déplacer dans d'autres villes de la région pour profiter des spectacles de tournées nationales et internationales ! Selon la renommée des spectacles ou artistes, différentes configurations de la salle sont possibles. La scénographie de base prévoit un accueil de près de 6 000 spectateurs (environ 2000 assis et 4000 debout) face à une scène de 400 m² implantée latéralement. Montée transversalement, la scène permet une configuration plus intime de 1 500 à

3 000 places. La disposition des gradins peut évoluer en modulant le nombre de places offertes, la proximité du public à la scène, l'emplacement de la scène. »⁴²

S'agissant maintenant des communautés de communes :

Pour la communauté de communes du Pays du Grésivaudan, les statuts permettent à l'intercommunalité d'intervenir dans « la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et de loisirs ». Seul l'Espace Aragon à Villard-Bonnot est dans la liste des équipements d'intérêt communautaire (au titre de l'article 4 des compétences optionnelles).

Les statuts envisagent aussi « la participation à des activités culturelles ou éducatives » de la communauté de communes si ces activités remplissent au moins l'une de ces trois conditions :

- elles doivent présenter un caractère exceptionnel,
- ou être d'envergure communautaire,
- ou être intégrées au sein de procédures contractuelles.

Les statuts permettent enfin à la communauté de communes de conforter la mise en réseau des bibliothèques et de mettre en œuvre des futures médiathèques « têtes de réseau » sur son territoire (disposition n°3 des compétences facultatives).

Pour les communautés de communes du Balcon Sud et de Chartreuse-Guiers, il n'y a aucune disposition pour intervenir dans le domaine de la culture (ni en gestion, ni en animation).

Il existe plusieurs structures de coopération intercommunale supplémentaires sur le secteur Chartreuse-Guiers :

- Syndicat intercommunal de la Vallée du Guiers (SIVG) entre les 7 communes de Chartreuse-Guiers sous la forme d'un SIVOM. Avec pour compétences : tourisme, hydraulique, action sociale et périscolaire.
- Syndicat intercommunal à vocation unique des sites alpins de Saint-Pierre-de-Chartreuse-Planolet entre Saint-Pierre-de-Chartreuse et Saint-Pierre-d'Entremont Isère (gestion des remontées mécaniques).
- Syndicat intercommunal à vocation multiple de Chamechaude, pour l'aménagement des pistes de ski de fond entre les communes de Saint-Pierre-de-Chartreuse, du Sappey-en-Chartreuse et de Sarcenas.

Pour la communauté de communes de la Vallée des Entremonts, les statuts permettent à l'intercommunalité d'intervenir dans « la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs ». Seul équipement visé par ces statuts : la Salle Notre-Dame (disposition n°3 des compétences optionnelles). L'intercommunalité verse à ce titre la somme de 5 000 € à l'AADEC qui assure la gestion et l'animation de cette salle.

La communauté de communes du Pays de Montmélian intègre dans ses statuts (article 6-2-3 – au titre des compétences optionnelles) la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire » mais aucun équipement à caractère culturel n'est défini comme étant d'intérêt communautaire.

La communauté de communes du Mont-Beauvoir classe, sur son site internet⁴³, comme compétence optionnelle, une rubrique « action culturelle d'intérêt inter-communautaire ». Non prévue par la loi au titre des options possibles, elle doit plutôt être considérée comme une compétence facultative. Il s'agit précisément d'actions de :

- soutien financier et technique aux activités culturelles dont l'école de musique de l'Avant-Pays Savoyard ;
- mise en œuvre et fonctionnement d'espace public numérique.

⁴² <http://www.chambery-metropole.fr/259-un-equipement-3-fonctions.htm>

⁴³ <http://www.mont-beauvoir.fr/mont-beauvoir->

[communaute-de-communes/competences/#5](http://www.mont-beauvoir.fr/mont-beauvoir-communaute-de-communes/competences/#5). Action culturelle d'intérêt inter-communautaire

La communauté de communes du Lac d'Aiguebelette indique sur son site⁴⁴ soutenir différentes associations culturelles, sportives et de loisirs. Elle mentionne tout particulièrement son soutien à l'association *Les Nuits d'été* depuis plusieurs années. La communauté de communes lui a attribué en 2012 une subvention de 2 200 € pour la mise en œuvre de ses actions ainsi qu'une subvention spécifique de 3 200 € pour l'opération « Vacarme de printemps 2012 ».

Par conséquent, la compétence culture reste « le parent pauvre » de l'intercommunalité en Chartreuse puisque peu d'équipements culturels sont pris en charge par les EPCI.

L'encadré 11 faisant le point sur les compétences culturelles intercommunales dans le territoire de la Chartreuse supposerait des investigations complémentaires concernant la formulation de certains statuts, les bénéficiaires de subventions versées ou l'éventualité d'activités culturelles soutenues au titre d'autres compétences. Mais ce bilan indique déjà qu'**on ne trouve pas ici un engagement fort en faveur de l'exercice de responsabilités culturelles**. Si les communes, notamment dans le cadre des agglomérations portes du Parc, jouent en ce domaine un rôle important, elles l'ont en très grande partie conservé et n'ont que faiblement envisagé de coopérer avec d'autres sur ce point.

Sur le massif, aucun équipement culturel n'est géré en régie directe par une structure intercommunale et on ne trouve, par ailleurs, aucun agent public ayant reçu une mission d'animation ou de gestion de réseau de coopération à une échelle intercommunale. L'action culturelle intercommunale est soit confiée à des associations dûment missionnées à cet effet par des communautés de communes (AAVE, AADEC), soit prise en charge par des associations financées par une seule commune (Centre social des Pays du Guiers et commune de Saint-Laurent-du-Pont) ou simplement portée par des initiatives associatives qui se définissent à cette échelle et trouvent des soutiens financiers auprès de différents partenaires publics (Amis du parc, Artistes de Chartreuse, festival *Les Nuits d'été*, etc.). La logique de l'itinérance, la volonté de s'implanter dans différents lieux du massif et de se rapprocher des habitants, sont de puissants facteurs d'un positionnement intercommunal de ces initiatives associatives.

En quelque sorte, on pourrait aujourd'hui considérer que le terrain culturel intercommunal a été préparé, que les acteurs de ces manifestations ou lieux se sont déjà rapprochés et ont suffisamment appris à coopérer pour que les autorités communales et communautaires soient amenées à faire évoluer la répartition des responsabilités entre elles et à procéder à des transferts de compétences plus ambitieux tout en affirmant plus nettement la dimension culturelle de la coopération intercommunale. Mais rien pour l'instant ne permet de donner un crédit particulier à ce scénario.

Au moment de cette étude, les recompositions intercommunales en cours créent une fenêtre d'opportunité pour envisager en plus des changements de périmètres (cf. carte 6), une révision des compétences intercommunales. Là où des responsabilités ont été prises, ne serait-ce que sous la forme de versement de subventions à des associations menant des projets spécifiques, plus encore lorsqu'il s'agit pour ces bénéficiaires d'agir de façon plurielle sur un territoire intercommunal, une consolidation de l'existant, voire son extension à un territoire élargi, sont envisageables. Il est aussi possible de penser qu'une réflexion générale sur les enjeux d'une intercommunalité ou de plusieurs associées dans un projet de fusion (comme pour le Cœur de Chartreuse), mêlant questions économiques, sociales ou environnementales, etc., pourrait être une bonne occasion d'envisager ce que des projets culturels apporteraient au traitement de ces enjeux globaux.

⁴⁴ <http://www.ccla.fr/vie-quotidienne/vie-associative>

Mais rien de tel n'est apparu lors de nos entretiens. Ceux-ci ont plutôt permis de souligner **l'écart entre un discours sur l'intercommunalité culturelle sensible chez des acteurs associatifs et ce que ces derniers percevaient chez les élus**, soit la persistance de logiques avant tout communales et d'une forte conflictualité entre certaines communes. Le tout se traduisant par de **faibles perspectives pour la coopération culturelle**, trop peu portée sur le plan politique. Les élus plutôt favorables au développement de l'intercommunalité culturelle se montrant soit comme des marginaux peu entendus par leurs collègues, soit faisant preuve en la matière d'un optimisme de principe plus que de raison.

L'intercommunalité culturelle n'est pas la panacée universelle et nous ne pouvons cacher ici les difficultés qu'elle comporte (quant à la délimitation des compétences transférées, quant au choix du périmètre de coopération, quant à leurs conséquences sur les personnels concernés, etc.). Elle a cependant l'avantage de mettre l'action publique en conformité avec les pratiques des citoyens et les initiatives des acteurs culturels. Elle permet de mutualiser des ressources et de rationaliser les relations avec les autres partenaires publics. Elle donne à voir sous un jour valorisant et quotidien une coopération intercommunale qui, sans cela, peut rester très technique, opaque et guère mobilisatrice. Enfin, elle est le **moyen d'affirmer un projet de territoire** qui, en prenant en charge des enjeux culturels, n'oublie pas une dimension essentielle de ce qui le constitue, qu'il s'agisse de lieux, de manifestations, de valeurs ou de mémoire.

Au final, la situation de la culture dans les intercommunalités de Chartreuse témoigne de l'éloignement des milieux culturels vis-à-vis des instances où se décide l'avenir du territoire. Ce cas de figure est, il est vrai, assez fréquent. Mais en l'absence d'élue(s) en mesure de porter fortement cette question dans le cadre d'un *leadership* intercommunal, cette situation a pour effet que le débat culturel est quasi inexistant dans les recompositions territoriales actuelles.

III.2. La relation des acteurs culturels au PNR de Chartreuse

Ce qui précède explique largement pourquoi le Parc, comme organisation (le syndicat mixte et son personnel), apparaît fréquemment comme le seul acteur institutionnel dont l'action se situe à une échelle supra-communale. C'est donc l'interlocuteur privilégié des organisations de la société civile agissant sur le massif en matière culturelle.

De façon générale, son soutien est très apprécié et jugé indispensable. L'image du Parc auprès des acteurs culturels est dans l'ensemble bonne. Ces derniers souhaitent bien entendu qu'elle se prolonge et se renforce, façon pour eux de dire leur scepticisme quant à la capacité des intercommunalités à prendre le relais de ce que le Parc a construit.

L'action du Parc de Chartreuse en matière culturelle ne s'appuie pas sur un cadre très formel qui définirait tant ses objectifs globaux que ses axes principaux. Le diagnostic culturel réalisé lors de l'élaboration de la charte actuelle n'est en général pas connu. Peu d'acteurs culturels étaient présents ou associés à son élaboration, pratiquement aucune des personnes rencontrées n'en connaissait le contenu.

Cette situation assez floue présente du point de vue des interlocuteurs associatifs un avantage certain. Toutes les propositions peuvent être soumises sans risquer un rejet automatique faute de ne pas remplir un ou plusieurs critères d'éligibilité. Mais pour l'administration du Parc, la même situation présente un caractère d'incertitude, obligeant à examiner toutes les propositions pour trancher au final et avec des risques d'arbitraire, en faveur de la possibilité ou non de soutenir tel ou tel projet (« On marche sur un fil, le cadre n'est pas défini », indique un membre du PNR). La situation est d'autant plus problématique que, comme nous le

verrons, le rôle du Parc peut être de répondre financièrement à des demandes qui lui sont adressées ou de guider les porteurs de projets vers d'autres financeurs potentiels.

Une généalogie de ses interventions culturelles montre qu'elle s'est d'abord développée dans le champ patrimonial à travers la prise en charge de la fonction d'inventaire sur son territoire. Cette activité l'a à la fois mis au contact d'associations patrimoniales et d'hébergeurs souhaitant disposer d'une documentation à finalité touristique destinée à leurs clients. Par ailleurs, le Parc apportait un soutien en matière de communication à des événements culturels ou à dimension culturelle organisés sur le territoire du massif : « il y avait historiquement un soutien du Parc sur des grandes manifestations, comme la *Coupe Icare*, les *Rencontres Brel*, plutôt sur l'aspect communication, ce qui s'appelait "l'aide aux manifestations structurantes" ». Ces différentes activités ont assez logiquement suscité un appel d'air pour des initiatives qui ne relevaient plus du seul champ patrimonial et qui ont progressivement concerné les arts plastiques et surtout le spectacle vivant.

Les budgets limités dont dispose le Parc naturel de Chartreuse pour aider directement des porteurs de projets l'ont conduit à développer une activité de « *fund rising* » auprès d'autres partenaires institutionnels (Union européenne, région) de façon à accompagner les acteurs culturels dans la recherche des financements nécessaires à la réalisation de leurs activités.

C'est en particulier l'Union européenne qui a été sollicitée pour les programmes Leader. Dans ce cadre, au-delà de l'accès des habitants aux pratiques, manifestations ou équipements culturels (comme à travers la réhabilitation, par des financements Leader, de deux cinémas associatifs), il s'agit de soutenir des projets marqués par une nette transversalité, le croisement entre différentes politiques publiques : culture et social (*Saison nomade*), culture et agriculture (concours des prairies fleuries, sensibilisation aux produits agricoles...), culture et santé (Culture à l'hôpital, comme à Saint-Laurent-du-Pont). La même logique prévaut dans les relations avec la région Rhône-Alpes qui peut accorder des financements pour des projets culturels dans le cadre des Contrats de développement durable (cf. introduction), même si une logique de projet peut nuire à la possibilité de soutenir sur la durée un projet ; la logique contractuelle imposant un renouvellement des bénéficiaires de ces aides au détriment d'une action de longue durée nécessaire à leur consolidation.

Dans bien des cas, l'échelle de ces projets étant intercommunale, la sollicitation du Parc semblait naturellement s'imposer. Mais ses services devaient alors mener un vrai travail pédagogique avec leurs interlocuteurs pour délimiter le périmètre de la convergence entre les objectifs de ces derniers et ceux du Parc, de manière à ne pas laisser croire que le PNR pouvait tout soutenir ou tout accompagner sur ce territoire.

L'enjeu, pour le Parc, est donc désormais de construire une « vision stratégique et structurante de l'offre culturelle » sur le massif. Cette orientation validée par la présidente du Parc s'est traduite par la désignation d'un élu comme responsable du groupe Culture, chargé autant d'impulser que de légitimer l'action du Parc en ce domaine auprès des autres élus du territoire.

Il reste toutefois à formuler avec plus de netteté ce que sera la dimension culturelle de la future charte du Parc. L'affirmation d'une politique culturelle à la fois spécifique et fortement articulée aux objectifs du PNR de Chartreuse, eux-mêmes rénovés, sera nécessaire pour énoncer plus clairement ce que peut signifier en matière culturelle un partenariat avec le Parc. Il faudra aussi en ce domaine porter une attention toute particulière à la question de la participation de la société civile à la construction des politiques et programmes du Parc. Certains représentants associatifs font en effet un diagnostic où apparaît une forme de repli du Parc sur lui-même, voire de centralisation au détriment de pratiques plus participatives. Ils reconnaissent que, pendant plusieurs années, en particulier sur les questions environnementales, les relations du Parc avec les milieux associatifs se sont à la fois tendues

et distendues. De façon plus générale, le partenariat avec les associations en tout ou partie culturelles, qui est un aspect jugé très positif de son action, est une fonction dont on peut se demander si elle peut ne reposer que sur le personnel du comité syndical sans engager aussi les élus ? Il semble qu'ici un véritable travail soit à mener pour structurer et développer une concertation entre élus et responsables associatifs du territoire et que soit mieux reconnu l'intérêt général que portent les associations culturelles de Chartreuse sans méconnaître la responsabilité des représentants de la population.

III.3. Les relations ambivalentes aux espaces urbains environnants

La proximité d'agglomérations importantes bordant le territoire du Parc a des incidences, tant sur la façon dont peut être envisagée la recomposition de ces territoires, que sur la formulation d'une politique ou de projets culturels au sein du massif. Nos entretiens ont témoigné sur ce point de dilemmes et de paradoxes nombreux.

Ainsi, la population des périphéries du Parc (les Petites Roches, les piémonts et balcons) est sans doute la plus proche des pôles urbains. Sur les communes dont une partie seulement du territoire appartient au PNR, l'essentiel de la vie culturelle est orientée vers les populations urbaines et se conçoit en règle générale comme extérieure aux problématiques du Parc⁴⁵. Toutefois, on peut trouver dans ces mêmes espaces (communes périphériques mais intégralement en Chartreuse) les groupes les plus mobilisés contre leur intégration politique aux espaces urbains (problématique du Sappey-en-Chartreuse à l'encontre de la métropole grenobloise). De ce point de vue, des populations ayant une activité professionnelle urbaine peuvent être les plus soucieuses de défendre une identité de Chartreuse. A l'inverse, nos entretiens ont montré que la vie culturelle au cœur du massif pouvait être animée par d'anciens urbains attirés par ce territoire rural mais porteurs de pratiques et de projets culturels indifférents à toute logique identitaire et, au contraire, attachés à des formes artistiques (musiques actuelles) ou culturelles (cafés débats, mobilisations citoyennes), ainsi qu'à des modes de sociabilité qui sont proches de ce qu'on observe en milieux urbains et de plus en plus globalisés. On est dès lors guère surpris de voir apparaître en Chartreuse des besoins de salles de répétition pour les groupes de musiques actuelles, comme on les voit depuis plusieurs décennies en milieux urbains.

La proximité des agglomérations peut être envisagée comme la possibilité de bénéficier des ressources culturelles de ces territoires et de mettre en place des partenariats permettant de décentraliser des activités et d'irriguer ainsi, culturellement, le territoire du Parc. De ce point de vue, les actions de décentralisation des scènes nationales (Espace André Malraux de Chambéry, MC2 de Grenoble) ont été diversement reçues par les acteurs rencontrés dans le cadre de l'étude. Certaines actions savoyardes ont été jugées décevantes au final. Plusieurs témoignages font état d'une collaboration limitée à l'accueil de propositions venant de Chambéry et d'un comité de suivi progressivement désinvesti faute d'une réelle prise en compte des problématiques chartroussines. Les activités de la MC2, en particulier le travail mené avec Jean-Claude Gallotta du Centre chorégraphique national des Alpes, sont mieux reçues même si des interrogations existent quant à la capacité de ces décentralisations à favoriser la structuration culturelle de ce territoire. Mais la volonté de toucher un public

⁴⁵ En témoigne cette élue d'une commune périurbaine proche de Grenoble : « la commune est plus tournée vers l'agglomération grenobloise que vers le Parc ». Des complémentarités entre le massif et les agglomérations environnantes (qui disposent d'une offre diversifiée, d'acteurs dynamiques et de bassins de populations importants) ont également été évoquées pendant les séminaires avec l'idée d'un « brassage positif » : « il y a aussi des habitants des villes qui viennent participer aux activités proposées en Chartreuse ».

éloigné du centre urbain a été soulignée et appréciée. Il en va de même du travail patrimonial, notamment en direction des scolaires mené avec la structure grenobloise *Histoire de...* Peu présente dans nos entretiens, l'action des réseaux de lecture publique et de cinémas itinérants peut être aussi vue comme une forme de coopération avec les agglomérations proches, même si elle est en grande partie soutenue par les départements se partageant le territoire de la Chartreuse.

La formule des **résidences** pourrait être aussi un terrain de dialogue entre des structures culturelles de Chartreuse et des équipes artistiques résidant habituellement dans des territoires urbains. Dans une résidence, un cadre de travail équipé est offert à un artiste ou une compagnie en contrepartie d'une présence parmi les coproducteurs de l'œuvre, de diffusion de cette œuvre à des conditions particulières là où elle a été créée et/ou d'une action culturelle pendant le temps de la création. Un espace à dominante rurale comme celui de la Chartreuse peut paraître offrir de nombreuses opportunités pour des résidences. Or, tel ne semble pas être le cas. Des investigations complémentaires mériteraient d'être faites sur ce point. Selon certains acteurs, les résidences ont un coût inaccessible pour les communes de Chartreuse : les investissements à réaliser pour fournir des lieux de travail aux artistes, ainsi que la présence de techniciens à disposition des artistes utilisant ces espaces, représentent des sommes qui excèdent très largement les capacités des budgets communaux. Paradoxalement, en matière de théâtre, le territoire de Chartreuse manque d'animateurs suffisamment nombreux pour répondre aux demandes d'ateliers ou pour encadrer des projets amateurs. On pourrait alors imaginer que des artistes en résidence pourraient en partie répondre à ces besoins, à condition bien entendu que le massif dispose de lieux de résidences attractifs. De telles perspectives supposeraient aussi une forme de collaboration avec des structures urbaines pour à la fois promouvoir les espaces de travail disponibles en Chartreuse et repérer les artistes ou compagnies intéressés et capables d'y assurer le travail souhaité avec les publics chartrouisins.

CONCLUSION

Nous ne rassemblerons pas ici toutes les propositions et demandes entendues en entretiens et séminaires. Celles-ci figurent dans les pages qui précèdent à l'occasion de l'évocation des éléments de diagnostic auxquels elles se rattachent.

Notre objectif est plutôt, au moment de clore cette première phase de la réflexion sur le projet culturel du Parc naturel régional de Chartreuse, d'amorcer la suivante en rassemblant l'essentiel de ce que nous avons pu recueillir en une série de grandes orientations qui seront ensuite elles-mêmes déclinées en stratégies d'action. Il s'agit, à ce stade, de pistes de travail qui seront soumises à discussion dans la suite de l'étude.

1. Propositions pour les grandes orientations du projet culturel du Parc

Dans la logique de la commande à laquelle nous avons répondu, ces propositions sont principalement destinées au Parc en tant que structure (le syndicat mixte, son comité et ses personnels). Elles auraient toutefois, si elles venaient à être mises en œuvre, un impact sur la plupart des structures et acteurs culturels de ce territoire et, pour partie, au-delà des limites du massif.

Ces propositions sont de trois ordres :

1.1. Une méthode : un dialogue avec la société civile active en matière culturelle.

Une des principales ressources culturelles de ce territoire, à côté de son patrimoine matériel et immatériel, c'est le dynamisme et le renouvellement de sa vie associative. Or, si des relations étroites et complices lient les services du Parc à nombre d'associations et d'acteurs, nous avons pu observer, parfois, des rapports plus difficiles quand ils ne sont pas exceptionnels en particulier avec les autorités politiques.

Un dialogue renoué ou développé entre les milieux culturels de Chartreuse, les services et les élus aurait non seulement pour vertu de reconnaître le rôle des premiers, mais aussi de contribuer à l'amélioration des projets menés dans ce territoire, d'en assurer la durabilité et de réaffirmer en ce domaine le rôle mobilisateur du Parc à l'égard des populations vivant sur le massif.

1.2. Un contenu : une plus forte articulation de la dimension culturelle avec le projet global du PNR de Chartreuse.

En élargissant progressivement son intervention culturelle au-delà des questions patrimoniales, le Parc s'est rapproché d'individus et d'organisations qui trouvaient à cette occasion l'aide que ne pouvaient leur apporter les communes du territoire. La légitimation de ces opérations s'est faite de façon relativement souple en référence à des ambitions d'animation ou de soutien aux « projets structurants ». Mais cette évolution s'est traduite par une lisibilité plus difficile de l'action du Parc et par une relative insécurité pour ses agents ne sachant pas toujours si leurs activités rentraient bien dans le cadre des missions du Parc.

Nous l'avons vu, la notion de développement durable, mais aussi la revendication pour l'avenir de l'ensemble des Parcs d'une responsabilité particulière en matière d'innovation

et d'expérimentation, pourraient permettre de reconstruire parallèlement (et de mieux articuler) le projet global du PNR de Chartreuse et ses dimensions culturelles.

1.3. Un espace : renforcer le rôle du Parc comme médiateur culturel entre le massif, les territoires voisins et les institutions partenaires.

Les évolutions du bloc communal (relations entre communes et intercommunalités) à l'intérieur du territoire du massif comme à ses périphéries (agglomérations voisines), ainsi que les mutations que connaissent les politiques départementales, régionales, nationales et européennes, sont des défis majeurs pour le PNR de Chartreuse.

Nous ressortons de cette première phase avec le sentiment que cette situation renforce plutôt les responsabilités du Parc, en particulier en matière culturelle. Les débats au sein des intercommunalités en termes de périmètres comme de compétences peuvent être éclairés par l'expérience acquise par le PNR. Les réflexions en cours au sein des agglomérations voisines concernant leurs relations avec les zones rurales et montagneuses ont des dimensions culturelles. Les services du Parc (en relation avec les associations chartroussines) peuvent alors se constituer en partenaires et forces de propositions. Dans une logique plus verticale, le rôle d'interface que le PNR a pu jouer entre acteurs culturels et services départementaux, régionaux et européens, loin de disparaître, semble plutôt voué à se renforcer.

2. Pistes de stratégies d'action à mettre en œuvre

2.1. Orientation 1 :

- Structurer le dialogue avec la société civile active en matière culturelle :
 - renforcer le groupe Culture notamment dans son portage politique (présence et implication renforcées d'un(e) vice-président(e) à la culture et d'autres élus) ;
 - création d'un conseil de développement culturel plus large que le groupe Culture, se réunissant moins souvent et doté d'un fonctionnement très souple de forum sur les questions culturelles.
- Nourrir ce dialogue et rapprocher élus, techniciens et acteurs culturels lors de déplacements sur d'autres territoires où s'expérimentent voire se développent des activités culturelles qui pourraient inspirer le projet du Parc de Chartreuse.
- Dégager des moyens humains et financiers au sein du Parc sur de l'ingénierie participative pour que cette dimension du projet culturel du Parc bénéficie d'une réelle attention.

2.2. Orientation 2 :

- Prendre appui sur la prospective des Parcs pour réfléchir aux perspectives de son projet culturel.
- Notamment à partir de la notion de développement durable, travailler à la redéfinition des actions mettant en lien développement économique et social, nature et culture (relations entre filières économiques et activités artistiques ; agriculture, alimentation et culture ; ressources naturelles et paysages, etc.).

- Affirmer le lien entre développement culturel, accueil et maintien des populations sur le territoire du massif.
- Construire une politique d'aménagement culturel au sein du territoire du Parc : structuration d'un réseau de bistros, de cafés ou de lieux privés ; mise en place des conditions permettant d'assurer une présence artistique – résidences – ou des ressources suffisantes pour l'accompagnement des pratiques amateurs – salles de répétition pour les musiques actuelles, animateurs théâtres, etc. ; soutien à la mise en réseau des acteurs culturels ; amélioration de la circulation des informations dans le domaine culturel notamment à travers un usage renforcé des outils de communication...

2.3. Orientation 3 :

- Engager au niveau du Parc, un débat entre les communes et les intercommunalités sur le transfert de compétences culturelles précises et structurantes : lecture publique, enseignements artistiques (musiques) et le soutien financier aux projets culturels existants ou consolidés.
- Engager un dialogue avec les agglomérations voisines sur les politiques qu'elles mènent ou envisagent et qui auraient un impact sur le territoire de Chartreuse. Mettre à jour à cette occasion, la dimension culturelle de ces questions (modes de vie, relations aux ressources naturelles, conscientisation des enjeux environnementaux, confrontation des valeurs et représentations, etc.) et construire en coopération avec les acteurs culturels de Chartreuse des propositions d'action en ce sens.
- Dans le partage de responsabilités culturelles entre communes, intercommunalités et PNR, travailler à une définition des compétences propres à ce dernier notamment à partir de la notion de projets expérimentaux ou innovants, ainsi qu'en référence à la Charte du Parc.
- Renforcer, notamment en matière culturelle, la place du Parc dans la négociation et la mise en œuvre de procédures contractuelles (CDDRA, programmes européens, Leader).

Annexe : Liste des personnes rencontrées dans le cadre des entretiens

Pierre Baffert - Premier Président du PNR de Chartreuse

Jean-Louis Barbon - Président de l'association Les Amis du Parc de Chartreuse

Matthieu Barret - Chargé de développement, AADDEC

Jean-Paul Claret - Maire d'Entremont-le-Vieux, conseiller général de Savoie, premier vice-président du PNR de Chartreuse

Christophe Errouët - Directeur de la Salle Notre-Dame, conseiller municipal de Saint-Pierre-d'Entremont (Savoie)

Artur Fatela - Chargé de mission politiques territoriales, PNR de Chartreuse

Alain Faure - Directeur de recherche CNRS, directeur adjoint pour le département Politique-Organisations du laboratoire Pacte

Eliane Giraud - Présidente du PNR de Chartreuse, conseillère régionale Rhône-Alpes

Sandrine Guenard - Association Histoires de

Ali Guerraoui - Directeur du Centre social des Pays du Guiers

Jean Guibal - Directeur du Musée Dauphinois de Grenoble, conservateur en chef du patrimoine

Hervé Gumuchian - Professeur émérite en géographie, ancien membre du conseil scientifique du PNR de Chartreuse

Gérard Hanus - Directeur du PNR de Chartreuse

Emmanuel Heyrman - Chargé de mission tourisme, PNR de Chartreuse

Georges Ichtchenko - Vice-président de l'association Les Amis du Parc de Chartreuse

Flore Kurzawa - Chef de projet sport et culture, communauté de communes du Pays du Grésivaudan

Loïc Lallier - Directeur artistique de l'association Instinct'taf

Monique Navizet - Responsable projets de l'Association des Artistes de Chartreuse

Gérard Paulus - Maire de Saint-Jean-de-Couz, élu responsable du groupe Culture du PNR de Chartreuse

Marie-Christine Perroux - Représentante de l'association Pour l'Action Jeunes

Alexis Petit - Association L'Ephémère

Dimitri Porcu - Chargé de développement, AAVE

Olivier Pouteau - Directeur d'antenne de Radio Couleur Chartreuse

Etienne Ragot - Directeur de l'association Pour l'Action Jeunes

Jenny Rayot - Saison nomade, Centre social des Pays du Guiers

Xavier Sautour - Chargé de mission patrimoine, direction de la culture de la région Rhône-Alpes

Héloïse Vallin - Administratrice de l'association Instinct'taf

Emmanuelle Vin - Chargée de mission patrimoine culturel, PNR de Chartreuse